



République d'Haïti
Département du Nord-Ouest
Commune de Saint-Louis du Nord

Plan Communal de Développement de la Commune de Saint-Louis du Nord 2012-2015



Octobre 2012

Table des matières

LISTE DES SIGLES	5
AVANT PROPOS.....	7
INTRODUCTION.....	8
HISTORIQUE ET BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE	9
1 METHODOLOGIE.....	10
1.1 PHASE PREPARATOIRE.....	10
1.2 2 ^{EME} PHASE : DIAGNOSTIC COMMUNAL	11
1.3 3 ^{EME} PHASE : PLANIFICATION COMMUNALE	13
1.4 VALIDATION ET INAUGURATION	14
1.5 DIFFICULTES RENCONTREES, LIMITES DE LA METHODE.....	15
2 DIAGNOSTIC	16
2.1 ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE.....	16
1) Localisation de la commune de Saint-Louis du Nord	16
2) Sections, habitations et Bourg.....	18
3) Démographie et répartition de la population	20
4) Institutions et Services présents sur le territoire communal	24
5) Situation foncière des domaines de l'État	24
2.2 FONCTIONNEMENT DES CTs ET SERVICES DECONCENTRES DE SAINT-LOUIS DU NORD.....	25
1) Organigramme et fonctionnement de la Mairie	25
2) CASECs et ASECs	28
3) Les services déconcentrés de l'Etat.....	29
2.3 LE MILIEU PHYSIQUE ET L'ENVIRONNEMENT.....	31
1) Caractéristiques agro-morphologiques et occupation du sol.....	31
2) Hydrographie et hydrologie.....	33
3) Climat et pluviométrie	34
4) Environnement.....	34
2.4 MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX	36
1) L'éducation	36
2) La santé	40
3) Les routes et transports ; l'enclavement des sections communales	43
4) Le besoin en électricité... et le grand potentiel éolien	46
5) L'accès à l'eau et l'assainissement.....	48
6) L'emploi.....	50
7) Les communications et médias.....	50

8) Culture, sports, loisirs et religion	51
9) Vie associative et organisations de base	53
10) Mouvements migratoires et exode rural	54
2.5 LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS DU NORD	57
1) La production végétale	57
2) L'élevage	59
3) La pêche	59
4) La production de charbon de bois	60
5) Le commerce	61
6) L'entrepreneuriat	62
7) Exploitation de mines et carrières	63
8) Tourisme, hôtellerie et restauration.....	64
9) L'artisanat.....	66
2.6 FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES MAJEURES DE LA COMMUNE	67
3 PLANIFICATION.....	68
3.1 VISION ET OBJECTIF.....	68
3.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES	69
3.3 COHERENCE AVEC LE PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT D'HAÏTI (PSDH)	78
3.4 PROGRAMMES ET PROJETS (TABLEAU SYNOPTIQUE)	80
3.5 PLAN D'INVESTISSEMENT TRIENNAL	86
4 MISE EN ŒUVRE DU PCD	91
4.1 ET VOUS, QUELLE EST VOTRE PLACE DANS LE PCD ?	91
4.2 COMMUNIQUER ET MOBILISER LES RESSOURCES.....	91
4.3 LE CDC : GARANT POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PCD.....	92
5 ANNEXES	94
ANNEXE 1 : LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DE BASE DE LA COMMUNE.....	94
ANNEXE 2 : LES PRIORITES DU PCD ET DU PSDH	98
ANNEXE 3 : ARBRES A PROBLEMES.....	100
ANNEXE 4 : REGLEMENT INTERIEUR DU CDC	104
ANNEXE 5 : COMPOSITION DU CDC.....	106
ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS COMMUNAUX	107
ANNEXE 7 : INDEX DES CARTES, TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS.....	108
ANNEXE 8 : BIBLIOGRAPHIE	110

LISTE DES SIGLES

ADEMA	: Ansanm pou yon Demen Miyo an Ayiti (ONG)	ISPAN	: Institut pour la Sauvegarde du Patrimoine National
AF	: Année fondamentale	KDS	: Comité de Défense Civile
AFP	: Association des Formateurs Polyvalents	KORAL	: Konbit pou Remanbre Aksyon Lakay (ONG)
ALI	: Agence Locale des Impôts	MARNDR	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural
ASEC	: Assemblée de la Section Communale	MAST	: Ministère des Affaires sociales et du Travail
BAC	: Bureau Agricole Communal	MCFDF	: Ministère à la Condition Féminine et au Droit des Femmes
BDS	: Bureau de District Scolaire	MENFP	: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelles
BID	: Banque Interaméricaine de Développement	MICT	: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
BME	: Bureau des Mines et de l'Énergie	MINUSTAH	: Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
BSF	: Bibliothèques Sans Frontières	MJSAC	: Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
CAEPA	: Comité d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement	MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
CAFDESA	: Coordination des Associations de Femmes pour le Développement de Saint-Louis du Nord et d'Anse-à-Foleur	MPNKP	: Mouvement Paysan National du Congrès de Papaye
CASEC	: Conseil d'Administration de la Section Communale	MSPP	: Ministère de la Santé Publique et de la Population
CCI	: Chambre de Commerce et Industrie	MTPTCE	: Ministère des Travaux Publics, Transports, Communications et Énergies
CDC	: Conseil de Développement Communal	NDI	: National Democratic Institute (ONG)
CDSC	: Conseil de Développement de Section Communale	NWHCM	: North West Haïti Christian Mission (ou Mission Chrétienne)
CFPB	: Contribution Foncière des Propriétés Bâties	OB	: Organisation de base (ou aussi OCB)
CI	: Comité d'Initiative	OCB	: Organisation Communautaire de Base
CME	: Commission Municipale de l'Éducation	ONI	: Office National d'Identification
CNIGS	: Centre National d'Information Géo-Spatiale	PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
COCANO	: Coopérative Cafetière et Cacaoyère du Nord-Ouest	PCD	: Plan Communal de Développement
CT	: Collectivités Territoriales	PIENASECO	: Programme d'Implantation d'Écoles dans les Sections Communales
DCP	: Dispositif de Concentration de Poissons	PNH	: Police Nationale d'Haïti
DGI	: Direction Générale des Impôts	PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
DINEPA	: Direction Nationale de l'Eau Potable	PSDH	: Plan Stratégique de Développement d'Haïti
DSNO	: Direction de la Santé du Nord-Ouest	RD	: République Dominicaine
EDH	: Électricité d'État d'Haïti	RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
EFA	: École Fondamentale d'Application	SAP	: Service d'Appui Pédagogique
EFACAP	: École Fondamentale d'Application et Centre d'Appui Pédagogique	SEMANAH	: Service Maritime et de Navigation d'Haïti
ENI	: École Nationale d'Instituteurs	SNEP	: Service National d'Eau Potable
FAES	: Fonds d'Assistance Économique et Sociale	SSF	: Sport Sans Frontières
FED	: Fond Européen de Développement	TPTC	: Travaux Publics, Transports et Communications (Ministère)
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces	UCS	: Unité Communale de Santé
FOKAL	: Fondation Connaissance et Liberté	UE	: Union Européenne
FONDEFH	: Fondation pour le Développement de la Famille Haïtienne	URD	: Unité Rurale Départementale
FONKOZE	: Fondasyon Kole Zepol (IMF)		
GREF	: Groupement des Retraités Educateurs et Formateurs		
GSB	: Groupes Santé Bêtes		
ID	: Initiative Développement (ONG)		
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique		

AVANT PROPOS

Ce plan se veut porteur d'un message d'espoir pour la commune de Saint-Louis du Nord.

Un développement extraordinaire est possible dans cette commune, car elle offre des potentialités énormes (et souvent encore peu connues).

Située à la croisée entre le Nord, le Nord-Ouest, La Tortue, et les pays voisins du Nord, la commune détient un grand potentiel d'échanges commerciaux, culturels, et de production. Région au paysage magnifique, posée sur une terre fertile et traversée par les sources et rivières, elle est habitée par une population accueillante et cultivée.

Saint-Louis du Nord peut devenir un véritable pôle local de développement qui rayonnera sur toute la région – d'autant plus lorsque la route reliera toute la côte jusque Cap Haïtien.

Toute la population de Saint-Louis du Nord s'est investie pour réaliser ce Plan Communal de Développement, depuis Guichard jusqu'à Forlock, en passant par Chavary, Roche Ronde, Gaspard ou encore Chaîneau.

Ce plan qui en résulte, nous nous engageons à le suivre : nous, magistrats de Saint-Louis du Nord, élus et employés locaux, représentants de la société civile dans le CDC, fournirons tous nos efforts pour le réaliser. Nous vous y invitons également, Saint-Louisiens, Saint-Louisiennes, et partenaires : faisons-en notre feuille de route, notre guide.

Il nous reste beaucoup de travail pour faire de Saint-Louis du Nord la commune dont nous rêvons. Mais avec ce Plan pour guide, nous savons aujourd'hui vers où nous voulons aller. Mettons-nous au travail, tous ensemble, pour y arriver.

Mairie de Saint-Louis du Nord

INTRODUCTION

Le Plan Communal de Développement de Saint-Louis du Nord est le résultat d'une démarche initiée par la Mairie dès mars 2011. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique de décentralisation participative prise par la Constitution haïtienne de 1987¹.

Conformément à la loi², **le Plan Communal de Développement est un outil permettant une meilleure planification du développement au niveau communal**. Il est élaboré par les acteurs communaux eux-mêmes, tout en s'appuyant sur un travail de recherche et d'analyse. Il a aussi pour vocation de s'intégrer plus largement au cadre départemental et national – en collaboration notamment avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

Durant plusieurs mois, les acteurs communaux de Saint-Louis du Nord ont ainsi entrepris cette démarche à travers des enquêtes, des ateliers et des sensibilisations (cf. Chap. 1 : Méthodologie). Un **Conseil de Développement Communal (CDC)** a été constitué et a joué un rôle central dans cette dynamique, secondé par 6 Conseils de Développement de Section Communale (CDSCs).

Cette démarche importante a permis de rassembler de multiples données sur la Commune : le territoire communal, ses institutions, son environnement naturel, ses aspects économiques et sociaux, les perceptions des citoyens sur la réalité de leur commune, etc. (cf. Chap. 2 : Diagnostic).

Mais surtout, cette dynamique a permis de mettre tous les acteurs d'accord sur **un objectif commun** pour les 3 prochaines années : celui de « *développer une approche responsable et intégrée du territoire communal, en améliorant les routes et l'accès aux services de proximité et en dynamisant les conditions de production et d'entrepreneuriat* » (cf. Chap. 3 : Planification). Cet objectif prévoit notamment une **large place pour le développement des sections communales**, en vue de faire de Saint-Louis du Nord une « *commune attrayante grâce à sa nature préservée, et dynamique par ses activités agro-industrielles et commerciales* ». L'objectif est assorti d'orientations à suivre et d'un plan d'action détaillé.

D'autres étapes devront maintenant suivre, pour que la dynamique se renforce et mène à des résultats concrets et durables. Dans l'immédiat, l'étape suivante sera de **mettre les actions en œuvre, dans le respect des orientations prises par le CDC**. Ce nouveau défi demandera une attention rigoureuse, surtout de la part de la Mairie et du CDC. Des indications sont données en ce sens, dans le Chapitre 4 : Mise en œuvre du PCD.

En résumé, le présent document est un guide, un document de référence, à suivre par tous pour le développement de la commune de Saint-Louis du Nord. Il est destiné à tous les acteurs de la commune, mais aussi aux Institutions de l'Etat, à la diaspora, aux organisations, et à toute personne intéressée au développement de la commune.

1 En effet, dès son Préambule, la Constitution est proclamée « *pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective* ».

2 Cf. 5 décrets sur la décentralisation votés en 2006 par le Gouvernement de transition – en particulier celui sur l'Organisation et le Fonctionnement des Communes. Ces décrets ouvrent les compétences des collectivités territoriales en leur *transférant des responsabilités et une autonomie en termes de conception et de gestion du développement* dans de nombreux domaines. Ce sont aussi ces décrets qui, les premiers, offrent à chaque Commune de la Nation de *se doter d'un Plan de Développement élaboré de façon participative*.

HISTORIQUE ET BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE

Saint-Louis du Nord est une des plus anciennes villes du pays, fondée au 17^{ème} siècle du temps des flibustiers et boucaniers. A l'époque, cette petite communauté de pirates s'était installée juste en face, sur l'Île de la Tortue : l'île leur servait comme repaire pour assaillir les galions espagnols, français et anglais (selon les périodes de domination). Après plusieurs années de flibuste, l'un des occupants français de l'Île, Bertrand d'Orgeron, entreprit de stabiliser et d'organiser cette petite colonie. C'est ainsi qu'en 1665, il fut nommé premier Gouverneur de l'île par la France, chargé de développer celle qui allait devenir la colonie de Saint-Domingue.

Saint-Louis du Nord est ainsi née durant ces années où les colons français débarquèrent sur la « Grande Terre », depuis l'Île de la Tortue. Le Gouverneur D'Orgeron appela alors la région par le patronyme du Roi Louis XIV, « Petit Saint-Louis »³. Quelques vestiges restent d'ailleurs de cette époque : par exemple ceux de l'habitation de Bertrand d'Orgeron près de Bonneau ; ou ceux de la première Banque coloniale qui desservait Saint-Domingue et les Antilles Françaises, à Forges⁴.



Photo 1: Image de navire de flibustiers, de l'époque du Gouverneur Bertrand d'Orgeron et de la fondation de Saint-Louis du Nord au 17^{ème} siècle (Source : Abel Edmond)

Aujourd'hui, la ville de Saint-Louis du Nord est une ville de province aussi grande que certains chefs-lieux de départements. Au cours des dernières décennies, son profil cultivé lui a valu le surnom de « *berceau de l'intelligentsia* », tandis que ses mornes productifs et verdoyants en ont fait le « *grenier du Nord-Ouest* ».

Pourtant, les Saint-Louisien⁵s ressentent que cette réputation ne reflète plus tout-à-fait la réalité d'aujourd'hui. La vie n'est pas facile pour les 80 000 habitants des sections communales, très éloignés de tous services ; ni pour les citadins, dont le nombre augmente fortement chaque année. La population se sent négligée par l'Etat, et est souvent assimilée au reste du département, alors que la commune présente un profil - et un potentiel - radicalement différents.

³ L'année de fondation précise de Saint-Louis du Nord est toutefois controversée. De nombreux Nord-Louisien⁵s prétendent qu'elle a été fondée plus tôt, en 1606 (la ville a d'ailleurs fêté ces 400 ans sur cette base, en 2006). D'autres soutiennent fermement que la fondation date de 1670, la même année que Cap Haïtien – en se basant sur plusieurs recherches. Lire à ce sujet : *A propos des « 400 ans » de la ville de Saint-Louis du Nord*, sur <http://www.haitiwebs.com/showthread.php?t=45521>

Par ailleurs, la ville a aussi porté les noms de Derouvray, Les Palmistes, et La Tirolie (ce dernier nom viendrait du partage des butins que les marins faisaient à l'endroit du port. Aujourd'hui, cette zone d'embarquement porte encore ce nom).

⁴ Le quartier de Sous-Fort, dans le bourg, tient également son nom de l'époque, en souvenir du fort colonial qui protégeait la ville et dominait l'île d'en face.

⁵ Aussi appelés Nord-Louisien⁵s, pour les distinguer des habitants de Saint-Louis du Sud.

1 METHODOLOGIE

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement a suivi la méthodologie préconisée par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)⁶. Cette méthodologie consiste en 3 étapes :

- 1) la phase préparatoire,
- 2) le diagnostic communal,
- 3) l'élaboration du Plan Communal proprement dit (ou Planification).

Deux principes directeurs ont guidé la démarche au cours de ces étapes :

- **La primauté de l'échelon communal.** La démarche a bien sûr tenu compte des sections communales, mais en veillant à ce qu'elles restent totalement intégrées à l'approche communale, sans la morceler. Ainsi, toute la dynamique et le PCD restent cohérents, inscrits dans une vision communale.
- **le rôle central du CDC** (et, dans une moindre mesure, des six CDSCs) comme organe représentatif de la commune et responsable des orientations.

1.1 Phase préparatoire

➤ *Adhésion, formation, sensibilisation et responsabilisation des acteurs du PCD*

Le processus a été initié par la Mairie de Saint-Louis du Nord en novembre 2011, après avoir obtenu l'adhésion des acteurs partenaires de la démarche : l'appui technique d'Initiative Développement (ID), le soutien financier du Faes et de l'Union Européenne, la collaboration des 6 CASECs de la Commune ainsi que de la Direction départementale de la Planification.

La phase préparatoire a ensuite commencé avec la formation des Maires, cadres de la Mairie et CASECs sur les objectifs du PCD, et plus largement les concepts du développement local. Les participants ont ainsi reçu les éléments clés pour porter la démarche devant les citoyens.

La Mairie a procédé au lancement officiel de la démarche en décembre 2011, avec une large assistance des citoyens et représentants de la société civile. Cette inauguration a immédiatement été suivie par des séances d'information et sensibilisation sur tout le territoire communal. Dans cette phase, l'engagement sur le terrain des Maires, CASECs, ASECs a été crucial pour montrer le sérieux de la démarche, jusque dans le fond des 6 sections communales et dans les différents quartiers du bourg.

Enfin, la communication s'est aussi faite à travers la diffusion d'émissions de radio hebdomadaires, depuis le début de la démarche jusqu'à sa validation et inauguration finale. Les émissions ont été enregistrées avec la participation de citoyens et acteurs de la démarche : les activités réalisées et à venir y étaient présentées ainsi que les leçons apprises sur la réalité communale et les orientations prises. Les émissions ont été diffusées chaque vendredi en direct sur les 3 stations de radio de la commune et rediffusées par chacune d'elles selon un horaire fixe au cours des jours suivants. Elles ont joué un rôle fondamental pour montrer la consistance de la démarche, son ampleur, son impartialité, et l'implication de tous.

➤ *Constitution des CDC et CDSCs*

⁶ Guide Méthodologique Plan Communal De Développement, MPCE, versions 2010 et actualisée en 2012.

La méthodologie s'est aussi appuyée sur les expériences de PCD des communes de Jean Rabel, Bombardopolis et Môle Saint-Nicolas, réalisées précédemment avec l'appui technique d'ID et de son partenaire ADEMA.

- C'est aussi durant cette phase préparatoire que s'est constitué, en parallèle, le **Conseil de Développement Communal (CDC)**, comme organe central qui a mené toute la démarche d'élaboration du PCD.

Le CDC a été constitué en janvier 2012, dans le respect du Décret de 2006 sur l'Organisation et le Fonctionnement des Communes, et des indications du Guide méthodologique du MPCE.

Conformément au Décret de 2006, le **CDC** est composé de :

- représentants de chaque collectivité territoriale (Maire et Secrétaire de la Mairie, CASECs, ASECs, Délégué de ville)
- représentants de chaque service déconcentré (Etat Civil, BDS, UCS, Protection Civile, Croix Rouge, ONI, représentants de la DDA et du MICTDN, URD, PNH, DGI)
- représentants des secteurs organisés (tendances religieuses, chambre de commerce, presse, organisations de base dans les habitations des sections et le bourg, organismes de développement)
- trois notables, désignés par les autres membres.

Ce sont les secteurs organisés eux-mêmes qui ont désigné leurs représentants : ils l'ont fait après consultation des membres de leur secteur, qui ont signé une lettre d'engagement confirmant le choix de leur représentant.

Les membres du CDC ont également cherché un équilibre entre les représentations urbain/rural, homme/femme/jeune. Certes, il n'y a finalement que 10 femmes sur 51 membres mais cette proportion ne pouvait être plus grande : 30 parmi les postes à assigner sont, de fait, occupés par des hommes (magistrats, CASECs et ASECs, représentants des services déconcentrés...). Dès lors, les représentations ont été, autant que possible, assignées à des femmes dans les secteurs restants.

Les membres du CDC ont participé à plusieurs journées de formation sur leur rôle et leur fonctionnement. Ils ont également élu leur Comité Directeur et élaboré leur règlement interne (cf. Annexes).

Enfin, **la constitution du CDC a été officialisée par Arrêté Communal**, adopté et publié le 9 février 2012. L'existence de ce nouvel organe communal est ainsi reconnue à son juste titre : en effet c'est le CDC qui continuera de jouer un rôle central à l'avenir pour la mise en œuvre du PCD et le développement harmonieux de la commune (cf. p. 92 sur ce rôle du CDC).

- Juste après le CDC, ont été constitués les **6 Conseils de Développement des Sections Communales (CDSCs)**. Ces organes sont plus petits que le CDC (ils comptent entre 19 et 25 membres selon les sections), mais ils ont été constitués sur un modèle similaire, dans le respect du Décret de 2006 sur l'organisation et le fonctionnement des Sections Communales. Les CDSCs comptent des représentants des CASECs, ASECs, des différents secteurs et habitations. Ils ont également reçu une formation, élu leur Comité Directeur, et élaboré leur règlement interne.

Les CDSCs ont été créés **en veillant à ce qu'ils soient parfaitement intégrés dans la structure du CDC**. Ainsi, chaque CDSC compte au moins 3 membres en son sein, qui sont en même temps membres du CDC. Ces membres veillent à relayer les informations du CDSC vers le CDC, et inversement (il veillent ainsi à rappeler la prévalence de la dimension stratégique communale).

Les CDSCs ont joué un grand rôle dans la phase de diagnostic participatif, comme nous le verrons ci-dessous.

1.2 2^{ème} Phase : Diagnostic communal

Cette phase a servi à identifier les potentialités et contraintes du territoire. La réalisation du diagnostic peut être décomposée en deux parties (qui se complètent mutuellement):

- un **diagnostic technique** (aussi appelé descriptif),
- un **diagnostic participatif**, qui est le résultat de nombreux ateliers, et fait ressortir davantage le ressenti et les perceptions de la population.

➤ *Le diagnostic technique*

La réalisation de ce diagnostic, avec l'appui d'Initiative Développement, a inclus plusieurs aspects :

- Des **enquêtes** sur tout le territoire, avec un enquêteur par section communale, et 2 pour le bourg. Cette enquête a couvert de nombreux secteurs, en particulier : les lieux touristiques et de loisirs, les commerces et petites entreprises, les déplacements de personnes (migrations), les lieux religieux, les lieux de marché, les dispensaires, les agents de santé et matrones, les organisations de base... Une enquête distincte a également couvert les questions d'eau et assainissement : sources, captages, réseaux, latrines, etc.
- La **revue de littérature**, sur la base des écrits disponibles aux niveaux local, départemental et national (concernant notamment les statistiques nationales, l'agriculture, l'énergie, etc).
- La **cartographie**, sur la base des données existantes du CNIGS et des relevés GPS des enquêteurs.
- De multiples **consultations et entretiens**, au niveau local, départemental et national.

Les informations de ce diagnostic ont été vérifiées par les acteurs concernés, et validées par le CDC.

➤ *Le diagnostic participatif*

Cette partie du diagnostic s'est déroulée en parallèle à la partie technique, de février à mai 2012. Elle a consisté en de nombreux ateliers à différents niveaux géographiques (habitations – section – commune), ainsi que quelques ateliers sectoriels avec des acteurs spécialisés.

La méthode utilisée pour la majorité des ateliers (les ateliers « géographiques ») est basée sur **l'outil FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces**⁷. Il s'agit d'une méthode facile à comprendre pour les participants, permettant de brasser tous les secteurs de la vie communale (divisés au nombre de 15⁸). Dans chaque atelier, ces 15 secteurs ont été répartis en 4 sous-groupes, constitués selon les sujets que les participants maîtrisaient le mieux ; les analyses étaient ensuite retravaillées en séance plénière.

Les ateliers de diagnostic se sont déroulés dans l'ordre suivant :

- Ateliers avec la population : ils ont été réalisés dans presque toutes les habitations de la commune (certaines habitations se sont regroupées pour un même atelier). Ce niveau d'atelier est essentiel pour que les gens participent à la démarche, puissent exprimer leur point de vue. Les CASECs et ASECs y jouent un rôle indispensable, pour mener les ateliers. A ce niveau des habitations, la méthode a été simplifiée : elle s'est limitée à chercher les Forces et Faiblesses (incluant respectivement les opportunités et menaces), la rendant plus accessible à la population.

Dans les quartiers du bourg, les ateliers ont été accompagnés par les Maires. La mobilisation des gens y a toutefois été beaucoup moins évidente (cf. p. 15 sur les difficultés rencontrées).

- Ateliers de sections : Ces ateliers ont rassemblé une quarantaine de participants dans chaque section communale, ainsi que dans le bourg. Il s'agit des membres des CDSCs, ainsi que de personnes ressources qui avaient participé aux ateliers dans les habitations. Pour le bon déroulement de la démarche, le choix des invités a été crucial : l'équipe technique a veillé à ouvrir les invitations au maximum et en toute neutralité, en complétant les listes proposées par les autorités locales.
- Atelier communal : cet atelier a constitué la clôture (ou bilan) de toute cette phase de diagnostic participatif. Ici aussi (et durant toute la suite du processus), la liste des participants a été cruciale, et a été dressée de manière ouverte. Cet atelier s'est clôturé sur l'identification des FFOM

⁷ Aussi connu comme *SWOT*, en anglais. En créole, les termes utilisés sont Fòs, Feblès, Chans, Malè pandye.

⁸ Les secteurs analysés ont été les suivants, répartis en 15 thèmes : Environnement ; Education ; Santé ; Routes et communications ; Carrières, énergie et courant ; Eau ; Culture, sport et loisirs ; Organisations ; Droits humains, justice et sécurité ; Agriculture ; Elevage ; Pêche et chasse ; Commerce ; Tourisme ; Artisanat.

majeures (présentées p. 67) : c.à.d. la sélection par ordre d'importance des forces, faiblesses, opportunités et menaces principales de la commune, selon les participants.

Enfin, 3 ateliers sectoriels ont été réalisés : concernant l'agriculture, la santé, et les institutions de la commune. Ils ont rassemblé plusieurs techniciens ou spécialistes du secteur, et quelques membres des directions départementales. Concernant l'éducation, l'accès à l'eau et l'assainissement, des ateliers approfondis avec les acteurs concernés avaient déjà été organisés fin 2011 avec ID : leurs résultats ont été intégrés dans les réflexions, et dans le présent document. Enfin, notons que ces ateliers sectoriels n'ont pas porté uniquement sur le diagnostic, mais aussi sur les orientations à prendre et les actions à planifier (cf. paragraphe suivant : Planification).

Taux de participation aux ateliers de <i>diagnostic</i> et de <i>planification</i> ⁹	
75 journées d'atelier ont eu lieu au cours de la démarche d'élaboration du PCD:	
51 ateliers avec la population, dont :	
- 46 ateliers dans les habitations des 6 sections:	78 participants en moyenne, dont 51% de femmes
- 5 ateliers dans les quartiers du bourg :	46 participants en moyenne, dont 43% de femmes
<i>Total de plus de 3 800 personnes au cours de cette première série d'ateliers avec la population. Cela représente 1 adulte sur 17, soit 18% des familles qui ont participé directement aux ateliers.</i>	
7 ateliers au niveau des sections et du bourg : (ateliers de 2 jours)	42 participants en moyenne, dont 26% de femmes (membres des CDSCs principalement + personnes ressources des habitations)
3 ateliers sectoriels : (sur l'agriculture, la santé, les institutions)	18 participants en moyenne
4 ateliers au niveau de la commune : (de 1 ou 2 jours : diagnostic communal, vision, arbres à problèmes, tableau synoptique)	52 participants en moyenne, dont 15% de femmes (membres du CDC principalement + quelques membres des CDSCs et autres personnes ressources)

Tableau 1 : Taux de participation aux ateliers de diagnostic et de planification réalisés dans le cadre de la démarche de PCD de Saint-Louis du Nord (de février à mai 2012). La liste des participants aux ateliers *communaux* se trouve en Annexe.

1.3 3^{ème} Phase : Planification communale

Cette phase de planification suit logiquement les ateliers de diagnostic, et s'appuie sur leurs enseignements. Certains éléments récoltés au cours des enquêtes ou appris au cours du diagnostic technique ont également été soumis au CDC et ont pu enrichir les réflexions.

Les 3 ateliers de planification se sont déroulés au cours des mois de juin et juillet 2012, durant les weekends. Une cinquantaine de participants étaient présents chaque fois : membres du CDC, vice-présidents des CDSCs, et quelques personnes ressources additionnelles pour compléter les réflexions. Le travail de chaque atelier s'est déroulé d'abord en sous-groupes, et ensuite en séance plénière.

Les 3 ateliers de planification se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- Atelier Vision et Objectif (1 jour) : La *vision* a été formulée à partir des propositions des 4 sous-groupes, puis traduite en français. Elle repose sur la valorisation des forces actuelles de la commune, et représente l'identité de la commune telle que ses habitants veulent la voir dans 25 ans. *L'Objectif* à

⁹ Ces ateliers n'incluent pas les journées de formation et de constitution du CDC et des CDSCs – qui ont consisté en au moins 2 jours pour chaque niveau (voire plus, pour effectuer la préparation et le suivi).

réaliser pour les 3 prochaines années a fait l'objet d'une autre réflexion : c'est la première étape qui mènera à la réalisation de la vision (cf. p. 68).

- Atelier Arbres à Problèmes (2 jours) : les participants ont cherché à identifier les *causes profondes* des problèmes identifiés – en particulier ceux relatifs aux forces, faiblesses, et menaces majeures (cf. Annexes pour plus d'explications).
- Atelier Plan d'Action (ou Tableau synoptique – 2 jours) : les actions ont été réfléchies de manière à répondre aux problèmes identifiés comme prioritaires. Pour ce faire, les participants se sont appuyés sur les travaux précédents, qu'ils avaient en leur main : tableaux de FFOM, arbres à problèmes et conclusions des ateliers spécifiques. Les actions ont été charpentées en 4 axes : programme territorial, économique, social et institutionnel (comme préconisé par le MPCE, et de manière semblable au Plan Stratégique de Développement d'Haïti - cf. p. 78 et 80). Cet atelier a aussi permis de mieux cerner les grandes orientations du PCD dans chaque secteur.

Les avancées de chaque atelier (de diagnostic et de planification) ont toujours été communiquées le vendredi suivant à l'émission de radio hebdomadaire, avec la participation des autorités et des membres du CDC, et des réactions éventuelles des auditeurs.

Restait alors un travail d'élaboration du Plan d'investissement triennal. Ce travail a été commencé lors du dernier atelier ; mais face à la technicité de la tâche, les membres du CDC ont sollicité ID pour préparer le travail et le soumettre lors de la séance de validation. Cette amorce du travail avec le CDC a cependant été décisive : elle a contribué à conscientiser les participants sur le fait que le financement du PCD ne va pas de soi.

1.4 Validation et inauguration

Une première ébauche du PCD a été remise aux membres du CDC en août, afin qu'ils se l'approprient et fassent leurs commentaires. La **séance de validation** avec le CDC et les vice-présidents des CDSCs a permis de corriger le diagnostic sur quelques points, de valider le plan d'action et les grandes lignes d'orientations, de détailler le plan d'investissement et de procéder à certains ajustements. Le document ainsi corrigé a pu être remis à la Mairie et présenté à la Direction Départementale de la Planification.

La fête patronale de Saint-Louis du Nord en fin août a alors représenté une excellente opportunité de faire connaître le PCD et sa dynamique aux nombreux Saint-Louisiens présents pour l'occasion. C'est ainsi que la Mairie et le CDC ont décidé de procéder à l'**inauguration du PCD le 18 août 2012**, devant une assemblée importante, dont de nombreux membres du CDC, des CDSCs et représentants du département. Le déroulement de la démarche a été rappelé par le Maire, par les 6 CASECs et les membres du comité directeur du CDC, ainsi que le contenu du PCD, ses implications pour la commune, et le rôle de la Mairie et du CDC.

Il est utile de préciser que, bien qu'encore provisoire, cette version du PCD *présentait déjà ses éléments constitutifs principaux*, et a ainsi permis de jouir d'un *retentissement considérable* lors de la fête patronale.

Enfin, la version finale et définitive du PCD a été présentée à la Mairie et au Comité Directeur pour une dernière validation avant publication définitive.

Un arrêté communal fixant le document et le rôle du CDC devrait être préparé prochainement. La phase de communication et de mise en œuvre pourra ainsi commencer.

1.5 Difficultés rencontrées, limites de la méthode

Plusieurs éléments doivent être mentionnés ici :

- *les dimensions de la commune et la saison des pluies* : la commune est très vaste et l'inaccessibilité des sections communales accroît les distances : les réunions au cœur des 3^{ème} et 4^{ème} sections ne peuvent se faire qu'après 2h30 de marche minimum. Le cœur de la 6^{ème} section est encore plus loin : à environ 5h de marche (de plus, les télécommunications passent difficilement). En outre, les conditions climatiques (saison des pluies) ont compliqué les déplacements – et compromis de nombreuses activités. Toute la démarche participative a ainsi été très exigeante, tant pour les participants que pour la Mairie et l'équipe technique ; elle a demandé une grande flexibilité et de la coordination (avec les CASECs, ASECs, mais aussi les autres leaders locaux).
- *l'intensité de la démarche* : le grand nombre d'ateliers a demandé d'importants efforts, en particulier aux membres du CDC. Malgré leur motivation, ils ont en effet leurs propres activités. Ceci a parfois nui au taux de participation et à l'engagement de certains membres du CDC.
- *le manque d'intérêt des citoyens du bourg pour les questions publiques* : c'est une des leçons les plus patentes de la démarche. Les réunions dans le bourg n'ont pu se tenir qu'au bout de multiples efforts et de tentatives ratées ; et elles ont connu moins de succès. Plusieurs participants y voient un phénomène inquiétant pour la ville. Il semble nécessaire de s'appuyer sur les « bases » des différents quartiers, les églises, les notables pour relayer les messages. La mobilisation par la radio, les banderoles, et même les mégaphones fonctionne très peu.
- *la participation des femmes* : Elles ont constamment été sollicitées (elles représentent la ½ de la population de la commune) et ont montré leur volonté de participer au PCD. Elles ont ainsi été nombreuses dans les ateliers d'habitations, ce qui montre leur volonté de changer les choses et d'être prises en compte.

Par contre, les femmes se sont moins présentées aux autres niveaux (cf. Tableau 1, ci-dessus). En particulier dans le bourg, leur faible participation pourrait venir du fait qu'elles laissent les questions publiques aux autorités et aux personnes qu'elles pensent plus instruites – peut-être davantage encore que dans les sections. Au niveau du CDC, l'obstacle majeur à leur présence est que toutes les autorités en place sont exclusivement des hommes.

- *la mobilisation difficile dans la 5^{ème} section* : les ateliers n'y ont été réalisés qu'au prix de nombreux efforts. L'une des raisons serait la méfiance que les gens de Bonneau entretiennent envers les activités « de la commune » ; ainsi que leur revendication de « quartier » méritant sa propre approche. Il ne faudrait toutefois pas que cette revendication devienne contreproductive et se retourne contre elle : au contraire, la 5^{ème} section aurait tout intérêt à collaborer à la démarche communale.
- *le changement du cartel municipal* : intervenu en fin juillet – août, ce changement à la fin de la démarche d'élaboration du PCD a nécessité que les nouveaux maires s'approprient pleinement l'instrument, ainsi que l'articulation avec le CDC et les autres acteurs communaux.
- Enfin, le dernier point est probablement **le plus important : la nouveauté de la démarche**. La dynamique autour du PCD a été la première expérience participative aussi large menée dans la commune. Difficile donc pour les participants de comprendre tout de suite la démarche, les rôles de chacun, la portée du PCD... Pour cela, les CTs, le CDC et les CDSCs ont reçu des formations et un encadrement jusqu'à ce qu'ils se soient appropriés pleinement le processus. Le PCD devient ainsi l'unique document de référence de la commune en termes de planification, piloté par la Mairie. Les élus sont responsables de son application.
- L'apprentissage de cette nouvelle dynamique communale n'est toutefois pas évident, et prend du temps à se mettre en place. On ne peut qu'encourager tous les acteurs communaux à oser trouver leur place dans cette dynamique, tout en collaborant les uns avec les autres pour favoriser le développement communal.

2 DIAGNOSTIC

2.1 Organisation et structuration du territoire

1) Localisation de la commune de Saint-Louis du Nord

La commune de Saint-Louis du Nord est située dans le Département du Nord-Ouest, dans la sous-région communément appelée Haut Nord-Ouest. Il s'agit d'une zone montagneuse, à l'extrémité du Massif du Nord. C'est aussi une région côtière, faisant face au Canal de la Tortue.



Carte 1: Localisation de la commune dans le pays

D'une superficie de 125,6 km² (1/16^{ème} de la superficie du département), elle est située entre les 19° 54' et 19° 56' de latitude Nord et les 72° 41' et 72° 44' de longitude Ouest.

La commune de Saint-Louis du Nord est bordée par les communes voisines de :

- Port-de-Paix, à l'ouest (chef-lieu du département, située à 13 km, à $\frac{3}{4}$ d'heure de route)
- L'Île de la Tortue, au nord (juste en face du port de Cayonne et de la ville de Haut-Palmiste)
- Anse-à-Foleur, à l'est (ville située à 13 km, une heure de route)
- Bassin-Bleu (1^{ère} section), au sud-ouest (accès par les mornes, au-delà de Haut Piton)
- Gros Morne (5^{ème} section), au sud (département de l'Artibonite, accès par les mornes)
- Borgne (6^{ème} section), au sud-est (département du Nord, accès par les mornes)

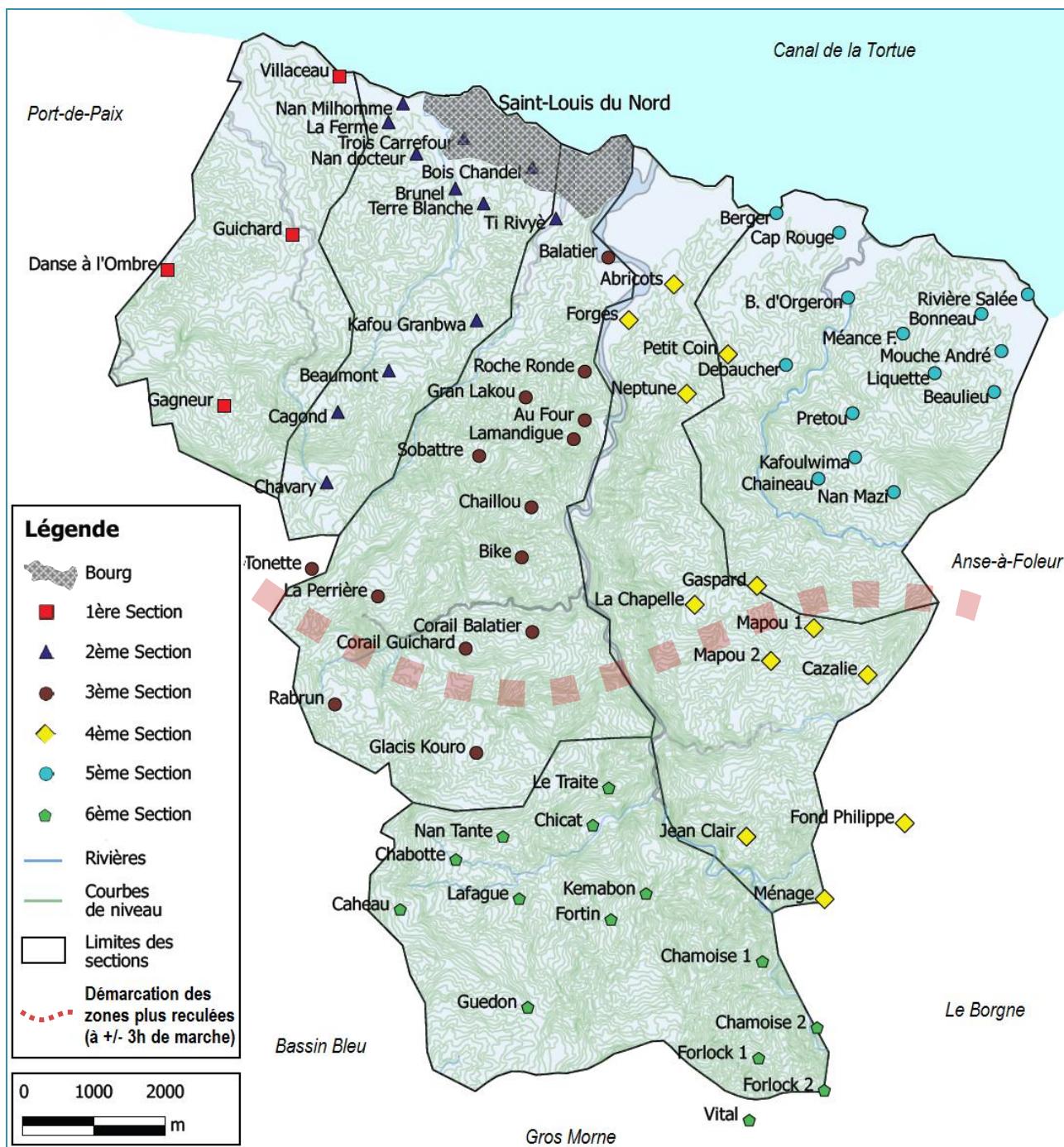


Carte 2: Localisation de la commune : dans le « Haut Nord-Ouest » (qui est l'extrémité est du département, voisine avec les départements de l'Artibonite (plus au sud) et du Nord (plus à l'est))

Les autres grandes villes du pays sont relativement éloignées : Port-au-Prince à 260 km (7h de route), Gonaïves à 105 km, Jean Rabel, dans le Bas Nord-Ouest, à 65 km. Cap Haïtien n'est joignable que par une piste impraticable passant par le Borgne, ou par bateau.

2) Sections, habitations et Bourg

La commune de Saint-Louis du Nord est subdivisée en un bourg (ou ville) et 6 sections communales. Seule la 6^{ème} section n'a pas d'accès à la côte. Au sud de la commune, cette section est la plus reculée dans les mornes, et aussi la plus difficilement accessible (en l'absence de routes).



Carte 3 : Les habitations de Saint-Louis du Nord (source: enquête ID, 2012). La Commune compte 68 grandes habitations : les plus éloignées se trouvent à plus de 3h de marche, au sud de la ligne (et jusqu'à 8h de marche pour Forlock)

Les 6 sections comprennent un total d'au moins 68 habitations et 528 localités. Le nombre d'habitations n'est pas identique par section : en effet le statut d'habitation n'est pas lié au nombre d'ASECs, ni à un

dénombrement officiel. Il tient plus à la représentation des gens, à l'existence d'une structure importante (église, école, centre de santé,...), à un centre historique, et/ou au nombre relativement élevé de maisons¹⁰.

C'est ainsi que des disparités existent entre chaque section : par exemple, il est communément admis que la 1^{ère} section ne comporte que 4 habitations, pourtant elle compte une densité de population aussi importante que les autres sections. Par contre, ces 4 habitations sont très peuplées et regroupent de nombreuses localités. Cependant, ce n'est pas parce qu'une section compte plus d'habitations, qu'elle est plus importante ou mérite plus d'attention.

Tableau 2: Répartition des 68 habitations dans les sections ; et des 528 localités (loc) dénombrées dans les habitations

	1ère section		2ème section		3ème section		4ème section		5ème section		6ème section	
	4 habitations	Loc	12 habitations	Loc	14 habitations	Loc	10 habitations	Loc	14 habitations	Loc	14 habitations	Loc
1	Guichard	12	Nan Milhomme	3	Chemin Desgranges	3	Forges	3	Bonneau	11	La Fague	12
2	Villaceau	14	Ti Rivyè	6	Chaillou	4	Les Abricots	7	Méance François	4	Chicat	8
3	Gagneur	15	Nan Doktè	4	Sobattre	5	La Chapelle	4	Beaulieu	3	Kemabon	10
4	Danse à l'Ombre	27	Bwa Chandèl	4	Tonette	3	Neptune	4	Rivière Salée	3	Fortin	9
5			Trois Carrefours	6	Roche Ronde	4	Cazalie	5	Mouche André	3	Vital	10
6			Brunel	13	Au Four	4	Mapou I	5	Liquette	5	Chamoise I	17
7			Cagond	6	Bike	6	Mapou II	2	Chaineau	16	Chamoise II	17
8			Terre Blanche	6	Gran Lakou	2	Gaspard	18	Kafoulwima	8	Forlock I	8
9			Beaumont	8	Corail Balatier	7	Ménage	11	Pretou	4	Forlock II	9
10			La Ferme	4	Balatier	1	Jean Clair	11	Nan Mazi	7	La Tortue-Guedon	12
11			Kafou Granbwa	4	Glacis Kouro	4			Berger	10	Chabotte	11
12			Chavary	7	Corail Guichard	7			Cap Rouge	9	Nan Tante	9
13					La Perrière	9			Bertrand d'Orgeron	14	Caheau	4
14					Rabrun	5			Debaucher	9	Le Trèt	13
Loc.		68		71		64		70		106		149

Plusieurs remarques méritent encore d'être faites :

- Le **bourg** (de plus en plus souvent appelé ville) est très dense et urbanisé (cf. Photo 2 ci-dessous).



Carte 4 : Ville de Saint-Louis du Nord (Images IHSI 2005 et GoogleEarth 24 janvier 2010).

Photo 2 : La rue principale traverse toute la ville, jusqu'à Desgranges (entre la Petite Rivière et Rivière des Barres)

Il est situé principalement sur le territoire de la 2^{ème} section communale, et en partie sur la 3^{ème} (quartier de Desgranges). Les limites de la ville ne sont pas clairement définies : elles divergent selon les cartes

¹⁰ Ces chiffres sont basés sur la connaissance du terrain et les échanges avec les leaders et autorités lors de l'élaboration du PCD. Plus de détails sur les noms des localités se trouvent en annexes, par section. Par ailleurs, ces chiffres diffèrent de ceux de l'IHSI (*Inventaire des Ressources et Potentialités d'Haïti*, 2005), qui dénombre 81 habitations et 113 localités.

géographiques ou les avis des uns et des autres. Dans le cadre de ce document, une représentation pratique de la réalité doit cependant être adoptée, pour pouvoir planifier les actions selon les types de milieu (urbain ou rural). Les quartiers de Sous-Fort, Sous-Terrain et Desgranges, de par leur nature nettement urbaine, sont donc considérés comme faisant partie du Bourg, dans le cadre de ce Plan¹¹.

- Guichard (1^e section) et Bonneau (5^e section) sont généralement considérés comme des « **quartiers** ».
- Comme mentionné précédemment, le statut de certains **lieux-dits, localités ou habitations** n'est pas clair. La liste a été dressée avec le plus d'attention possible, mais peut être sujette à discussion puisqu'il n'existe aucun statut officiel.
- Les **délimitations géographiques sur les cartes** ne correspondent pas toujours aux perceptions du territoire par les gens et les autorités. Ainsi, il arrive que des habitations telles que Tonette (3^e section), Fond-Philippe (faisant partie de l'habitation Ménage, dans la 4^{ème} section), Vital et Chamoise (6^{ème} section) soient cartographiées dans les limites d'autres sections (ou même communes) voisines (cf. Carte p. 18). Dans ce cas, il vaut alors mieux se référer à la perception des gens et des autorités.

3) Démographie et répartition de la population

a) La densité de population (presque) la plus élevée du pays ...

Avec une population estimée, en 2012, à environ 112 000 habitants sur 125,6 km², Saint-Louis du Nord est la commune présentant la **plus grande densité** de population du pays – à la seule exception des grandes agglomérations de Port-au-Prince et Cap Haïtien. **Plus du double de la densité moyenne nationale**, pourtant déjà très élevée... La Carte 5 illustre cette réalité ; ainsi que le Tableau 3, qui montre des données démographiques extrêmement élevées, tant en zone urbaine que rurale.

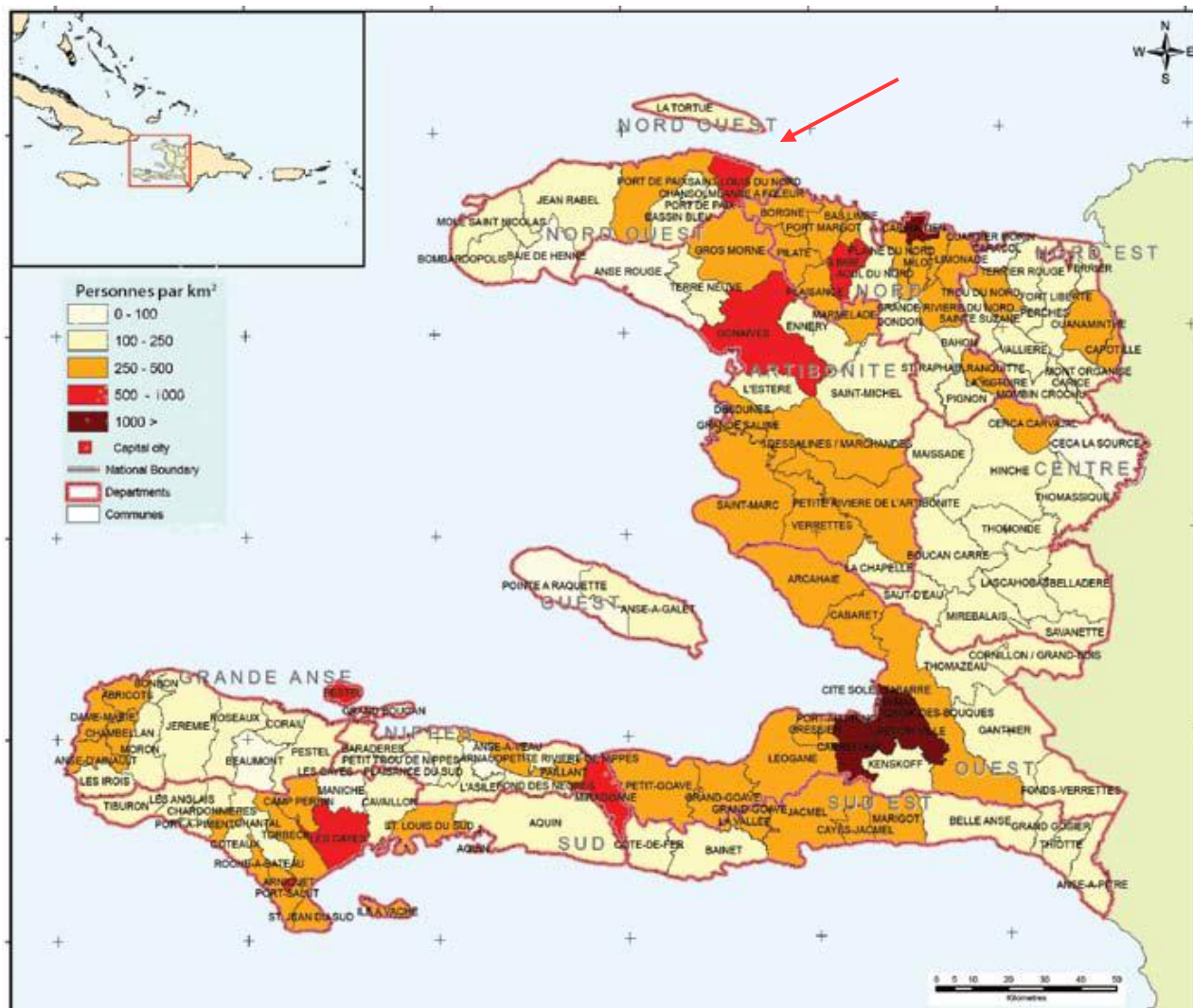
Caractéristiques (2012)	Saint-Louis du Nord	Département du Nord-Ouest	Pays
Population (en 2012)	111 033 hab.	695 502 hab.	10 413 211 hab.
Densité de population (totale)	884 hab/km²	331 hab/km ²	385 hab/km ²
Taux de population rurale	70 %	74 %	54 %
Densité de population en zone rurale	630 hab/km²	247 hab/km ²	211 hab/km ²
Densité de population en zone urbaine	15 072 hab/km²	9 048 hab/km ²	11 625 hab/km ²
Taux de population ayant moins de 18 ans	41 %	41 %	42 %
Pourcentage de femmes	51,5 %	50,4 %	50,5 %
Taux moyen d'accroissement annuel entre les recensements de 1982 et 2003 (en 2005)	3,3 %	2,9 %	2,5 %
Nombre estimé de personnes par ménage (2005)	5,3	5,0	4,7

Tableau 3 : Caractéristiques de la population (données IHSI 2012)¹²

¹¹ Cette approche correspond à celle adoptée par l'IHSI dans ses cartes et statistiques. L'option ainsi retenue pour la présentation de la réalité n'a toutefois aucune autre implication sur le statut de ces quartiers à quelque niveau que ce soit.

¹² Estimations d'IHSI 2012, « Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimées en 2012 ». Ces données de 2012 sont des projections basées sur les résultats du recensement de la population de 2003. Concernant les deux dernières lignes du tableau, elles sont reprises de l'*Inventaire* de l'IHSI, 2005 (à défaut d'informations plus récentes pour ce type de données).

Remarque : nous intégrons dans notre tableau les populations de Guichard et Bonneau comme faisant partie des zones 'rurales', ce qui correspond beaucoup plus à la réalité que l'option retenue dans le document de l'IHSI 2012 qui les intègre en zone 'urbaine'.



Carte 5 : Carte nationale de la densité de population, par commune (Source : Map Action et DPC, 2008, cité par Geo Haïti 2010). La Commune de Saint-Louis du Nord apparaît en rouge sur cette carte : la catégorie la plus dense après les agglomérations de Port-au-Prince et Cap Haïtien (en marron). Les statistiques de l'IHSI démontrent qu'elle se positionne effectivement juste après celles-ci.

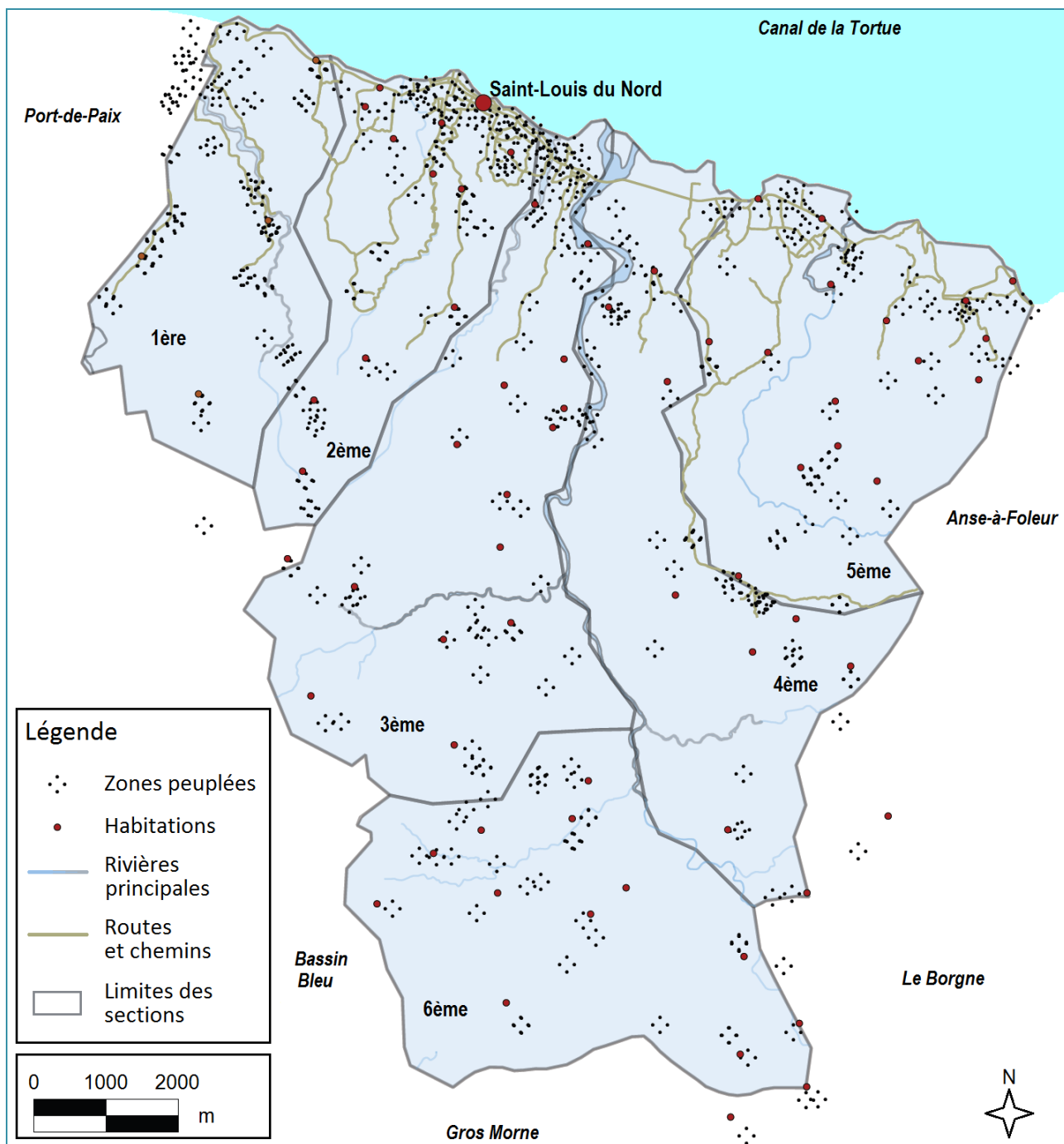
Cette densité exceptionnelle de la population est assurément liée à son **taux de croissance très élevé** : 3,3% par an depuis plusieurs décennies. Cela fait de Saint-Louis du Nord une des 18 communes présentant les plus hauts taux d'accroissement du pays (*Inventaire*, IHSI 2005). Sa population aurait doublé en moins de 25 ans¹³. Si aucune mesure n'est prise, la population pourrait plus que doubler d'ici 2037 et dépasser 230 000 habitants, entraînant une plus forte pression sur les ressources, une extension de la ville ainsi qu'une bidonvilisation.

Ce fort accroissement de la population vient probablement plus d'un haut taux de fécondité et de natalité, que des flux migratoires (d'ailleurs apparemment négatifs – cf. p. 54). Tant en ville que dans les sections, il est donc primordial de *contrôler (et limiter) cette croissance* (et donc les naissances). C'est notamment ce que réclament souvent les femmes, à travers un *planning familial efficace*.

¹³ Il n'existe aucun chiffre certain et précis. Malgré tout, cette tendance est avérée par plusieurs sources d'information concordantes : notamment, le recensement de 1982 donne déjà une population de 42 292 habitants (8 076 en zone urbaine ; 34 216 en zone rurale).

b) Répartition spatiale de la population

Cette population élevée est très largement répartie sur tout le territoire, comme le montrent la Carte 6 et le Tableau 4 (page suivante).



Carte 6 : Répartition de la population¹⁴ (Enquête ID, 2012). Les noms des habitations sont visibles sur la Carte 3, p. 18.

¹⁴ La répartition de la population reprise sur cette carte a été extrapolée à partir des lieux d'activités géo-référencés lors de notre enquête : églises, écoles, dispensaires, gaguères, habitations, locaux de réunion, marchés etc. Ces lieux se trouvent généralement au centre des zones d'habitat et donnent une représentation relativement fidèle de la réalité.

On peut distinguer 3 types de zones, visibles sur la Carte 6 :

- *la ville de Saint-Louis du Nord*, qui, avec environ 33 000 habitants, concentre 30 % de la population : il s'agit d'une ville de province dense et relativement grande (la première du Nord-Ouest après Port-de-Paix) ;
- *toute la zone côtière (le littoral)* qui est densément peuplée : tout le long de la route, depuis la 1^{ère} section (Villaceau), en passant par la ville et les sections jusqu'à la 5^{ème} (Bonneau et Rivière Salée). Cette forte population (estimée à environ 32 % du total) s'explique par les facilités qu'elle tire de terrains plus plats, des transports, du bord de mer.
- *dans les mornes*, une population estimée à environ 43 000 personnes (38 %). On peut estimer qu'elle vit, pour moitié, à plus d'une heure de marche de la plupart des services et de la route. L'autre moitié vit encore plus loin dans les mornes, à plus de 3h de rude marche à pied (cette zone très reculée correspond globalement au sud de la commune, cf. Carte 3, p. 18). Il s'agit là de toute la population de la 6^e section, et de la partie la plus haute des 3^e et 4^e sections. Notons d'emblée que cette dernière frange de la population (les « zones reculées ») apparaît comme **la plus défavorisée** : cela se verra à plusieurs occasions dans les prochains chapitres (accès à l'eau, services sociaux, migrations...)

On peut également noter que la population est plus concentrée le long des principales rivières, routes et chemins (tel que celui reliant Gaspard, au centre de la 4^{ème} section). Cependant, on trouve également des zones peuplées en dehors de ce schéma (par exemple Glacis, dans le sud de la 3^{ème} Section communale qui est éloigné de tous ces axes de pénétration).

Sections communales	Population (2012)	Superficie	Densité
1 ^e section (Rivière des Nègres)	11 950	18,24 km ²	655 hab/km ²
2 ^e section (Derouvray)	10 168	11,10 km ²	916 hab/km ²
3 ^e section (Desgranges)	16 349	25,75 km ²	635 hab/km ²
4 ^e section (Rivière des Barres)	17 618	23,62 km ²	746 hab/km ²
5 ^e section (Bonneau)	14 450	21,87 km ²	661 hab/km ²
6 ^e section (Lafague - Chamoise)	7 189	22,81 km ²	303 hab/km ²
Bourg (Ville de Saint-Louis du Nord - y compris les quartiers de Sous-Fort, Sous-Terrain et Desgranges¹⁵)	33 309	2,21 km²	15 072 hab/km²
Total	111 033	125,6 km²	884 hab/km²

Tableau 4 : Répartition des habitants par section communale et dans la ville (Projections IHSI 2012)

¹⁵ La raison de la comptabilisation de ces quartiers dans la ville tient à leur nature nettement urbaine. Plus d'explications se trouvent p. 16, note 11. Concernant le quartier de Desgranges, les statistiques nationales comptent 7 934 habitants, soit environ un quart du Bourg (IHSI 2012).

4) Institutions et Services présents sur le territoire communal

A l'instar des autres communes du pays, c'est **dans le bourg** que se trouve **la quasi-totalité des services** présents dans la Commune.

C'est particulièrement le cas des services déconcentrés de l'État (Commissariat, Agence Locale d'Impôts, Etat Civil, Tribunal de paix, ONI), ainsi bien sûr que l'administration communale. On compte également 14 écoles publiques dont deux lycées. En tant que chef-lieu d'arrondissement, on y trouve enfin la vice-délégation (pour Saint-Louis du Nord et Anse-à-Foleur) ; et le Bureau du District Scolaire (pour Saint-Louis du Nord, Anse-à-Foleur et l'Île de la Tortue). L'ensemble de ces services reste cependant limité : par exemple, le BAC n'a pas de siège dans la Commune (ni vraiment à Anse-à-Foleur : il est plutôt basé auprès de la DDA à Port-de-Paix). Le fonctionnement de ces services est détaillé au Chapitre 2.2 (p. 25 et suivantes).

La situation est très mauvaise dans les sections communales : il ne s'y trouve aucune institution, ni service déconcentré de l'Etat. Le nombre d'habitants dans les sections communales qui sont très éloignés des services (plus de 70 000 habitants), requiert que l'on remédie à cette situation, si l'on veut freiner l'exode rural. Seule Bonneau (5^{ème} section) fait exception, avec son sous-commissariat, le tribunal de paix, et l'officier de l'Etat civil.

Au niveau des services commerciaux, on déplore également l'absence de banque dans la commune ; on compte seulement des coopératives offrant des services d'épargne et de crédit.

5) Situation foncière des domaines de l'État

Les documents relatifs à la situation foncière des domaines de l'État dans la commune de Saint-Louis du Nord sont rares voire inexistants. Dans un pays où les transactions foncières se font souvent en dehors du cadre légal, l'enjeu est pourtant de taille : la commune subit en effet une pression démographique très forte et une parcellisation extrême de ses terres agricoles.

Selon les informations disponibles, les terres relevant du domaine de l'État se trouvent essentiellement dans les zones suivantes : à Guichard et à Villaceau (1^{ère} section), à Chavary (2^{ème}), à Bonneau et Cap Rouge (5^{ème}), à Barron Nava (6^{ème}). En ville, plusieurs emplacements restent attachés au domaine public, tel que le versant nord de la rue de l'Hôpital, qui a été utilisé en partie pour la construction de l'école Jean Jacques Dessalines.

Même s'il semble sûr que l'État dispose de plus de terres, des informations plus amples sur celles-ci sont très difficiles à obtenir, parfois à cause des connivences d'intérêts. Le travail pour l'aménagement de la commune et son développement n'en est rendu que plus long et difficile.

2.2 Fonctionnement des CTs et services déconcentrés de Saint-Louis du Nord

1) Organigramme et fonctionnement de la Mairie

La Mairie de Saint-Louis du Nord est dirigée, comme le veut la loi, par un conseil de 3 membres élus, dont un Maire principal. Comme presque toutes les mairies du pays, elle manque de personnel qualifié, et souffre de moyens très limités pour payer le personnel, les matériels nécessaires, l'entretien, et mettre en œuvre ses actions publiques.

Les recettes de la commune viennent principalement de l'allocation de l'Etat, ordinaire ou extraordinaire (environ 88% des ressources – cf. Tableau 5). Les ressources propres, elles, sont très faibles (12%).

Divers facteurs expliquent la faiblesse de ces recettes (1 180 000 HTG), notamment :

- le manque de clarté entre les compétences respectives de la Mairie et des CASECs. De ce fait, les taxes communales ne sont perçues que dans le bourg.
- même dans le bourg, la perception est rendue difficile dans les quartiers qui, afin d'éviter de payer la contribution fiscale, disent appartenir aux sections communales (quartiers de Sous-Fort, Sous-Terrain et Desgranges : cf. Carte 4 p. 19).

Or, hormis le bourg, certaines habitations pourraient également fournir un apport fiscal considérable au niveau de la CFPB et du permis de construire (par ex. : La Douceur/Villaceau/Guichard, Bonneau...).

Recette	Gourdes ¹⁶	%	Remarques
Recettes communales	1 180 000	12%	
CFPB	320 000	3,3%	Contribution Foncière des Propriétés Bâties
Permis d'inhumér	260 000	2,6%	
Recettes fiscales diverses	40 000	0,4%	Patente, Droit d'alignement, étalonnage, etc
Redevance (tap-taps)	560 000	5,7%	Plus grande ressource propre, qui "permet à la Mairie de fonctionner". La redevance est d'environ 50 G par tap-tap par jour.
Allocation ordinaire de l'Etat (CFGDCT)	2 600 000	27%	Principalement pour les salaires du personnel et des élus (Contribution au Fonds de Gestion et Développement des Collectivités Territoriales)
Recettes extraordinaires	6 000 000	61%	Affectées aux investissements (routes, etc), très aléatoires et impossibles à planifier (subventions de l'Etat ou d'autres institutions)
TOTAL	9 780 000	100%	

Tableau 5 : Recettes annuelles de la Mairie de Saint-Louis du Nord
(Moyenne des deux dernières années fiscales – 2010/11 – et 2011/12) Source : Mairie.

Tous les acteurs, y compris la Mairie et le MICT, reconnaissent que le développement de la Commune passe nécessairement par le renforcement de la Mairie – principalement de ses capacités de gestion et d'organisation. Mais aussi par son équipement, qui est très réduit¹⁷.

Le **bâtiment de la Mairie**, par exemple, nécessite d'être réhabilité, car il n'est plus sûr et présente des fissures. Ce bâtiment abrite non seulement la Mairie, mais également l'ONI et le bureau de l'Etat Civil. La cour est aussi utilisée par la Protection civile et la Compagnie haïtienne d'énergie (COMPHENER) pour entreposer leurs matériels (respectivement : des containers et l'installation énergétique alimentant le mini-réseau de la ville).

¹⁶ 42 HTG = 1 USD, ou encore : 9 780 000 HTG = environ 232 000 USD (taux de change 2012).

¹⁷ Le matériel de la Mairie en juillet 2012 : 4 ordinateurs non encore installés, 4 bureaux, près d'une trentaine de chaises dont 4 de bureau ; et pour les services de la voirie : 5 brouettes (en mauvais état) et 4 pelles à peine utilisables.

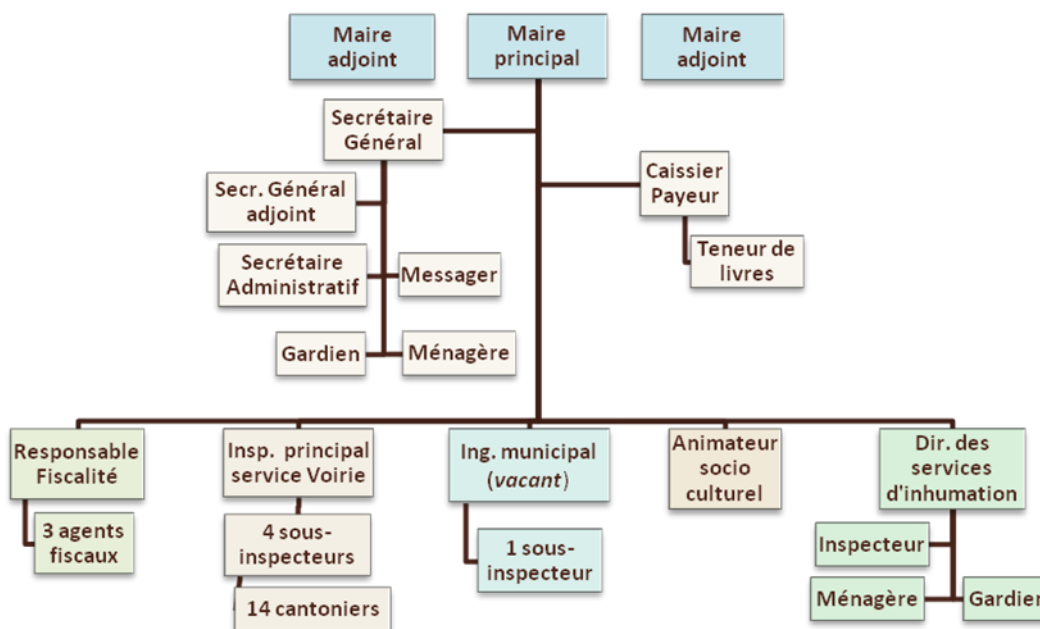


Figure 1: Organigramme de la Mairie (juillet 2012)

Remarque concernant l'organigramme : Dans les jours précédant la validation du PCD (août 2012), comme dans la plupart des communes du pays, un nouveau conseil communal a été nommé par le gouvernement pour un mandat provisoire et ce, jusqu'aux résultats des prochaines élections municipales. L'organigramme et les services présentés ici, en vigueur jusqu'à alors, peuvent donc être sujets à des modifications ultérieures.

Description des services de la Mairie :

Service Fiscalité : La Mairie dispose de 4 agents pour accompagner et orienter les contribuables quant au montant de leurs impôts à payer auprès de l'ALI (Agence Locale des Impôts – cf. p. 29). Ils complètent ainsi le travail de cette agence - d'autant plus que celle-ci ne compte qu'un employé et manque de capacités. Cependant, ces agents de la Mairie sont peu efficaces, car insuffisamment formés pour ce travail. Ils pâtissent également du manque de sensibilisation citoyenne et de l'absence d'un plan de relance des impôts. Enfin, le manque de collaboration et de transparence entre l'ALI et la Mairie nuit à leur efficacité (cf. tableau de FFOM sur la fiscalité locale).

Service de la Voirie : ce service a le mérite de plus ou moins fonctionner, car il fait de Saint-Louis du Nord une ville relativement propre (ce qui est essentiel pour le bien être des habitants, et son image). Les 14 cantonniers travaillent en ville, jusque Sous-Fort, Sous-Terrain et Desgranges. Cependant, ce service fait aussi face à de nombreuses limites (cf. tableau de FFOM ci-dessous). Voir aussi le paragraphe sur l'Environnement, p. 34.

Génie municipal : Ce service est chargé de :

- la délivrance des permis de construire,
- la réglementation de l'utilisation de l'espace urbain,
- l'exécution de travaux d'aménagement urbain,
- l'exploitation de sable le long du littoral de la ville et de Villaceau.

Au mois d'août 2012, le poste d'ingénieur municipal est cependant vacant depuis plusieurs mois ; le service est limité à un seul sous-inspecteur (qui ne fait que collecter les frais pour les permis de construire). Il est donc urgent de reprendre ce service avec un ingénieur qualifié ; d'autant plus que l'on connaît l'imminence

et la *gravité de la menace sismique* dans toute la zone du Grand Nord dont la commune de Saint-Louis du Nord fait partie.

Animation socioculturelle : Embauché et formé par le Ministère de l'Intérieur, l'animateur socioculturel est un professionnel affecté à la commune de Saint-Louis du Nord et appelé à collaborer étroitement avec les élus afin de matérialiser leur vision sociale. Dans une perspective assez large, un package de services a été conçu pour toutes les communes du pays : création d'un centre d'animation socioculturelle, ordinateurs reliés à l'internet, téléviseurs, projection de films/documentaires. Néanmoins, un an après la création de cette structure, hormis la disponibilité de l'ingénieur-informaticien recruté à cette fin, il n'y a que 4 ordinateurs et une antenne internet disponibles à la Mairie.

Service d'inhumation : logé en face du cimetière, ce service est chargé de :

- assurer la propreté de l'espace d'inhumation,
- attribuer les permis d'inhumation,
- construire les caves.

Cependant, le cimetière manque d'ordre, d'organisation et de propreté, malgré les travaux de réaménagement entrepris.

Cet organigramme est complété par l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de ces mêmes services, réalisée par les diverses institutions de la commune (ci-dessous).

Administration communale			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Un bâtiment qui loge les bureaux de l'administration communale - Concentration de plusieurs services dans la mairie : voirie, fiscalité locale, génie municipal, comptabilité, service d'eau potable	- Manque d'espace pour loger tous les services ; pas de guérite pour les agents de sécurité - Manque d'électricité, de mobilier et de matériels (informatique, climatiseurs, eau potable...) - Manque de ressources humaines dans divers domaines (services de fiscalité, génie municipal, d'eau potable) - Budget faible qui limite les actions - Incompréhension et mauvais fonctionnement de quelques employés - Manque de communication avec la population - Pas d'engins lourds pour travailler sur les routes - Pas de moyens de déplacement (ni motos, ni voitures)	- Ministères : MICT, TPTC, Finances - ONGs et Bailleurs : UE, PNUD, FAES, USAID (renforcement des capacités) - DINEPA	- Instabilité politique - Pas de continuité dans l'administration de l'Etat (absence de fonction publique territoriale)

Fiscalité locale			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- L'ALI (Agence locale des impôts - DGI)	- Inefficacité du service ; manque de moyens pour mobiliser et collecter des taxes - Manque d'agents fiscaux - Les contribuables ne veulent pas payer le CFPB (patente et taxe) ; Manque d'éducation civique - Manque d'inspecteurs et percepteurs dans l'ALI ; manque de collaboration entre l'ALI et la Mairie - Absence de recensement ; les maisons ne sont pas numérotées et n'ont pas d'adresses (adressage) - Manque de dispositif légal (policiers) pour contraindre les récalcitrants à payer leurs taxes.	- DGI en collaboration avec la police - MINUSTAH (pour former les personnels) - MICT (pour des formations) - MAST (contribuer à la formation civique) - ID : renforcement des capacités, accompagnement technique et institutionnel	- Incivisme (irresponsabilité des citoyens) - Corruption : des contribuables s'arrangent avec le personnel pour ne pas payer la quantité de taxes demandées - Mauvaise utilisation des taxes par les fonctionnaires

Service de voirie			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- 1 Inspection générale et 5 sous-inspections - Un bourg propre (des rues équipées de poubelles)	- Manque de cantonniers - Pas de gestion des déchets ni d'équipement pour les cantonniers (gants, bottes, pardessus) - Manque de sensibilisation à l'environnement - Les eaux usées des ménages et autres déchets sont jetés n'importe où - Faible allocation budgétaire allouée à ce service - Indisponibilité de service de ramassage de déchets produits par les ménages. - Peu de matériel (seules quelques pelles, brouettes...)	- Ministères : Environnement, TPTC, Aff. sociales - La diaspora - Secteur privé - UE - DGI (Potentiel fiscal) - La volonté de la Mairie	- Cyclones, inondations - La Petite rivière de Saint-Louis : risque d'inondation - Pas assez de canaux pour l'évacuation des eaux de pluie : les maisons du centre ville sont souvent inondées - Les canaux ne sont pas nettoyés - Des rivières insuffisamment canalisées.

Génie Municipal			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- 1 agent de Génie municipal	- Pas de bureau pour les ingénieurs départementaux - Irrégularité et inefficacité des services - Pas de communication entre la population et les services du Génie municipal - Les constructions ne respectent pas les normes - Absence de TPTC dans la commune - Pas de plan d'urbanisation et d'aménagement - Manque de personnel - Pas d'ingénieur municipal	- Ministères : TPTC, Intérieur, Environnement - Ressources humaines disponibles : 2 ingénieurs départementaux (auprès du MICT) - Présence de la police	- Catastrophes naturelles : cyclones, inondations, séisme, tsunami - Déchets dans les rues - Non respect par les propriétaires et les constructeurs de la réglementation en termes de construction - Voitures et bus garés sur la voie publique

Tableau 6: Tableaux FFOM des services communaux - Atelier réalisé par les représentants des diverses institutions, Mai 2012

2) CASECs et ASECs

Ces autorités des sections communales sont parfois les seules à être proches des gens, en particulier dans les zones les plus reculées de la commune – où le manque de moyens des institutions communales et déconcentrées empêche encore davantage une bonne administration et un minimum de service à la population.

Les CASECs et ASECs requièrent eux aussi, un renforcement de leurs capacités qui leur permettrait, entre autres, de mieux connaître leurs responsabilités et leurs champs d'action. La situation diffère dans chaque section ; mais en général, leur force est souvent d'être écoutés dans leur zone et de faciliter des initiatives ; leur faiblesse est parfois une faible communication entre eux, et de ne pas toujours être à l'écoute de certains groupes (par ex. les jeunes, les femmes). Mais leur travail est rendu difficile par les ressources très limitées qui ne permettent pas un fonctionnement optimal. L'émergence des CDSCs et des CI (Comités d'Initiatives) dans les sections communales pourra probablement être profitable à tous, mais seulement s'ils font preuve d'ouverture, d'écoute et de bonne collaboration.

Seule la 1^{ère} section communale dispose de son propre bureau de Casec ; les 5 autres sections sont contraintes de louer un local.

Enfin, se pose la question de la répartition des compétences (qui a compétence, sur quelle zone ?) entre le Bourg et les sections communales (e.a. la 3^{ème}). Il est important que ce point soit éclairci pour un développement plus efficace et intégré de l'ensemble de la commune.

3) Les services déconcentrés de l'Etat

Comme exposé plus haut (cf. p. 24), les services déconcentrés sont tous situés dans le Bourg ; sauf 3 institutions présentes à Bonneau : un tribunal de paix, un sous-commissariat et un officier de l'Etat civil.

Les services déconcentrés sont très limités dans leurs moyens et leur fonctionnement. Pour le personnel de l'ensemble de la commune, on ne compte ainsi qu'un médecin et une infirmière nommés ; 2 officiers d'état civil ; 5 juges de paix ; 10 officiers de police ; 5 inspecteurs scolaires pour l'ensemble du district ; 1 inspecteur pour l'Agence Locale d'Impôts et 1 employé à l'Office National d'Identification.

Dans les zones reculées des sections communales, l'absence **totale** des services de l'Etat est un grave problème soulevé par les citoyens, car elle a un *impact direct sur leur personne et leurs droits*. Ainsi nombre d'entre eux n'ont pas d'état civil (et donc pas de carte d'identité ou de carte électorale) ce qui les soustrait à toute une série de droits : travail, propriété, legs, justice, etc). Par ailleurs, l'absence de la justice et de la police les oblige à recourir à d'autres voies, non légales.

Voici ci-dessous l'analyse FFOM des services déconcentrés faite par leurs responsables, lors de l'atelier participatif rassemblant les diverses institutions de la Commune :

Tribunal de Paix			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Les 2 tribunaux sont fonctionnels (à Saint-Louis du Nord : 3 juges et 2 greffiers, 1 gardien, 1 secrétaire ; et à Bonneau : 2 juges, 2 greffiers, 1 gardien, 1 ménagère) - L'institution dispose de ses documents - Collaboration entre le commissariat, la Mairie, et la DGI (en cas de constat)	- Les salles ne sont pas achevées - Insécurité ou violence lors des audiences - Influence politique dans les décisions de justice (par exemple pour libérer un détenu) - Manque de personnel : pas de messenger, de secrétaire, ménagère, manque de greffier - Certains juges n'ont pas été formés en droit - Fonctionnement archaïque et rudimentaire - Pas de moyens de déplacement - Difficulté pour les justiciables d'obtenir les certificats médicaux - Le BAL (Bureau d'Assistance Légale) est fermé - Evasions des justiciables	- Min. de la Justice (MJSP) - CSPJ - Anamah (Association Nat. des Magistrats Haïtiens) - Les ONGs (renforcement des capacités) - MSPP (expertises) - USAID, PNUD (pour matériel) - EMA (Ecole de la Magistrature) - Le Barreau des avocats de la juridiction	- Détentions prolongées trop longues - Retard dans les procès - Les influences politiques - Vagabondage et délinquance - Circulation d'armes illégales - Faux témoignages

La Police			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Un commissariat à Saint-Louis du Nord et un sous-commissariat à Bonneau - Quelques matériels : 1 véhicule tous terrains et 1 motocyclette usagée - Bonne collaboration avec le Tribunal de Paix - Présence du KDS, qui contribue à la sécurité communautaire (surtout dans les sections)	- Manque de policiers et de matériels de fonctionnement : munitions, armes - Locaux de la PNH non aménagés ni sécuritaires - Circulation arbitraire sur les routes (absence de prévention routière) - Absence de police rurale et municipale - Les policiers n'ont pas de sécurité sociale - Retard dans l'exécution des mandats - Détentions prolongées : il y a souvent beaucoup de détenus, alors que les locaux ne sont pas appropriés - Les faibles effectifs policiers entraînent la présence d'une force illégale : KDS	- UNPOL - CSPN - CSPJ - IG (Inspection Générale) - DRI (Direction Rég. des Impôts) - DDNO - MJSP	- Banditisme, délinquance : drogue, viols - Manque d'électricité, qui empêche de travailler la nuit - Armes illégales en circulation - Promiscuité - L'influence politique affaiblit le travail de la PNH et protège les bandits - Mauvais comportement de certains policiers - Pas de contrôle de la police sur le KDS - Ecart psychologique et de communication entre la population et la police

Agence Locale des Impôts (ALI - DGI)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Un bureau d'ALI en ville	- Manque de personnel - Les locaux de la DGI ne sont pas sécurisés ni aménagés ; manque de matériels (bureau, chaises, bancs) - Pas de moyens de transport (véhicules) - Beaucoup de citoyens refusent de contribuer en payant leurs taxes - Manque de collaboration entre l'ALI et la Mairie - Mauvaise gestion des services de l'état - Cadre légal désuet et non adapté à la réalité actuelle - Collaboration insuffisante avec la justice et la police	- MEF - DGI de Port-de-Paix (e.a. elle permet parfois d'obtenir du matériel)	- Mairie, CASECs, PNH perçoivent des taxes - Evasion fiscale - Insécurité : voleurs, incendies - Propagation d'informations fausses ou erronées

BDS (Bureau de District Scolaire)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Le BDS compte 5 inspecteurs, 1 secrétaire, 1 dactylographe, 1 informaticien ; ainsi qu'un agent de sécurité et 1 messenger - Le BDS fait parfois des formations aux directeurs et professeurs - Le BDS supervise le secteur dans le district - Il y a des motos pour les déplacements des inspecteurs	- Manque de moyens et d'inspecteurs pour servir les 3 communes du district (soit 84 écoles /inspecteur) - Moyens de déplacements inconfortables et risqués (pluie, boue, traversée des rivières à moto) - Manque de matériel (ordinateurs, photocopieuse, imprimante) - Manque d'agent de sécurité (l'actuel n'est pas nommé) - Faible supervision et évaluation du BDS sur les sections - Le calendrier scolaire n'est pas respecté (gouvernance faible)	- ONGs (ID) - Unicef - FAES - MENFP	- Intempéries, qui font que les jours d'écoles ne sont pas respectés - Des inspecteurs nommés en nombre insuffisant

UCS (Unité Communale de Santé) et services sanitaires			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Quelques cadres dans la santé : infirmières, 9 médecins dont : 1 médecin de l'Etat, 2 médecins privés, 3 médecins stagiaires, 3 médecins temporaires affectés à des projets 3 institutions publiques (sans compter les privées) Beaucoup de matrones et quelques auxiliaires et agents de santé dans la commune	- Pas de médecins ni structure d'accueil adéquate dans les sections communales - Il n'y a pas vraiment d'UCS dans la commune - Centres de santé en mauvais état, ils manquent de tout (personnel, espace, matériel) - Le service sanitaire ne fonctionne pas ; il n'a pas de contrôle sur les marchés, sur l'hygiène et l'environnement - Pas de planning familial	- Les ONGs (e.a. Koral) - MSPP - OMS, Unicef	- Les catastrophes naturelles - Les épidémies (choléra, rougeole, etc.) - Les MST, VIH, Sida - La circulation de mauvais médicaments (« pharmacies mobiles... ») - Les charlatans - La forte fécondité et natalité

BAC (Bureau agricole communal)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Un BAC pour l'arrondissement	- Le BAC est basé à Anse-à-Fleur ; et les cultivateurs ne connaissent pas son existence - Absence de support et d'appui technique à l'agriculture et l'élevage dans la commune - Potentiel agricole de la commune sous-évalué et sous-exploité.	- Ministère de l'Agriculture - Mairie de Saint Louis du Nord	- Instabilité politique - Les produits importés font concurrence aux produits locaux - Irresponsabilité et faible gouvernance de l'Etat

Tableau 7: Tableaux FFOM des institutions - Atelier réalisé par les représentants des diverses institutions communales, Mai 2012

2.3 Le milieu physique et l'environnement

1) Caractéristiques agro-morphologiques et occupation du sol

- *Bande côtière, ville et mornes*

Au nord, la commune s'étend tout en longueur sur la **bande côtière**, le long de la seule route (en terre) traversant la commune, depuis Port-de Paix vers Anse-à-Foleur. Toute cette zone est semi-rurale, avec des habitations relativement denses – par exemple à Guichard, Bonneau, Abricots, etc.

On y trouve la **ville de Saint-Louis du Nord** : elle s'étend sur environ 3 km, toute en longueur. La rue principale est toute revêtue de béton (depuis 2006) ; une rue secondaire, parallèle, est également bétonnée. A sa sortie Est, le quartier de Desgranges est également de caractère urbain : il se trouve juste après la Petite Rivière, sur le territoire de la 3^{ème} section. Il s'étend jusqu'à l'embouchure de la Rivière des Barres, où se tient également le plus grand marché de la commune. L'habitat de la ville est très dense : environ 4 000 maisons sur un territoire exigu (environ 2,3 km²). La ville continue encore de s'étendre petit à petit, tant le long de la côte qu'en direction des mornes (Sous-Fort, Sous-Terrain,...).

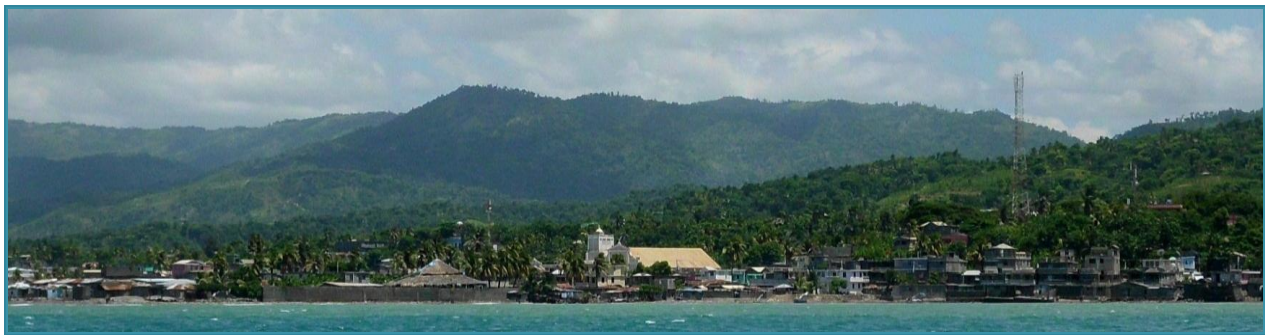


Photo 3 : La ville de Saint-Louis du Nord, toute en longueur, en bord de mer. Elle présente un habitat très dense. On voit ici la cathédrale dans le centre-ville, et on devine à droite, au pied de l'antenne, le quartier de Sous-Fort qui monte vers les mornes.

A peine quitte-t-on la bande côtière que commencent **les mornes**, vers le sud. Il s'agit de la grande majorité du territoire communal, avec un relief très vallonné. Les mornes sont raides, atteignant rapidement 400 m d'altitude, et même jusqu'à des sommets d'environ 900 mètres au sud-ouest (au pied du Haut Piton, derrière Chavary et Rabrun). Toute cette zone est très rurale, l'habitat est plus dispersé mais encore relativement dense. Les mornes sont en général boisées – encore fortement par endroits, mais de moins en moins à d'autres. Ils sont à dominante karstique ; le sol est généralement calcaire de couleur brune.

- *Surface végétale*

Plus de la moitié de la surface communale est exploitée par les agriculteurs : selon le recensement du MARNDR, la **surface agricole utile** est de 5 341,3 Carreaux (près de 70 km² sur un total de 125,6). Environ 14 000 exploitants partageraient cette surface : cela donne de très petites parcelles, d'environ 0,4 Cx de terre par exploitant¹⁸.

Traditionnellement, l'occupation des sols et le système de production correspondaient bien à la situation du relief et du climat. Il s'agissait d'une **production en 3 étages de végétation** : celle-ci est encore plus ou moins valide, mais tend à s'estomper :

¹⁸ Un Carreau = 1,29 hectare. Concernant les chiffres susmentionnés, ils sont issus du *Recensement Général de l'Agriculture 2008-2009, Résultats provisoires du Nord-Ouest, MARNDR, fév. 2012.*

- L'étage inférieur, constitué de café, de cacao ou d'ignames. Avec la baisse des prix de ces denrées, les caféiers et cacaoyers ont fortement régressé ; les arbres commencent à être abattus pour la production de planches et de charbon. On trouve également quelques plaines littorales généralement occupées par la culture de plantains, canne à sucre et de taros.
- Le deuxième étage, constitué de bananeraies, citrus (oranges, chadèques,...), cocotiers, etc.
- L'étage supérieur, généralement constitué d'arbres fruitiers (manguiers, avocatiers, artocarpus – du type arbres véritables et arbres à pain, agrumes – en diminution) ; de légumineuses forestières (saman, sucrin – en diminution, concomitamment aux caféiers et cacaoyers) et de chênes.

Même les pentes les plus raides étaient couvertes d'arbres et arbustes et abritaient des oiseaux sauvages (ramiers, pintades...). Mais le **déboisement et l'érosion** se font de plus en plus sentir (cf. p. 34). Les pentes ne permettent plus de produire la figue banane, si ce n'est dans les bas fonds ; les arbres fruitiers diminuent. Aujourd'hui, ce sont les musacées (plantain, la banane, ...), l'igname, le maïs, la patate douce, le manioc et d'autres cultures semblables qui occupent principalement les terres agricoles de la commune.

- *Risque sismique*

Enfin, mentionnons une dernière caractéristique fondamentale du territoire : la commune présente un **très fort risque sismique**, car la faille du Nord (ou Septentrionale) passe juste à ses pieds, dans le Canal de la Tortue. Les derniers *tremblements de terre importants* le long de cette faille datent de 1842 (Cap Haïtien) et 1887 (Port-de-Paix) ; par ailleurs des phénomènes de *tsunami* ont souvent accompagné les séismes dans cette région au cours des siècles passés. Les experts sont tous d'accord pour prédire un prochain séisme important dans les prochaines années. Il s'agit indéniablement de **la plus grande menace** pesant sur la commune - d'autant plus que celle-ci est fortement peuplée, que les constructions bétonnées ne respectent aucune norme parasismique et qu'elles sont construites anarchiquement, e.a. dans des zones à risques (bord de mer).



Carte 7 : Carte du risque sismique. La faille du Canal de la Tortue passe juste aux pieds de Saint-Louis du Nord.
Le risque sismique est aggravé par la piètre qualité des constructions (Photo 4 : un bâtiment de Saint-Louis du Nord)

Un « *Plan Séisme Grand Nord* » (2012-15) est actuellement mis en œuvre par le PNUD, en collaboration avec les Ministères et la Protection Civile. A Port-de-Paix et Saint-Louis du Nord, ce plan devrait mener au microzonage de la zone (identification des zones les plus à risques), à des actions de sensibilisation de la population, de formation des professionnels de la construction et au renforcement de bâtiments publics. Cependant, la Commune de Saint-Louis du Nord ne peut se limiter à ces seules actions si elle veut réduire le risque sismique : il y a beaucoup de travail à effectuer pour les prochaines années, à commencer au plus tôt.

2) Hydrographie et hydrologie

Les ressources en eau de la commune sont considérables. Les habitants en sont d'ailleurs conscients, puisqu'ils considèrent cette ressource comme une de leurs forces principales. Globalement, ils vivent à moins de 1km ou moins de 30 mn de marche d'une source, d'un puits ou d'une borne fontaine (bien que beaucoup soient hors service). Toute cette eau nourrit l'abondante couverture végétale et sert également pour un usage domestique (dans les rivières pour laver le linge ou faire sa toilette).



Carte 8 : Cours d'eau de Saint-Louis du Nord (CNIGS). La Rivière des Barres, la plus grande, traverse la commune depuis le sud-est (environs de Ménage) jusqu'à son embouchure à Desgranges.

Au moins **5 rivières** présentent un fort débit, toute l'année :

- *Rivière des Barres* : la plus grande, s'écoule entre les 6^e, 4^e et 3^e sections (plus de 1000 l/sec.)
- *Rivière de Cap Rouge*, dans la 5^e section (débit de min. 150 l/sec.)
- *Petite Rivière*, entre les 2^e et 3^e sections ; *Rivière St-Louis*, 2^e S. ; et *Rivière Nègre*, 1^e S. (min. 50 l/sec.)

Le nombre de **sources** est d'au moins 378 - dont un cinquième (77) sont captées. Ces sources se trouvent majoritairement dans les hauteurs des mornes (principalement dans les 3^e, 4^e et 6^e sections). C'est aussi là que

se trouvent les débits les plus forts. En sommant ainsi l'ensemble des sources sur le territoire, la quantité d'eau disponible à ce niveau représente au moins 50L/j/hab, ce qui est plus du double de la consommation actuelle (qui est de l'ordre de 20L/j/hab). Par conséquent, **les sources pourraient suffire à couvrir tous les besoins en eau de la population** de Saint-Louis du Nord¹⁹.

Tout le long de la côte, la **nappe phréatique** est peu profonde : 2 ou 3 m sous le niveau du sol. Entre 30 à 50% des habitants de cette zone disposent donc de cette ressource complémentaire en eau, grâce aux nombreux **puits**. Il est à noter cependant que cette nappe est souvent contaminée par les fosses des latrines, insuffisamment étanches.

3) Climat et pluviométrie

Saint-Louis du Nord jouit d'un **climat humide**, se distinguant nettement des communes du Bas Nord-Ouest : elle est la commune la plus pluvieuse du département avec une moyenne annuelle avoisinant 2 000 mm²⁰ (contre 600 mm/an dans le Bas Nord-Ouest). Le vent dominant est l'alizé venant du Nord-est, chargé d'humidité. Bloqué par les hauts sommets, il cause de fréquentes averses. Le bilan hydrique est positif : une grande quantité d'eau reste dans les sols. Une agriculture pluviale est ainsi facilitée dans les bas fonds de la commune, et permet de limiter le recours aux systèmes d'irrigation.

La saison des pluies s'étend environ de novembre à mars. A noter que la période est quasiment inversée par rapport au reste du pays, ce qui s'explique par les vents et les barrières montagneuses. Cependant, les pluies ne sont pas régulières d'année en année. En outre, elles causent **des inondations, fréquentes et fortes**, particulièrement le long de la côte et dans le bourg.

La **période cyclonique** s'étend environ de juillet à octobre. Les mornes sont alors très exposés aux vents et aux pluies. La côte également : lors des cyclones, elle est souvent inondée par la mer.

4) Environnement

Saint-Louis du Nord jouit encore aujourd'hui d'un **bel environnement**. En effet, peu de communes dans le pays peuvent se targuer de tels paysages: mornes boisées, rivières coulant toute l'année, cascades, bord de mer... Cette nature est l'une des plus grandes richesses de la commune. Selon le recensement du MARDNR, elle compterait plus de 400 000 arbres, soit un cinquième de la quantité de tout le département²¹.

Malheureusement, **cette richesse est en danger**. Voici quelques-unes des principales causes :

- **Le déboisement.** Cette partie du Haut Nord-Ouest, contrairement au reste du département et même du pays, est une zone encore épargnée par le déboisement massif ; néanmoins il s'agit certainement d'une des **plus grandes menaces pesant sur la commune**, qui a d'ores et déjà entraîné plusieurs conséquences néfastes :
 - o La disparition des espèces poussant à l'ombre des arbres,
 - o La destruction du système de culture à 3 étages (cf. p. 311)), l'appauvrissement des sols,
 - o L'érosion, les inondations,
 - o La perte de la biodiversité...

Le déboisement a déjà commencé à toucher des zones telles que Glacis (3^{ème} section), la 6^{ème} section, ainsi que d'autres endroits de la commune, disséminés ici et là. Il est en grande partie la conséquence

¹⁹ *Diagnostic Eau et Assainissement de la Commune de Saint-Louis du Nord*, Initiative Développement, 2012

²⁰ Une évaluation faite annuellement sur une période de 11 ans (1965 - 1975) montre que sa pluviométrie s'élevait à 1908,75 mm en moyenne, et sur une période de 51 ans à une moyenne de 1873,4 mm. *Rapport diagnostic de la situation agricole dans le Nord Ouest*, MARDNR, DDANO, UNOPS, mai 1998, page 22-24.

²¹ Cette quantité est d'autant plus grande, que la superficie de la commune ne représente qu'1/16 de celle du département. Par ailleurs, 81% seraient des arbres productifs – une moyenne semblable à l'ensemble du département. cf. *Recensement Général de l'Agriculture 2008-2009, Résultats provisoires du Nord-Ouest*, MARDNR, fév. 2012, p. 195.

du manque de revenus des familles, qui abattent des arbres pour en faire du charbon de bois et le vendre ; sans aucun contrôle des autorités.

- La *pollution des sources non protégées*, qui pose principalement un problème au niveau de la santé des habitants qui s'y approvisionnent
- Le manque de *gestion des déchets*, et la consommation de produits importés (source de déchets non organiques également), qui s'accroît de jour en jour.
- La *dégradation de l'environnement marin* (due à l'érosion, coupe des mangroves e.a. dans la 5^{ème} section, pêche non contrôlée, déchets plastiques, destruction des récifs coralliens...)
- Manque de *conscience des citoyens* concernant leur environnement, les effets des déchets,...

On peut par ailleurs signaler que la commune se trouve à la limite du Parc de la Citadelle (bien qu'en dehors, selon la représentation du Parc par le CIAT²²). Or, dans le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (PSDH, 2012), le gouvernement s'engage à protéger ce parc, et à identifier d'autres zones et sites naturels à protéger. Il pourrait s'agir d'une opportunité à saisir par la commune afin que ces actions s'étendent au territoire de Saint-Louis du Nord, car celui-ci présente le même profil que le parc actuel, boisé et propice à la culture du café et du cacao.

Concernant les déchets, un point positif est la relative propreté du bourg, grâce aux poubelles financées par la COOPECS, et le service de voirie de la Mairie (p. 25). Toutefois, ceci ne diminue en rien le grave problème persistant, jusqu'à présent, de l'inexistence d'un site de décharge publique.

Ce problème de décharge se pose également concernant la gestion des excréments – d'autant plus crucial face au risque (toujours important) de choléra dans le pays. La question est très pressante en ville, en raison de sa population dense. On peut estimer le volume de boues de vidange par mois à 58 m³, ce qui représente une importante source de pollution et un fort risque de contamination des riverains du rivage²³.

Environnement (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Un climat humide - Beaucoup d'eau : pluie, rivières, l'océan - Couverture végétale encore importante - Un cimetière principal à Saint-Louis du Nord, et 10 autres (notamment Bonneau, Gaspard, Cap Rouge, Berger) - Des plages - La place publique du centre ville	- Mauvaises constructions (non respect des normes parasismiques, matériaux de mauvaise qualité) - Berges des rivières pas protégées, ni drainées. Elles s'élargissent et rentrent dans les villes et localités. - Bassins versants non protégés, ravines pas corrigées (e.a. situation critique de Riv. des Barres, Riv. des Nègres) - Déchets dans la nature (e.a. toilettes dans la mer et les rivières), pas de gestion de fatras - Dans les marchés, pas de toilettes, abattoirs, poubelles, ni d'accès à l'eau potable - Pas de pépinières - Manque d'éducation à la protection de l'environnement - Pas de contrôle sur l'environnement - Pas de contrôle sur les activités maritimes : pêche, transport etc. - Pas de service organisé de vidangeurs - Antennes de communication mal placées : Digicel et Natcom (e.a. celles derrière le lycée et près du Parc Nelson Petit Frère) - Manque de cimetières, mal situés ou en mauvais état	- Ministères : Environnement, Affaires sociales - Mairie - TPTC - Dinepa - ID (sensibilisation)	- Catastrophes naturelles - Déboisement, utilisation du charbon de bois - Erosion - Effondrements et glissements de terrain - Pollution due à la mauvaise gestion des déchets, fatras, ordures - Manque de conscience citoyenne, incivisme - Le lavage des vêtements dans les rivières polluées en raison des savons et détergents

Tableau 8: Perception de l'environnement par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

²² Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, dans son document « *Haïti Demain* », mars 2010, p. 33.

²³ *Diagnostic Eau et Assainissement de la Commune de Saint-Louis du Nord*, Initiative Développement, 2012

2.4 Milieu social et services sociaux

1) L'éducation

Si Saint-Louis du Nord a longtemps été connue comme le « berceau de l'intelligentsia », les clés de cette réussite ne se retrouvent malheureusement plus aujourd'hui. Le secteur éducatif est en effet défaillant, en quantité mais surtout en qualité ; dans la ville, et encore plus dans les sections.

Globalement, la commune compte 88 écoles préscolaires, 145 écoles du 1^{er} - 2^{ème} cycle (1^e à 6^e AF), 19 écoles dans le 3^{ème} cycle (7^e à 9^e AF) ; 13 écoles secondaires et seulement 2 lycées. La proportion est d'environ 40% d'écoles en ville, pour 60% dans les sections ; 12% des écoles sont publiques et 88% privées. Mais ces chiffres, proportionnellement au nombre d'enfants et jeunes en âge d'être scolarisés, montrent une offre éducative très insuffisante, à tout niveau.

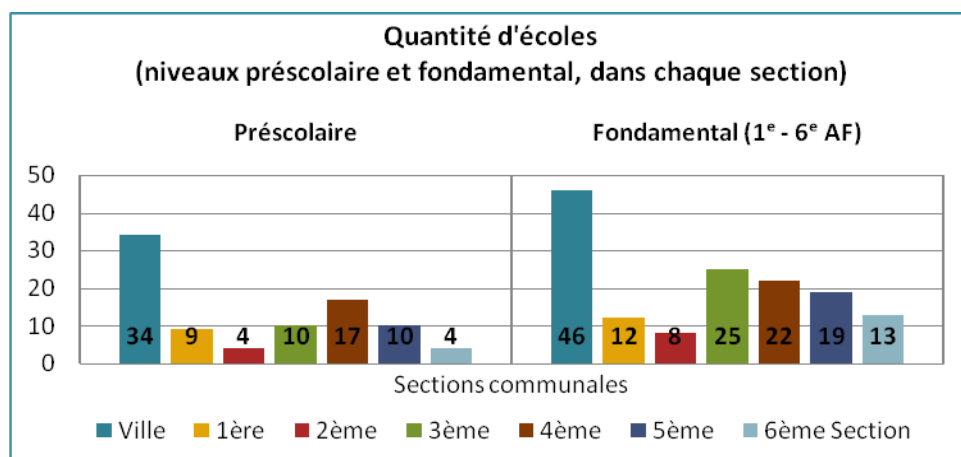


Figure 2: Ecoles (88 dans le préscolaire, 145 dans les 1^e et 2^e cycles du fondamental - Recensement scolaire MENFP, 2011)

Dès la 4^{ème} AF, on déplore une **grande déperdition des élèves**, surtout dans les sections communales. Cette situation empire dans les deux années suivantes, comme le montre la Figure 3.

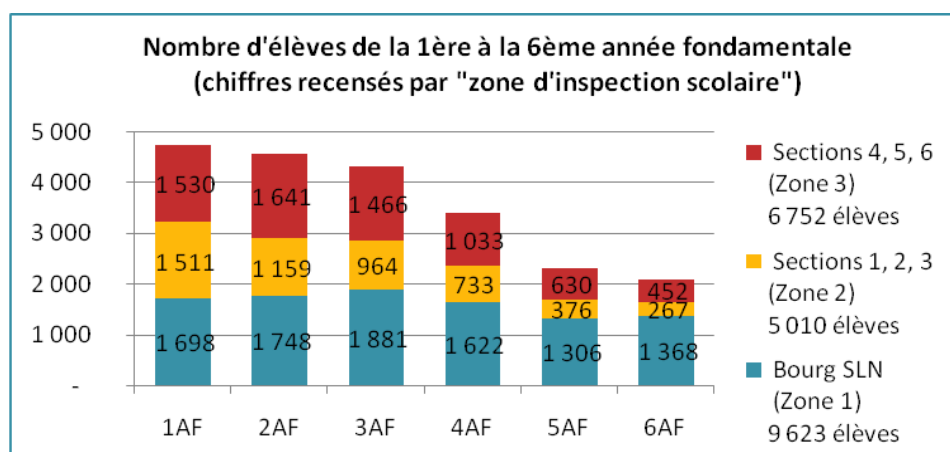
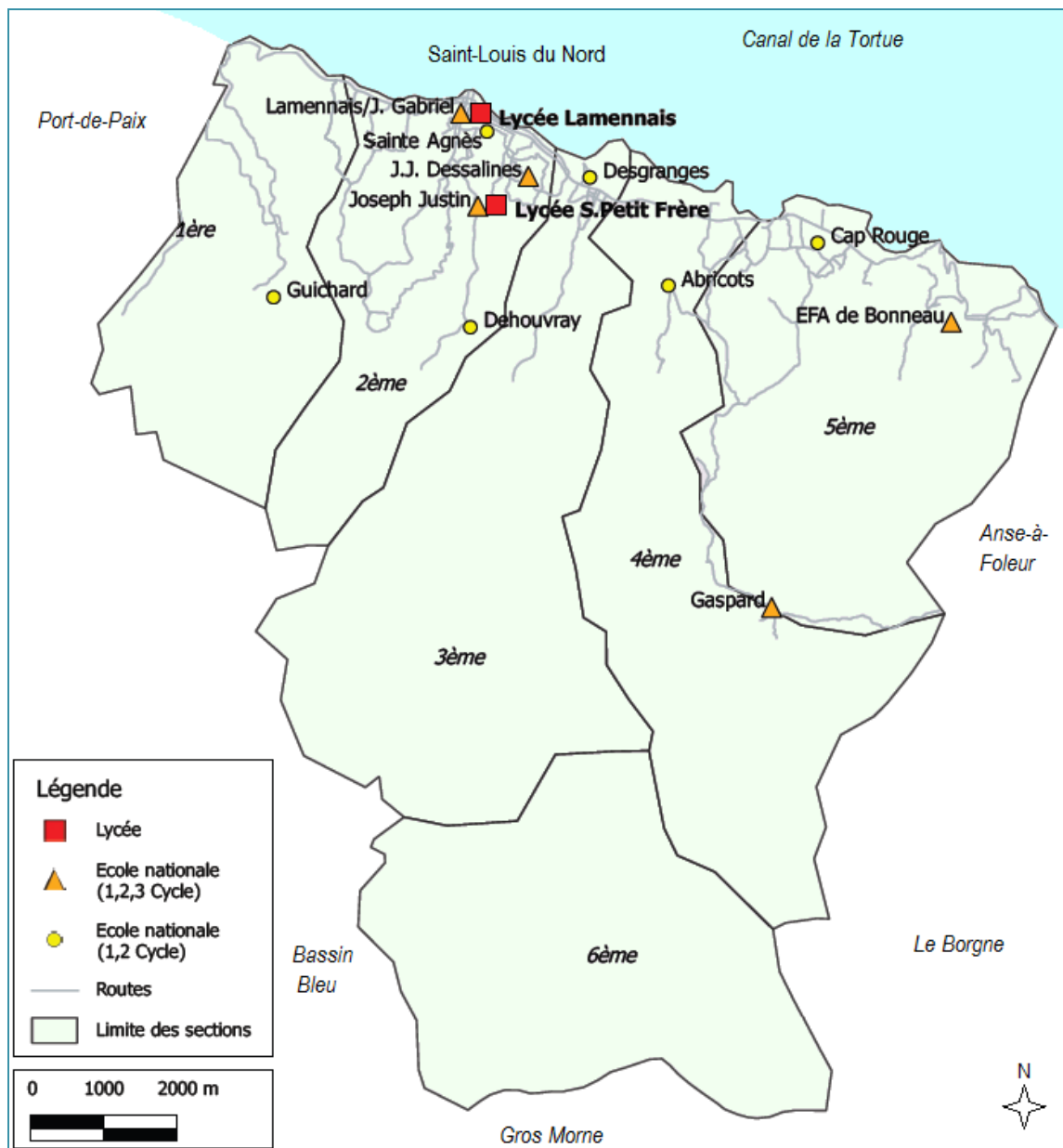


Figure 3: Effectifs d'élèves dans la commune de Saint-Louis du Nord, 1^e à 6^e AF ²⁴ (recensement scolaire MENFP, 2011)

La Figure 3 confirme également une autre tendance : les enfants des sections communales, ne trouvant pas d'offre scolaire rurale valable, doivent de plus en plus se rendre à l'école dans le Bourg. Cela se vérifie particulièrement dans les 3 premières sections («zone 2»), car elles sont un peu moins éloignées de la ville. Dans ces sections, la fréquentation scolaire est extrêmement basse, alors même qu'il s'agit d'une zone très peuplée.

²⁴ Les chiffres sont indiqués par « zone d'inspection scolaire », suivant le mode d'enquête basé sur la division du District scolaire en 5 zones (les 4^e et 5^e zones sont, respectivement, les communes d'Anse-à-Foleur et la Tortue)



Carte 9: Les écoles publiques de Saint-Louis du Nord²⁵: 2 lycées, 6 écoles nationales du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle, et 6 écoles nationales du 1^{er} et 2^{ème} cycle (Source : Enquête ID 2012 et Recensement MENFP 2011)

Globalement la situation est mauvaise dans le **troisième cycle** également (de la 7^e à la 9^e AF). 16 écoles se trouvent en ville, 3 dans les sections (Collège Dumarsais Estimé à Guichard, Ecole Nationale de Gaspard, et l'EFA de Bonneau). Concernant les **écoles secondaires**, 11 sont en ville, 2 dans les sections (Guichard et Bonneau). Il n'y a que 2 Lycées : La Mennais et Serge Petit Frère - et ce dernier ne dispose pas de ses propres locaux. Cette déficience globale de l'offre, en particulier de lycées et même du secondaire, est aussi une cause de l'exode des élèves : principalement vers Port-au-Prince (environ 65% des élèves qui quittent la commune), et dans une moindre mesure vers Port-de-Paix, la République Dominicaine et Cap Haïtien.

²⁵ Liste des écoles publiques : Lycée Jean-Marie La Mennais, Lycée Serge Petit Frère, Ecole Nationale Lamennais, Ecole Nationale Jean Jacques Dessalines, Ecole Nationale Saint-Julien Gabriel, Ecole Sainte Agnès (congréganiste), Ecole Nationale de Desgranges, Ecole Nationale de Guichard, Ecole Nationale Joseph Justin (Bois-Chandelle), Ecole Publique de Dehouvray (PIENASECO), Ecole Nationale de Rivière des Barres (Abricots), Ecole Nationale de Gaspard, Ecole Fondamentale d'Application de Bonneau, Ecole Nationale de Cap Rouge.

Toutefois, le véritable problème de l'éducation nord-louisienne est, davantage encore, celui de la **perte de qualité**. Celle-ci se constate à tous les niveaux (manque de matériel didactique et pédagogique, de supervision et d'appui institutionnel, enseignants peu qualifiés, méthodes pédagogiques surannées, perte des valeurs morales, manque d'activités extrascolaires...). Et cela se vérifie dans des résultats de plus en plus faibles aux examens nationaux.

Les **écoles publiques** (cf. Carte 9 ci-dessus) présentent **beaucoup de faiblesses** (peu de moyens ; bâtiments souvent à l'abandon ; classes surchargées ; beaucoup de professeurs démotivés et/ou absentéistes, mais aussi peu rémunérés...). Dès lors, les **écoles privées** présentent parfois une meilleure qualité : certains directeurs et enseignants sont bien formés, et motivés pour mener une « école d'excellence » (ces écoles sont rares et essentiellement situées dans le bourg). A l'opposé, les sections communales, et dans une moindre mesure le bourg, comptent beaucoup d'**écoles « borlettes »** (privées également), souffrant d'énormes carences (« instituteurs » peu ou pas formés ; notions de pédagogie quasi inexistantes ; 1 pièce pour 3 ou 4 classes ; parfois hébergées dans des églises...).

Le **faible niveau des enseignants et des directeurs** (secteurs public et privé confondus) semble être un des plus graves problèmes, qui pèse sur le développement d'une éducation de qualité. Très peu ont reçu une formation initiale (15% - cf. Figure 4), ou bénéficient d'une formation continue. A cela s'ajoutent aussi de véritables problèmes d'éthique ou de responsabilité du corps enseignant, qui nuisent à l'éducation.

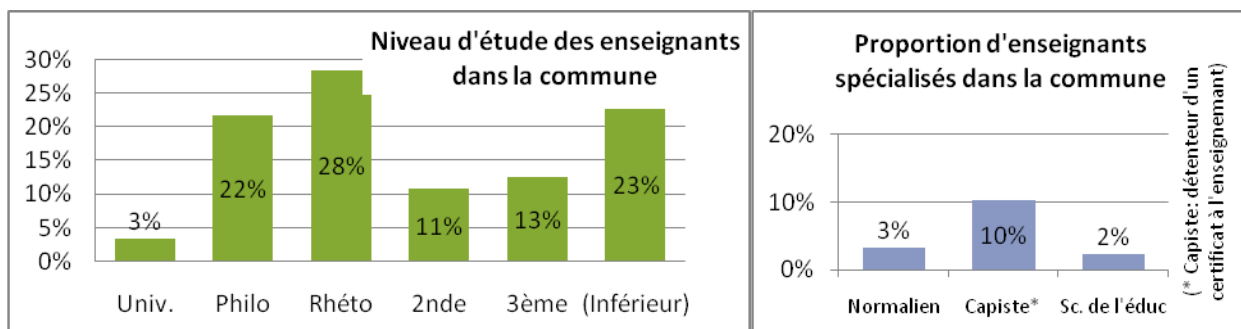


Figure 4 : Niveau d'étude et formation professionnelle des enseignants (sur un total de 636 enseignants - MENFP 2011)

NB : Dans ces graphiques, plus de la moitié des enseignants mieux formés (Université, Philo, Rhéto, Normaliens, Capistes) sont dans le Bourg. Les enseignants moins formés se trouvent en grande majorité dans les sections communales.

Une **EFACAP** (Ecole fondamentale d'application - Centre d'appui pédagogique) existe depuis 2006 à Bonneau, à environ 7 km du Bourg. Cet emplacement en dehors du bourg permet de répondre partiellement à la demande de formation continue des enseignants des environs ruraux (4^{ème} et 5^{ème} sections communales), mais de ce fait elle est séparée du bourg par la rivière des Barres ce qui ne facilite pas son accès. En effet, la plupart des enseignants et conseillers pédagogiques viennent du bourg et ne peuvent rejoindre l'EFACAP en période de crue de la rivière. Cela l'éloigne également des écoles du bourg qui font aussi partie des écoles de son réseau.

Mais tout aussi préoccupant, son fonctionnement se dégrade faute de moyens financiers. Depuis 2008, elle ne joue plus son rôle d'école de référence – alors qu'elle dispose de bonnes infrastructures, d'un matériel moderne et d'un réseau de 21 écoles, et possède donc un grand potentiel...

Enfin, il n'existe aucune offre de formation initiale dans le district scolaire de Saint-Louis du Nord, ni à Port-de-Paix (le seul centre de formation initiale se trouve dans le Bas Nord-Ouest à Jean Rabel).

En ce qui concerne la **formation professionnelle**, une seule école dans tout le district scolaire propose des formations : le Collège Pierre Ridgeway. Celui-ci propose des formations techniques en plomberie, électricité, arts ménagers, informatique, cuisine, d'une durée de 3 ans à partir de la 9^{ème} AF – mais avec des moyens encore très limités. Lors de la première promotion du collège en 2010, 9 filles et 11 garçons ont été diplômés. En dehors de

cette école, une douzaine de petits centres dans les sections communales proposent de modestes formations (couture, broderie, pâtisserie, cuisine, ébénisterie, charpente, maçonnerie, art floral, plomberie, artisanat...), mais sans moyens et d'un niveau très faible. C'est donc un secteur quasi inexistant - ce qui est encore aggravé par l'absence de système d'orientation pour les élèves, ainsi que par l'absence de planification et de régulation de l'Etat (il n'y a pas d'instance institutionnelle au sein de la DDE-NO).

Le Bureau du District Scolaire (**BDS**), avec seulement 3 inspecteurs de zone pour le fondamental à Saint-Louis du Nord, et un pour le secondaire, n'a pas assez de ressources humaines pour assurer le suivi de toutes les écoles, en particulier dans les sections communales²⁶. Il pâtit également d'une carence de moyens financiers. Et, tout comme dans les écoles publiques, se pose le problème d'une faible gouvernance.

Enfin, il faut noter l'existence de quelques **associations de la société civile** et de syndicats dynamiques et engagés pour l'amélioration de la qualité de l'éducation (ex : cours de soutien et de rattrapage par la CRI ; formations de l'AFP de Port-de-Paix ; etc...). L'ONG *Initiative Développement* travaille depuis 2010 à l'appui des écoles du district et au renforcement des capacités des acteurs de l'éducation ; *Sport Sans Frontières* au déploiement d'activités sportives et de sensibilisation ; et le *GREF* effectue des missions périodiques de renforcement des capacités des directeurs d'écoles. *Compassion International* et des missions religieuses fournissent un appui financier et pédagogique à certaines écoles (respectivement de confession baptiste ou catholique) à travers un système de parrainage.

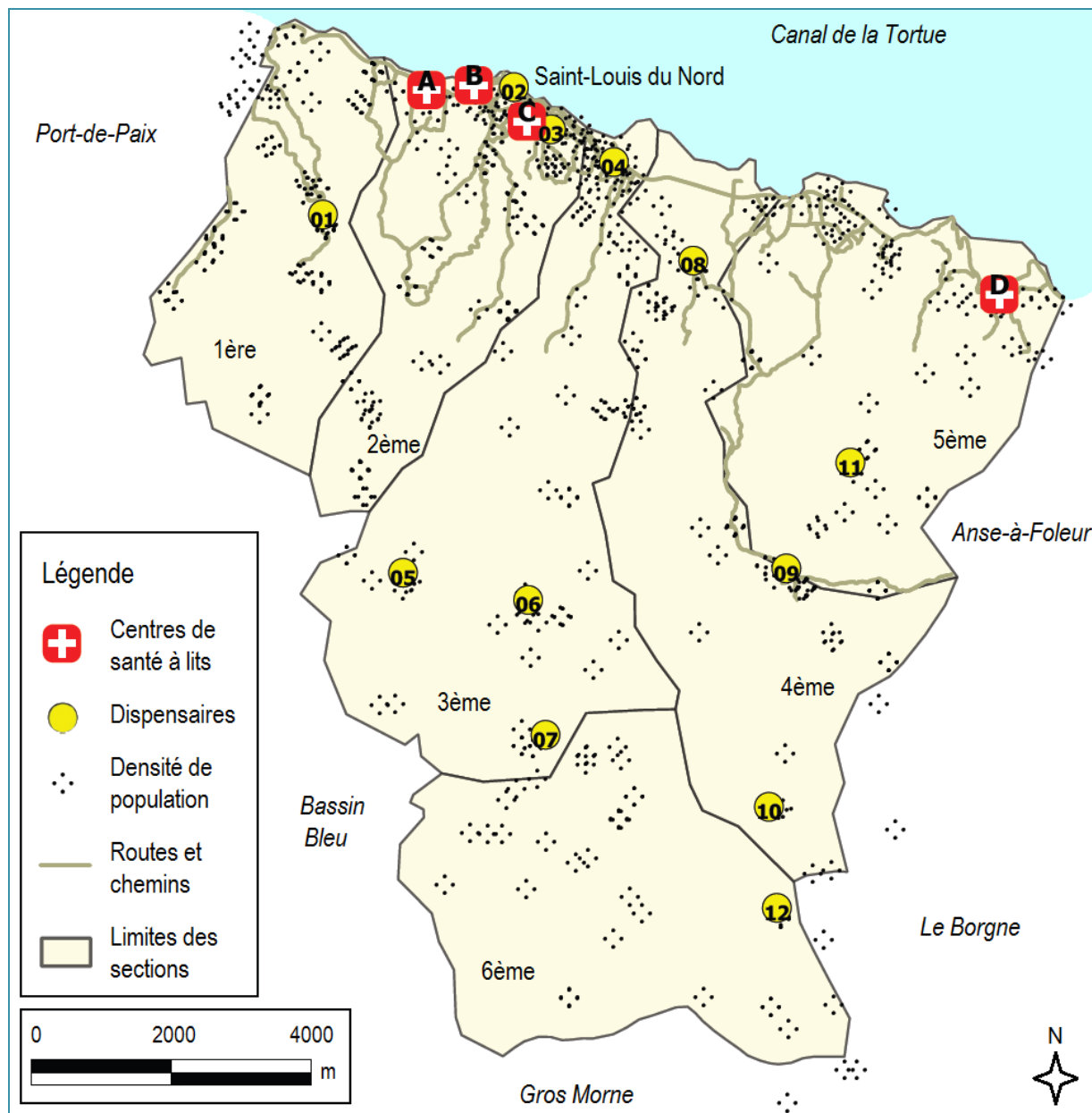
Education (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Des professeurs qualifiés dans le bourg (dont certains normaliens et universitaires) - 2 lycées en ville (Serge Petit Frère et La Mennais) - Présence du BDS à Saint-Louis du Nord, inspecteurs scolaires - Taux de scolarisation élevé - Les jeunes sont motivés - Volonté des parents à envoyer leurs enfants à l'école	- Insuffisamment d'écoles de qualité, surtout dans les sections communales. - Les écoles nationales ne sont pas toutes en dur (e.a. dans les sections), elles sont incomplètes ou en mauvais état - Espaces non appropriés (ex. pas de cour de récréation, de toilettes en état, de bibliothèque, de laboratoire informatique, d'eau potable...) - Manque criant de professeurs qualifiés ; manque de formations initiales, continues et de recyclage - Salaires faibles, les enseignants sont donc peu motivés - Manque de gouvernance, inefficacité, laxisme du BDS (inspection scolaire) - Manque de moyens du BDS pour intervenir dans les sections communales. - Peu de cantines scolaires et d'activités récréatives - Manque d'éthique de certains professeurs (faux carnets de notes...) - Pas d'organisation d'enseignants (type syndicat) - Le calendrier scolaire n'est pas respecté - Le programme officiel n'est pas suivi dans toutes les écoles - Coût trop élevé des écoles privées pour les parents - Démission des parents ; pas de comités de parents - Pas d'école technique, ni professionnelle - Absence de programmes d'alphabétisation	- MENFP - UNESCO, UNICEF, USAID (kits scolaires, etc) - FAES (construction des bâtiments) - UE (renforcement de capacités) - ID (formations, accompagnement des inspecteurs, directeurs et professeurs) - Caritas - Compassion Internationale (à travers les églises protestantes) - Diaspora	- Immoralité sexuelle : professeurs et élèves - Délinquance : violence ; consommation de drogue, d'alcool - Inexistence d'informations sur la sexualité (nombreux cas de grossesses précoces) - Intempéries (paralysant le fonctionnement de l'école) - Déperdition scolaire (de pair avec l'exode rural) - Instabilité politique

Tableau 9: Perception du secteur de l'éducation par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

²⁶ Le BDS, basé à Saint-Louis du Nord, couvre tout le district, incluant également Anse-à-Foleur et La Tortue.

2) La santé

Dans la classification nationale relative à l'accès aux soins de santé, Saint-Louis du Nord se trouve **dans la catégorie « extrêmement faible », à la 130^{ème} place sur... 133²⁷**. Même si certains aspects se sont améliorés depuis cette classification (en particulier la construction de l'hôpital), la situation sanitaire n'en reste pas moins très insuffisante et préoccupante, par rapport à la taille et aux besoins de la population.



Carte 10 : Carte des centres de santé et dispensaires dans la Commune (Enquête ID, 2012). Cette carte doit absolument être croisée avec le paragraphe sur les routes (p. 43) et le Tableau de la page suivante. L'impression d'une répartition des dispensaires sur le territoire, ne doit pas masquer le fait qu'ils sont très difficilement accessibles, et manquent cruellement de matériel et personnel.

- Etablissements sanitaires

La Carte 10 reprend les institutions sanitaires dans la Commune. Très peu de ces établissements sont d'accès facile : la plupart d'entre eux sont éloignés des habitations, et subissent les crues récurrentes des rivières, de

²⁷ Carte de Pauvreté d'Haïti – version 2004. MPCE

mauvais sentiers... **La commune est donc très enclavée et sous-équipée sur le plan sanitaire.** Pour la moindre complication ou intervention plus spécifique, les patients de la commune sont obligés de se rendre au Centre Médical Béraca (CMB, à La Pointe, à près de 30 mn de voiture depuis Saint-Louis du Nord en direction de Port-de-Paix), ou l'hôpital Immaculée Conception de Port-de-Paix, tout en supportant la difficile route en terre battue.

Section	Agents de santé	Matrones	Médecins feuilles	Structures de santé			
				Etablissement	N° Carte	Statut	Personnel
1 ^e	4	22	6	Dispensaire de Guichard (Eglise catholique/MSPP)	1	Mixte	1 auxiliaire
2 ^e	7	27	15	(pas de dispensaire)	-	-	-
3 ^e	8	52	14	Notre-Dame du Perpétuel Secours, La Perrière	5	Mixte	2 auxiliaires
				<i>Bons Samaritains, Corail Guichard</i>	6	Privé	1 auxiliaire
				Notre-Dame de Mont Carmel, Glacis Coureau (Eglise catholique)	7	Mixte	1 infirmière, 1 auxiliaire
4 ^e	4	39	16	Horema, Abricots	8	Privé	1 auxiliaire, 1 technicien de laboratoire
				Sainte Thérèse de Gaspard	9	Privé	2 auxiliaires, 1 technicien de laboratoire
				Notre-Dame de Lourdes, Jean Clair	10	Mixte	1 auxiliaire
5 ^e	5	55	15	Centre de Santé St-Joseph de Bonneau (dirigé par les Filles de la Sagesse)	D	Mixte	1 infirmière, 8 auxiliaires, 2 techniciens de laboratoire
				Sainte Famille, Carrefour Louima (Chaineau)	11	Privé	1 auxiliaire (pas de local)
6 ^e	7	40	15	Dispensaire Notre-Dame Saint-Louis de Marie Monfort, Chamoise I	12	Public	1 auxiliaire, 1 aide auxiliaire
Ville				Hôpital communautaire de Saint-Louis du Nord	A	Public	1 seul médecin fixe (4 en service social), 7 infirmières (dont 3 en service social), 3 régisseurs de pharmacie, 4 techniciens de laboratoire, 3 auxiliaires, 3 femmes de salle, 2 garçons, 4 agents de sécurité
				Centre de santé à lits: Medicare	B	Privé	1 médecin, 2 infirmières, 2 auxiliaires et 3 techniciens de laboratoire
				Centre de santé de la Mission Chrétienne, Sous-Fort	C	Privé	2 médecins, 2 infirmières en service social, 12 auxiliaires, 4 techniciens de laboratoire (dont un technologiste médical)
				<i>Clinique médicale du docteur Dalbérisme, près de la place publique</i>	2	Privé	1 médecin + 1 auxiliaire
				<i>Centre médical Lespwa, Sous-Terrain</i>	3	Privé	1 médecin
				Dispensaire de Desgranges	4	Public	3 auxiliaires, 1 technicien de laboratoire.

Tableau 10: Personnel et structures de santé dans la commune (enquête ID 2012 et échanges d'information avec les responsables)
Au total : 1 Hôpital de référence, 2 centres de santé à lits, et 9 dispensaires sont accrédités par la DSNO – ceux en italique ne le sont pas (encore).

Situé à l'entrée de la ville, le nouveau **centre hospitalier** (construit en 2011 par l'organisation autrichienne *Hilfswerk Austria International*), semble à première vue moderne et confortable... Cependant il présente de nombreuses faiblesses. Il manque de personnel qualifié (e.a. interniste, pédiatre, gynécologue/obstétricien et chirurgien). Il fonctionne en fait à l'instar d'un centre de santé à lits, avec un généraliste, 7 infirmières, 3 auxiliaires et 4 techniciens de laboratoire. De plus, son emplacement en bord de mer et à côté de la Rivière Saint-Louis est contestable : l'hôpital est situé dans une zone à risque en cas d'inondations, en particulier en saison des pluies (sans parler du risque de tsunami).

De manière générale et en théorie, les **centres de santé** fonctionnent à plein temps ; mais ils connaissent de nombreux problèmes d'ordre structurel, matériel et technique. Les services offerts les plus courants sont : les consultations générales, le planning familial, la vaccination, l'hospitalisation, les analyses de laboratoire, la pharmacie. Le dépistage de la tuberculose et sa prise en charge se font à l'Hôpital communautaire de Saint-Louis, ainsi qu'au centre de santé Saint-Joseph à Bonneau. Sur rendez-vous, des services de chirurgie, soins prénatals et de maternité (néanmoins sans moyens pour effectuer des sections césariennes), soins bucco-dentaires et échographie peuvent être offerts à la Mission Chrétienne (NWHCM). Par contre, aucun site de dépistage VIH ne fonctionne à Saint-Louis du Nord depuis environ 3 ans.

Dans les sections communales, les services « modernes » sont presque absents. Les quelques dispensaires ne fonctionnent qu'à temps partiel avec un service au rabais. A noter d'ailleurs qu'on classifie souvent à tort de « centre de santé » les services de santé offerts sporadiquement par un particulier en sa résidence privée.

- *Personnel sanitaire*

Le personnel de santé (cf. Tableau 10 ci-dessus) présente **une formation et un nombre très insuffisants** pour pouvoir assurer un service minimum. Concernant les médecins, le ratio est de 1 médecin pour environ 20 000 habitants – soit bien en deçà de la moyenne nationale de 1/10 000. En ce qui concerne les agents de santé, 25 parmi eux sont des contractuels intervenant dans le cadre du programme de nutrition financé par la Fondation pour le Développement de la Famille Haïtienne (FONDEFH), à travers l'hôpital Communautaire Haïtien-Autrichien de Saint-Louis du Nord.

Le nombre de matrones (plus de 230) et d'agents de santé répartis dans toutes les sections communales représentent, de l'avis de tous, une force qu'il faudrait davantage valoriser, par leur formation et leur équipement. Ceci serait d'autant plus utile, compte tenu des difficultés d'accès de toutes sortes pour atteindre les centres d'accouchement et autres services.

On trouve également beaucoup d'autres acteurs dans le secteur : 56 « *médecins d'os* », de très nombreux masseurs, 3 arracheurs de dents (par contre, pas de dentiste)... Certains se font parfois passer pour des médecins dans les milieux reculés. Le charlatanisme est très présent ; les usurpateurs de titre sont légions, les vendeurs ambulants de médicaments parfois périmés sont éparpillés un peu partout, surtout dans les marchés.

- *Médecine traditionnelle (médecine « feuille » ou médecine « Guinen »)*

A côté de la médecine moderne existe une **médecine traditionnelle** très présente. Pour la grande majorité de la population, elle représente le premier recours en cas de problème de santé. Elle est basée sur les plantes et fait l'objet d'une transmission du savoir très souvent familiale. Etant donné son ample diffusion, une meilleure collaboration entre les systèmes traditionnel et moderne pourrait être envisagée.

- *Autres éléments importants*

Enfin, divers points, soulevés par les professionnels du secteur²⁸, méritent encore d'être repris :

- Le grave manque d'éducation de la population dans le domaine de la santé.
- Les personnels ne sont pas encadrés par le Ministère (c'est un important facteur de démotivation)
- La *politisation du système sanitaire* a des conséquences négatives : plus de personnels incompetents, normes non respectées, mauvaise communication, influence sur les procédures administratives
- La *corruption* dans le secteur sanitaire (des administrateurs ou prestataires augmentent le prix des services, alors qu'il est fixé par l'Etat ; des matériels alloués aux services publics sont vendus illégalement ; des employés reçoivent plusieurs chèques pour le même poste, etc)
- Instabilité et absence de contrôle sur les *activités des ONGs* dans le secteur de la santé (elles posent seules et librement des actions qui ne sont pas toujours conformes aux exigences, ni aux besoins)
- La *démission* des dirigeants et des responsables de santé, qui n'assument pas leurs responsabilités.

²⁸ Atelier sectoriel sur la santé à Saint-Louis du Nord du 23 mai 2012, rassemblant les représentants du secteur, dont la DSNO.

Santé (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- 3 centres de santé et quelques dispensaires dans la commune - Une Unité de Traitement de Choléra (UTC) - Quelques points de réhydratation orale (PRO) dans les dispensaires (certains PRO ferment car les taux de choléra baissent) - Quelques cliniques et laboratoires - Des matrones et médecins-feuilles en nombre assez élevé	- Absence de véritable hôpital - Pas de centres de santé dans les sections communales (sauf à Bonneau) ; accès difficile - Manque de médecins, infirmières, agents de santé, officiers sanitaires - Manque de matériels, médicaments et logistique (moyens pour acheter du carburant) - Faible budget pour la rémunération du personnel - Inaccessibilité à l'eau potable - Manque de moyens et mesures préventifs contre les épidémies - Pas planning familial (pour diminuer les grossesses précoces) - Pas de moyens de dépistage pour le cancer du col de l'utérus et du sein - Pas de services d'hygiène publics et communautaires : inspecteurs et officiers sanitaires non fonctionnels - Pas d'ambulance, ni de morgue publique - Pas de prise en charges des personnes déséquilibrées mentalement (santé mentale)	- MSPP/DSNO - Ressources humaines qualifiées et compétentes - ONGs : CRS, Caritas, Koral, - Ong FONDEFH (prévention, soins et éducation à la santé) - UNICEF, USAID, PNUD	- Catastrophes naturelles - Epidémies : choléra, IST-VIH/SIDA - Charlatans, médicaments expirés, marchands ambulants de médicaments - Délinquance : drogues, violence - Forte fécondité et natalité

Tableau 11: Perception du secteur de la santé par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

3) Les routes et transports ; l'enclavement des sections communales

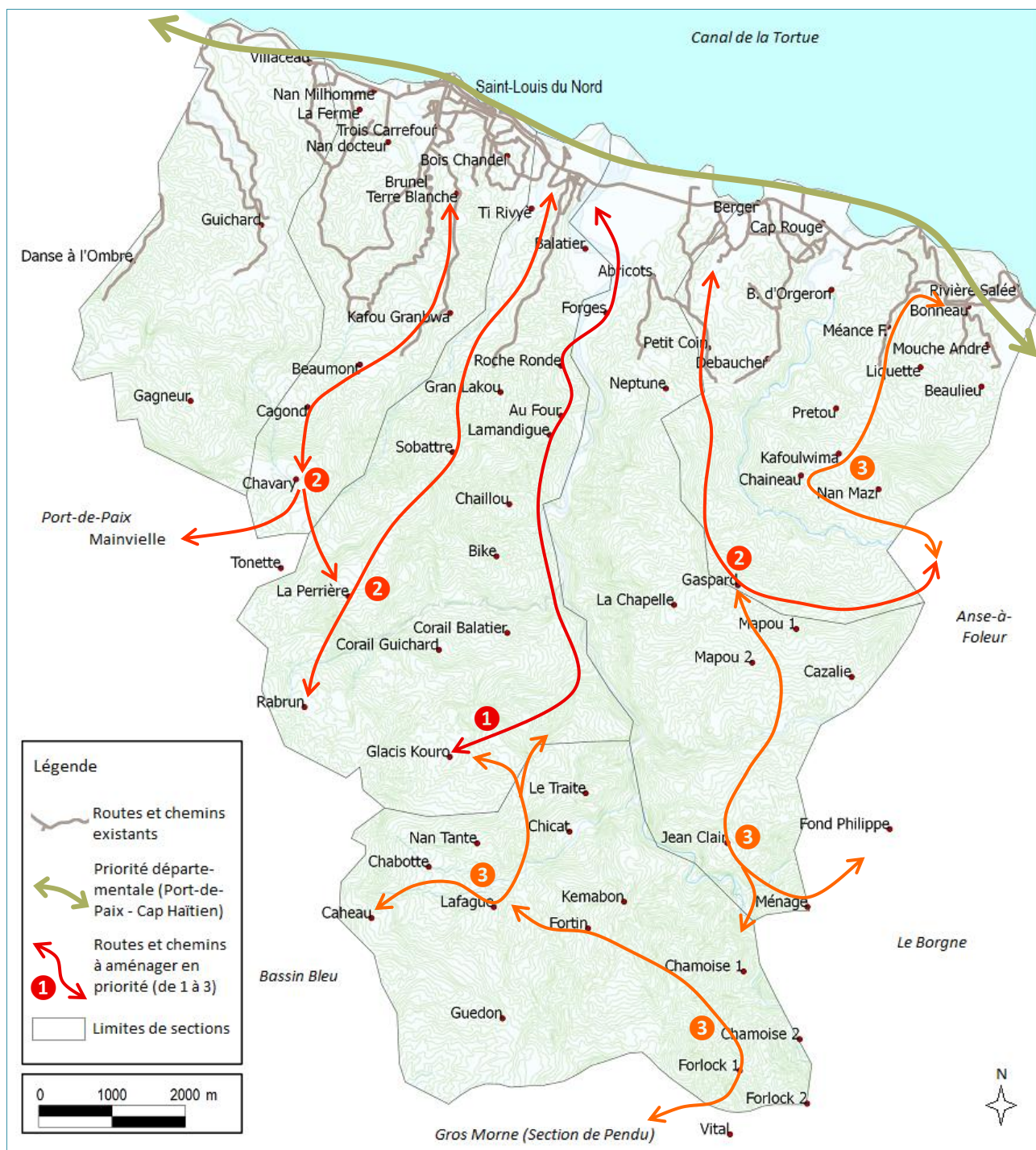
Les routes : il s'agit du **problème majeur de la commune**.

Toutes les activités sont rendues difficiles (ou impossibles) en raison de l'absence de routes : l'accès aux services élémentaires (l'éducation, la santé...), les services administratifs, la justice, l'écoulement de la production, la commercialisation, etc.

La route principale de la commune, unique et qui longe toute la bande côtière depuis la Rivière des Nègres vers Bonneau et Anse-à-Foleur, **n'est en fait qu'une piste en très mauvais état** (nombreux nids de poule) qui traverse cinq larges rivières. Lorsque celles-ci sont en crue, l'accès et le passage entre les différentes zones devient presque impossible. C'est pourquoi la **construction d'une route asphaltée**, inscrite dans le schéma national du Plan Stratégique de Développement d'Haïti, se fait terriblement attendre. Elle est l'une des priorités départementales (cf. carte 11, page suivante). Tant que cette route tardera, le développement et l'aménagement de toute la région resteront entravés (de Saint-Louis du Nord jusqu'à Anse-à-Foleur, et au-delà).

Par ailleurs, **l'enclavement des sections communales et l'isolement des populations** est très important, faute de routes ou même de chemins. En effet, l'état désastreux des chemins ne permet les déplacements en moto (généralement avec difficulté) que le long de la bande côtière et dans le bas des mornes (cf. carte 11, page suivante).

Presque partout ailleurs, les déplacements ne peuvent se faire qu'à pied : vers Beaumont et Chavary (2^{ème} section) ; vers La Perrière, Glacis (3^{ème}) et toute la 6^{ème} section ; vers Gaspard et Jean-Clair (4^{ème}), ainsi que vers Chaineau (5^{ème}). Près de la moitié de la population vit pourtant dans ces **zones reculées et inaccessibles autrement qu'à pied** (cf. p. 20 sur la répartition de la population). Les sentiers sont si mauvais et étroits que même les ânes ne peuvent passer ; on peut à peine se croiser ; en saison des pluies, la situation devient encore pire car les déplacements nécessitent des heures de marche dans la boue.



Carte 11 : Carte des chemins et routes de Saint-Louis du Nord (Source : Enquête ID 2012 et CNIGS). NB : La majorité des chemins existants sont très mauvais : ils s'apparentent plutôt à des *tracés de route*, à aménager. La seule exception est la route de Guichard (1^{ère} section, pavée en 2012). Voir aussi le tableau sur la page suivante concernant les priorités.

Des **initiatives d'aménagement** ont lieu de temps en temps, de la part des CASECs, OCBs, diaspora, mairie et/ou parfois des bailleurs. Ainsi la route de Guichard (1^e section) vient d'être pavée avec l'implication de la communauté, l'appui de Caritas et le PAM. D'autres initiatives ont vu le jour, malgré leurs moyens limités : par ex. Terre Blanche et Trois Carrefours (2^{ème}, avec la diaspora), Chemin Desgranges, Corail Balatier, Sobattre (3^{ème}), Chaineau (5^{ème} - arrêtée à mi-chemin pour financement insuffisant), Guedon (6^{ème})...

Sections	Chemins nécessitant d'être aménagés pour relier les habitations	Comprend une traversée de (petite) rivière	Niveau de priorité ²⁹
1 ^{ère} – 2 ^{ème}	Guichard – Gagneur – Cagond (et même jusque Chavary)	X	6
2 ^{ème}	Bourg (Sous-Fort) – Beaumont – Chavary – (et même jusque La Perrière, et Mainvielle sur Port-de-Paix)		2
	Villaceau – Nan Doktè - Brunel – Cagond	X	4
3 ^{ème}	Desgranges - Chemin Desgranges – Sobattre – La Perrière – Rabrun (et même relié à Chavary dans la 2 ^{ème})		2
3 ^{ème} – 6 ^{ème} (2 sections très liées entre elles)	Desgranges – Forges (dans la 4 ^{ème}) – Roche Ronde – Glacis	X	1
	Glacis – La Fague – Chicat – Chabotte – Caheau – Fortin	X	3
6 ^{ème}	La Fague - Fortin – Chamoise – Forlock (et même jusque Pendu, sur Gros Morne)	X	3
4 ^{ème}	Bourg – Abricots – Forges (profitant aussi à la 3 ^e et vers Gaspard)	X	5
	Berger – Petit Coin – Gaspard - Loman – Chaineau (dans la 5 ^{ème})		2
	Gaspard – Cazalie – Jean-Clair – Ménage – jusque la 6 ^{ème}	X	3
5 ^{ème}	Bonneau – Chaineau – et même jusque Gaspard (4 ^{ème})	X	3
	Bonneau – Beaulieu – Nan Godo	X	6

Tableau 12: Chemins et routes nécessitant d'être aménagés, selon leur niveau de priorité (ateliers et enquête ID 2012). Les chemins plus prioritaires (de 1 à 3) sont repris sur la Carte 11. A noter que, concernant Chavary et La Perrière, un choix stratégique devrait être fait pour accorder la priorité à l'un ou l'autre chemin (car l'un profitera à l'autre).

Au niveau de la ville, la rue principale est bétonnée (ainsi que la rue parallèle) mais elle s'arrête à la Petite Rivière, à l'entrée de Desgranges (cf. Carte 4 p. 19, et Photo 5 ci-contre). L'absence de pont sur cette petite rivière coupe la ville en deux et empêche d'en avoir une approche unique.

Il est également à signaler dans le bourg un réel problème lié aux comportements et règles de la circulation : manque de courtoisie, bruit incessant de jour et de nuit (e.a. les motos et bus)... Une vraie nuisance pour les citoyens.



Photo 5 (avril 2012): Il n'y a qu'une fragile passerelle sur la Petite Rivière, entre le centre ville et le quartier de Desgranges. Cette absence de pont coupe la ville en deux (en particulier lors des fortes pluies)

Concernant le transport maritime, il est très peu utilisé jusqu'à présent. La raison est sûrement l'**absence totale de quai** ('wharf'). Il y a pourtant un gros potentiel d'échanges : notamment vers l'Île de la Tortue à Cayenne (port juste en face, au pied de Haut-Palmiste) et aux Figuiers (plus vers l'Est de l'île) ; ainsi que vers Cap Haïtien, qui transporte beaucoup de marchandises par voilier. A noter aussi que les Nord-Louisians n'ont presque pas de bateaux : presque tous viennent de La Tortue, et appartiennent aux Tortugais.

²⁹ Le niveau de priorité est indicatif. Il est issu des avis des personnes interrogées dans toutes les sections au cours de l'enquête ID, mais aussi des échanges au cours des ateliers. Il est par ailleurs en ligne avec les réalités démographiques.

Routes (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- La rue principale est bétonnée (mais pas jusqu'à Desgranges) - Quelques ponts (e.a. : Riv. des Nègres, Riv. St-Louis, Pont Magloire)	- L'absence de routes est une grosse faiblesse : la ville n'est pas reliée avec les sections ; il n'y a pas de routes dans les sections - Les routes existantes sont en mauvais état ; elles ne sont pas drainées - Pas de techniciens ni ingénieurs	- MTPTCE et CNE - Le FAES et ID veulent travailler sur les priorités de la commune	- Les catastrophes naturelles (séisme, cyclones) détruisent les infrastructures - L'érosion
Services de transport (résultats des ateliers participatifs)			
- 10 bus (SLN/PAP/SLN) - Beaucoup de tap-taps (vers PPX et Anse-à-Foleur) - Beaucoup de taxis-motos - Transport à dos d'ânes, bêtes de somme	- Circulation pas assez contrôlée (peu de policiers) - Les conducteurs violent les principes de la circulation et les droits des passagers / piétons - Chauffeurs non formés - Le prix des transports n'est pas fixe - Il n'y a pas de syndicat dans ce domaine - Nuisance sonore des véhicules et bus (klaxons, musique, de jour et de nuit) - Les transports vers PAP ne se font que de nuit - Pas assez de voiliers (ils appartiennent aux Tortugais) - Pas de contrôle de SEMANAH sur les transports en mer - Capitaines de bateau non formés	- La PNH - TPTC (construction et amélioration des routes) - La Mairie - UE (financement routes) - Les OBs (entretien / participation dans les travaux routiers)	- Les chauffeurs ivres - Les chauffeurs négligents, véhicules pas en règle - La Riv. des Barres, Petite Rivière, et la Riv. Cap Rouge n'ont pas de pont - Kidnappings et vols sur les véhicules de nuit - La PNH elle-même n'applique pas les règles de circulation

Tableau 13: Perception des routes et transports - Ateliers participatifs de synthèse communale et des Institutions, Avril 2012

4) Le besoin en électricité... et le grand potentiel éolien

L'absence d'électricité est également l'un des plus gros problèmes de la commune - surtout réclamé en ville, mais aussi dans les sections communales (cf. les FFOM majeures, p. 67).

La ville ne dispose que d'une installation de 500 KW - dans la cour de la Mairie - qui ne fonctionne qu'irrégulièrement en fonction des apports financiers pour l'alimenter. Cette installation est très insuffisante par rapport à la taille et donc aux besoins de la ville - la 2^{ème} plus importante du Nord-Ouest (cf. paragraphe Démographie p. 20).

Or l'électrification a un impact sur tous les secteurs, notamment :

- Sur la santé : permettrait de proposer de meilleurs services aux patients,
- Sur l'éducation : permettrait d'offrir de meilleures conditions d'études,
- Sur les activités économiques : permettrait la construction d'un réel *pôle local de développement* où transformer les produits et lancer des activités,
- Sur le fonctionnement de l'administration locale : utilisation d'ordinateurs...

De plus, en cas d'électrification de la commune, de nouvelles perspectives s'ouvriraient aux jeunes, limitant ainsi leur envie de partir vers la capitale ou l'étranger.

Une potentialité remarquable existe par ailleurs dans le Haut Nord-Ouest : celle de l'**énergie éolienne**.

Une étude approfondie à ce sujet a été réalisée il y a six ans³⁰ : analytique et détaillée, elle démontre le « **potentiel exceptionnel** sur l'île de la Tortue et sur la côte lui faisant face » (celle de Saint-Louis du Nord) - et ajoute que cette zone « *semble bénéficier d'un meilleur potentiel que Cap Haïtien, qui lui-même présente un*

³⁰ *Atlas Eolien d'Haïti* – réalisé par WinErgy, Etude de Vent – Wind Study, France, 2006. Disponible sur le site du Bureau des Mines et de l'Energie: <http://www.bme.gouv.ht> Lire notamment p. 23 et 30 sur le potentiel exceptionnel dans cette région en particulier.

meilleur vent que Fort Liberté ». La photo ci-dessous illustre ce potentiel : située sur la côte et légèrement en altitude, cette zone est très exposée aux alizés. Des éoliennes pourraient profiter à toute la région de Saint-Louis du Nord et Bonneau, y compris jusqu'à la commune voisine d'Anse-à-Foleur : soit sous la forme de centrale éolienne raccordée au réseau, soit comme unités particulières de plus petite puissance.

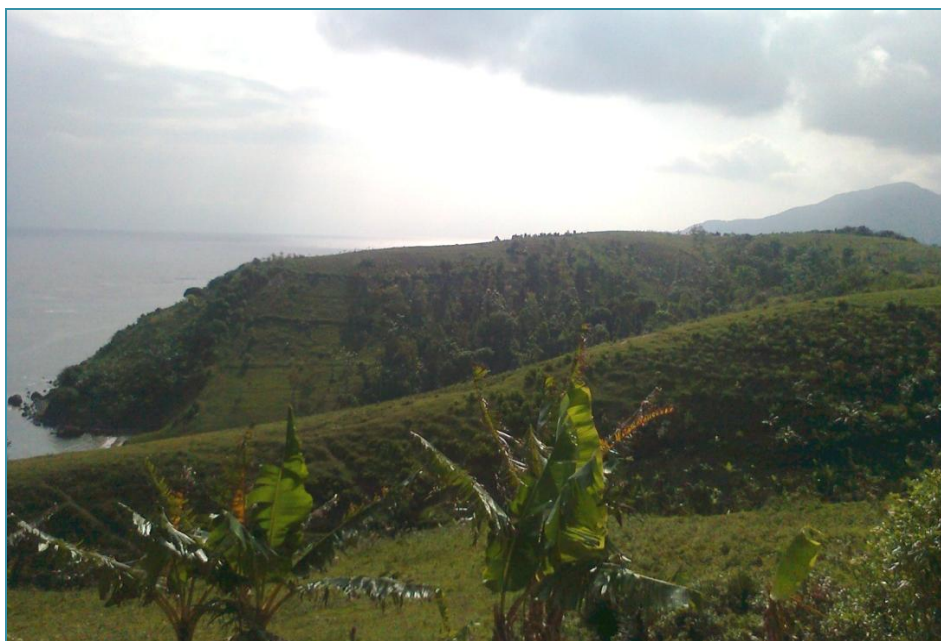


Photo 6: Morne Vent est un exemple de zone présentant un grand potentiel éolien (5ème Section, Bonneau, photo prise depuis la route)

Aussi, nous reprendrons la conclusion de cet Atlas éolien, parfaitement valable pour Saint-Louis du Nord : « *Le développement des énergies renouvelables en Haïti et particulièrement le développement de l'énergie éolienne est une démarche tout à fait pertinente pour ce pays, tant du point de vue de la protection de l'environnement que de celui de l'économie. L'énergie éolienne pour les particuliers comme pour les villes constitue un nouveau secteur économique utilisant des compétences qui existent déjà sur place et peut contribuer à dynamiser ce secteur d'activité notamment, dans les zones rurales ou les petites villes isolées.* »

Enfin, l'autre grand potentiel est évidemment l'**énergie solaire**, considérable bien qu'encore trop peu utilisée. Le Ministère Délégué à la Sécurité Energétique avec le Programme « *Banm limyè, Banm lavi* » est très actif dans ce domaine et celui de l'électrification : il s'agira de travailler ensemble afin de déployer toute la richesse potentielle de cette région.

Energie / Electricité / Mines (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Beaucoup de soleil (grand potentiel pour les panneaux solaires) - Un système électrique alimente une partie de la ville - Existence de carrières, e.a: roches, sable, graviers	- La commune n'est pas électrifiée - Absence de moyens pour exploiter les mines - Les sources énergétiques, notamment les potentiels éoliens et hydrauliques ne sont pas exploités	- Potentiels énergétiques : soleil, vent, rivières - EDH/EDS - MTPTCE	- Catastrophes naturelles : inondations, cyclones, séisme - Déboisement, érosion, sécheresse - Vols (de panneaux solaires...), incendie

Tableau 14: Perception du secteur des énergies et mines par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

5) L'accès à l'eau et l'assainissement

- Etat de la situation

Malgré la présence d'eau en abondance dans la commune, l'accès à l'eau potable est très limité et difficile pour les habitants. En témoignent, les familles qui doivent se lever dès 3 heures du matin pour aller faire la queue devant des puits non protégés, ou les dégâts causés par l'épidémie de choléra.

Les principales ressources en eau de la commune sont **les puits** (sur la bande côtière) **et les sources** (cf. p. 33). **77 sources sont captées**, dont 51 alimentent des bornes fontaines, et 57 disposent d'un débit intéressant pour alimenter un réseau. Ce potentiel de sources est surtout intéressant dans les 3^e, 4^e et 6^e sections (les sources y sont en plus grand nombre, et présentent un débit plus fort). On compte ensuite **21 réseaux** d'alimentation en eau : mais aucun ne se trouve dans la 6^e section ; et 1 seul est fonctionnel à 100% (à Roche Ronde). Il est malheureux de constater que tous les autres réseaux présentent des **dysfonctionnements**, généralement dus à des problèmes de gestion et d'entretien, et non à des problèmes de conception³¹.

Enfin, les points d'eau desservent un nombre beaucoup trop élevé de personnes : 1 375 personnes en moyenne pour chaque point d'eau (cf. Tableau 15). Or, on considère généralement qu'il faudrait un point d'eau pour 150 ou 200 personnes. Dès lors, il faudrait environ 680 points d'eau pour la commune, alors qu'aujourd'hui il n'en existe que 150, soit **un besoin d'environ 500 points d'eau**.

Section	Population ³²	Nb (nombre) Bornes fontaines	Nb Captages sans bornes fontaines	Nb Points d'eau publics (total)	Nb Points d'eau publics fonctionnels	Nb de personnes / Point d'eau	Nb de personnes / Point d'eau fonctionnel
1 ^{ère}	11 808	13	6	19	9	621	1 312
2 ^{ème}	29 094	11	3	14	4	2 078	7 274
3 ^{ème}	22 254	53	6	59	26	377	856
4 ^{ème}	18 228	16	8	24	11	760	1 657
5 ^{ème}	14 010	33	0	33	22	425	637
6 ^{ème}	7 710	0	3	3	3	2 570	2 570
Total	103 104	126	26	152	75	678	1 375

Tableau 15: Analyse de l'accès aux points d'eau existants (Source : ID 2012)

- Interventions à effectuer

Les interventions à effectuer et leur niveau de priorité sont différents selon chaque section communale et le bourg.

Tout d'abord, il apparaît globalement que le besoin en points d'eau est plus important dans les 4^e et 6^e sections, ainsi que dans la 2^e – en ce qu'elle inclut le Bourg (cf. Tableau 15). Par ailleurs, la **réhabilitation** des réseaux existants et de leurs points d'eau permettrait d'**améliorer en priorité l'accès à l'eau dans les sections 1, 2 et 4**.

Les interventions dans le Tableau 16 ci-dessous sont également à effectuer.

³¹ 14 des 21 réseaux ont un taux de fonctionnement inférieur ou égal à 50%, soit 2 réseaux sur 3 ; et ces dysfonctionnements concernent principalement les 4 premières sections de la commune. La 5^{ème} section dispose de cinq réseaux dont les taux de fonctionnement, bien que déficients, sont les meilleurs de la commune (Données du *Diagnostic Eau et Assainissement de la Commune de Saint-Louis du Nord*, Initiative Développement, 2012)

³² Chiffres estimés dans le *Diagnostic Eau & Assainissement 2012 (op.cit.)*, à peine différents de ceux de notre Chapitre 2.1 p. 16). Ils comprennent les populations du bourg (2^{ème} section) et de Desgranges (3^{ème} section).

Interventions	Section	Notes
Réhabilitation	1 ^{ère} (réseau de Guichard)	Il y a de nombreuses prises privées, qui permettraient un bon modèle économique
	2 ^{ème} (réseau de la ville)	Le réseau est vieux de 32 ans. Les 9% qui fonctionnaient encore ont été définitivement endommagés par les intempéries d'avril 2012. Refaire complètement le réseau à neuf pourrait être plus efficient. Aussi, étudier la faisabilité de capter la source qui alimente Ti Rivière, et placer le réservoir du réseau dans les hauteurs de Bois Chandelle.
Réparation / entretien	3 ^e - 4 ^e - 5 ^e	Sections relativement desservies par des réseaux, mais qui sont obsolètes par manque de gestion (Desgranges, La Perrière, Chaillou, Bike, Ti Coin, Cap Rouge, Chaineau, etc)
Construction	4 ^{ème}	Absence de réseau dans la partie Sud; Beaucoup de bonnes sources
	6 ^{ème}	Gros potentiel de sources (57 pourraient alimenter des réseaux)

Tableau 16: Interventions à prioriser pour améliorer l'accès à l'eau potable

- *Mauvaise gestion du service public de l'eau*

Le problème majeur ne vient probablement pas du manque d'infrastructures, mais de **l'organisation et de la gestion défailante du service public de l'eau**. Des **comités communautaires** (CAEPA) ont été formés pour gérer les réseaux, mais ils sont peu fonctionnels. Ce sont d'autres techniciens qui doivent veiller à la maintenance avec « les moyens du bord ». Les systèmes de cotisation ne fonctionnent pas non plus : la grande majorité des usagers ne paie pas le service d'alimentation en eau. Dès lors, sans recettes, il n'y a **aucun entretien préventif**. Les interventions ne se font que lorsqu'il faut réparer les ouvrages : des collectes ponctuelles d'argent, appelées « marathons », sont alors organisées. Les autres causes de dysfonctionnements des réseaux viennent de :

- L'absence de *modélisation économique* du service de l'eau
- L'insuffisante clarification et répartition des rôles
- L'absence de *suivi* du mode de gestion prévu
- L'insuffisante *transparence* de la gestion du service
- La *déresponsabilisation collective*

- *Accès à l'assainissement*

Le taux moyen d'accès à l'assainissement est **très faible : 21,4% en zone rurale**, avec un taux inférieur à 10% dans la 6^{ème} section (la situation est meilleure dans le bourg : 81%). Pour l'ensemble de la commune, on peut estimer le besoin en latrines à environ 20 000 unités. Les besoins sont donc encore importants et cela prendra encore du temps. Le travail peut être fait en partie par les habitants, car jusqu'à présent, la grande majorité des latrines existantes (73%) a été construite sans l'aide de projets. Mais un accompagnement dans ce secteur serait souhaitable dans les sections disposant des plus faibles taux de couverture ou dans les zones plus densément peuplées ; il faudrait alors également veiller à la formation des compétences pour la construction de latrines (afin que la communauté puisse poursuivre le travail par la suite, sans dépendre des projets).

- *Organisations actives dans le secteur*

La plupart des réseaux ont été construits par OPG (Organisation des Paysans de Gaspard), avec Helvetas, autour des années 2000. De 2006 à 2010, ACF a réhabilité 10 réseaux de montagne et 6 réseaux côtiers à Saint-Louis du Nord et Anse-à-Foleur (dont Desgranges, Bonneau et Cap Rouge)³³ ; mais l'organisation n'est plus active dans le Haut N-O. En 2012, ID a élaboré un diagnostic approfondi *Eau & Assainissement*, en collaboration avec la Dinepa – dont les résultats principaux sont repris dans ce PCD.

³³ Avec financements d'EuropeAid, Mairie de Paris, Unicef et PNUD, et la collaboration du SNEP.

Eau (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Beaucoup de sources et rivières (5 grandes rivières) - 2 usines de traitement d'eau - Des agents sensibilisent sur le traitement de l'eau - Des récipients pour filtrer l'eau dans certains ménages - Plusieurs puits - Au moins 3 ravines (vallées) - La mer - Une couverture végétale assez dense qui retient l'eau - Existence de certains organes de gestion et contrôle de l'eau potable (Caepa : Comité d'alimentation en eau potable et assainissement, qui est un comité communautaire)	- L'eau potable n'est pas disponible dans les sections, surtout dans les endroits les plus éloignés (notamment 6^{ème} section). - Manque d'argent pour l'eau traitée des usines ; pas de services d'eau potable ; pas de récipients à filtre - Manque de captages et de réseaux malgré les nombreuses sources ; - Les captages ne sont pas traités - Les maisons ne sont pas alimentées en eau ; quelques puits sont mal placés - Manque de moyens et de techniciens pour la réhabilitation des réseaux et captages, le contrôle de la qualité de l'eau, et la gestion - Les gens ne paient pas le service, même lorsqu'il fonctionne - Absence de contrôle de l'Etat sur les réseaux d'eau (et les services des usines) - Absence d'organe régulateur. La DINEPA n'a pas de bureau dans la commune.	- DINEPA, URD, MSPP, TPTC - Mairie - ONGs : ACF, ID, Koral - USAID, UNICEF - La réforme du code de l'eau	- Défécations : dans la mer, les sources et rivières - Inondations - Elevage libre et animaux errants - Epidémies (choléra, typhoïde, parasitose) - Erosion - Moustiques - L'habitat dispersé dans les sections communales qui complique l'approvisionnement en eau de la population

Tableau 17: Perception de l'accès à l'eau par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

6) L'emploi

Le secteur de l'emploi formel ne compte qu'un effectif infime par rapport à la population totale - comme dans l'ensemble du pays. Bien que ne disposant pas de chiffres précis, on peut avancer que le secteur éducatif occupe la 1^{ère} place de loin en termes d'emploi, suivi des services de l'Etat, des servantes et employés des boutiques, etc.

Le secteur privé, à travers certaines entités ayant un statut légal, donne quelques emplois formels (exemples aussi divers que l'usine à glace, la bibliothèque Yanick Lahens, la Mission Chrétienne et quelques ONGs, ou encore la COOPECS). Mais la majorité des revenus des familles (hors production agricole directe) provient de l'emploi informel. Il est constitué de commerçants de détail, d'artisans, d'ouvriers agricoles principalement (cf. également p. 62 pour un tableau plus détaillé sur les entreprises).

Ce manque d'emploi formel est un handicap pour la commune, car l'absence de sécurité financière pour les familles est un facteur poussant notamment les citoyen(ne)s plus instruit(e)s à tenter leur chance ailleurs.

7) Les communications et médias

La commune de Saint-Louis du Nord compte **3 stations de radio fonctionnelles** (*Sensation FM*, *Shaddaï* et *Phénix*) ; 2 autres sont en panne depuis plus de 2 ans (Kreyòl et Antenne 95). Toutefois, ces 3 stations sont souvent confrontées à des problèmes d'énergie (électricité insuffisante) et ne reçoivent pas assez de publicités pour permettre d'assurer un plein fonctionnement.

La programmation n'est pas assez riche non plus. On constate notamment le peu d'interventions des cadres de Saint-Louis du Nord ; ils pourraient pourtant contribuer à l'amélioration de la qualité des émissions et à l'information des auditeurs dans divers domaines (car ceux-ci sont demandeurs).

Aussi, pour répondre à la demande de la population, les stations relayent des radios de Port-au-Prince telles que *Vision 2000*, *Signal* et *Scoop FM*. En comparaison aux informations de ces radios et d'après les auditeurs, les éditions de nouvelles locales seraient davantage écoutées si l'actualité était traitée de manière plus objective.

Concernant **la presse écrite**, bien qu'elle ne concerne qu'une très petite part de la population, les possibilités de lecture, de formation et information font cruellement défaut. Depuis plus d'une décennie, la classe

moyenne s'arrange pour que les journaux lui parviennent par avion ou autobus. *Le Nouvelliste* et *Le Matin* se trouvent ainsi en vente à Saint-Louis du Nord ; d'autres comme *Haïti en marche* ou *Haïti Progrès* sont plus difficilement disponibles.

Trois **réseaux de téléphonie mobile** fonctionnent dans la commune: Voilà, Digicel et Natcom. Ces deux dernières compagnies ont également leur magasin en ville. Toutefois, aucun de ces réseaux ne couvre totalement la commune (en particulier dans le haut des sections). Par ailleurs, les antennes installées représentent un réel danger pour la santé de la population, tant dans le centre-ville que dans les sections communales : on les trouve en effet sur des toitures, ou à proximité de maisons et établissements.

Enfin, onze **cybercafés** offrent des services d'appels internationaux à Saint-Louis du Nord ; mais seulement huit offrent la navigation internet. Ceux-ci sont surtout fréquentés par les jeunes les plus formés de la ville.

Communications (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Présence de compagnies téléphoniques (surtout Digicel et Natcom) - 3 radios existent : Sensation, Shadaï FM, Phoenix - Un réseau électrique en ville	- Les réseaux des téléphonies mobiles (surtout Digicel) ne couvrent pas tout le territoire de la commune - Pas de station de radio de qualité ; et elles ne couvrent pas toute la commune. Une chaîne de télévision existait mais elle ne fonctionne plus (e.a. problème d'émetteur) - Pas de techniciens et ingénieurs	- CONATEL (Conseil national de télécommunications) - Digicel, Natcom, Voilà	- Insécurité : voleurs et bandits (vols des câbles, batteries, panneaux solaires, antennes) - Les catastrophes naturelles - Les antennes de compagnies téléphoniques sont mal placées (elles ont des conséquences négatives sur la santé)

Tableau 18: Perception du secteur des Communications par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

8) Culture, sports, loisirs et religion

Saint-Louis du Nord jouit encore aujourd'hui d'une réputation de commune instruite et cultivée. Surtout dans le bourg (et parfois dans les sections communales, par exemple à Bonneau), on trouve des jeunes et adultes intéressés à la culture, la littérature, le développement des idées, une quinzaine de troupes de danse... Dans les sections communales, on trouve encore beaucoup de traditions, la contre-danse, etc.

Toutefois, nombreux sont ceux qui considèrent que **la culture locale est en danger**. On consomme de plus en plus de produits et vêtements importés et de musique étrangère ; et nombreux sont ceux qui vivent avec l'idéal de la culture américaine. On trouve par exemple une quinzaine de groupes rap dans le bourg ; mais très peu (voire aucun) groupe *compa*. Le plus grand événement de la commune, la fête patronale (le 25 août), connue dans tout le département, est l'occasion d'une grande fête d'une à 2 semaines. Elle pourrait être l'occasion de mettre davantage en valeur la culture et les initiatives locales.

Quant aux divers établissements et espaces de loisirs, ils sont repris dans le tableau ci-dessous.

Sections	Espaces de foot	Cinémas	Théâtres	Plages et lieux de détente	Discos	Gaguères	Borlettes
1 ^{ère}	2	1	3	3	8	9	11
2 ^{ème}	-	5	2	-	6	6	22
3 ^{ème}	7	10	1	-	23	16	25
4 ^{ème}	7	4	-	2	6	14	22
5 ^{ème}	4	15	-	7	6	8	16
6 ^{ème}	3	1	-	1	5	8	-
Ville	2	21	-	5	20	6	175
Total (Commune)	25	57	6	18	74	67	271

Tableau 19: Lieux et établissements de loisirs et sports (enquête ID, 2012)

Ce tableau appelle quelques précisions. Les *cinémas* sont en expansion. Dans les sections, ils consistent souvent en une simple télévision, et fonctionnent irrégulièrement. Les *plages* dénombrées ne sont pas toutes aménagées³⁴ ; et quelques-unes des discos (en zone rurale) ne fonctionnent en fait qu'en période de fête. Par contre les *gaguères* (lieux de combats de coqs) sont très prisées et nombreuses dans presque toute la commune.

Les jeunes surtout (mais aussi les adultes) réclament davantage de facilités pour le **sport**. Il n'y a pas assez d'espaces de foot (25), et ils sont mal aménagés. Un seul terrain se distingue nettement en ville : le parc Nelson Petit Frère (qui est aux normes de la fédération haïtienne de football). La commune est pourtant très peuplée et dense, et **les jeunes (garçons et filles) aspirent à plus d'activités et infrastructures sportives**.

Il est à noter que **la 2^{ème} et la 6^{ème} section sont clairement moins bien loties** au niveau des loisirs et des sports, et les gens s'en plaignent fréquemment. C'est aussi là qu'on constate généralement le **plus de délinquance**.

Enfin, deux derniers points méritent d'être mentionnés :

- la *Bibliothèque Yanick Lahens*, tenue par l'association CRI et qui offre aux citoyens une initiative culturelle unique, motivée et à la disposition de tous (notamment avec le soutien de la FOKAL et de Bibliothèques Sans Frontières).
- Les *organisations de la diaspora*, qui peuvent toujours être impliquées pour promouvoir la culture dans leur zone d'origine.

Concernant les cultes religieux, le plus répandu à Saint-Louis du Nord est le protestantisme. On compte plus de 120 temples protestants dans la commune, dont près de la moitié sont baptistes³⁵. Pour la religion catholique, très pratiquée aussi, on compte environ 30 églises, dont une bonne partie dans la 3^e section.

Enfin, le culte vaudou est très présent. Il est impossible de connaître des chiffres précis ; mais l'enquête réalisée indique plus de 70 péristyles et 410 badjis (pour environ 370 hougans et bokors, et 110 mambos). Le vaudou est extrêmement fort dans la 2^e section ; mais certains s'en plaignent, trouvant parfois que les activités vodouïstes prennent trop de place par rapport aux autres activités.

Culture, sport et loisirs (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Des équipes de football et basketball - Plusieurs traditions se maintiennent : carillons, vaudou, rara, contre-danse, gaguère - Quelques clubs (arts martiaux, clubs littéraires) et groupes (danse, chant) - Des fanfares - 1 école de musique - Quelques espaces culturels - 1 petite bibliothèque (bibliothèque Yanick Lahens) - La place publique dans le bourg, lieu de nombreuses activités - Les jeunes sont très motivés et demandeurs de plus d'activités	- Manque de terrains : ceux de football sont insuffisants et peu aménagés ; il n'y a pas de terrains de basketball, tennis, volleyball. Il n'y a pas non plus de gymnase - Pas de championnat scolaire - Manque d'encadrement des équipes : matériels, argent, formations - Les traditions culturelles ne sont pas valorisées - Les festivités rara ne sont pas organisées (les séances sont souvent synonymes de violence) - Pas de théâtre, de tribune populaire - Manque de lieux de loisirs : plages, salle de cinéma, places publiques - Pas de formations	- Ministères (Sport, Culture, Tourisme, MSPP) - Mairie - La diaspora est intéressée à développer ce secteur - Secteur privé	- La délinquance nuit aux jeunes, à la population et à la culture (drogues, violence) - Violence sexuelle envers les jeunes filles (grossesses précoces nombreuses) - Insécurité - Epidémies - Catastrophes naturelles

Tableau 20: Perception de la culture, des sports et loisirs par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

³⁴ Plages et lieux de détente, par section : 1^{ère} : Big Dady Ocean Breez Club, Plage La Douceur, Cacao Club ; 4^{ème} : Plage Fond Haut Fort, Maygot (Marigot) ; 5^{ème} : Plage Dlo Paul, Village, deux plages 'Nan Gouf', Charly Beach, Paradis des amoureux, Sun Beach (en réalité ces deux dernières plages sont sur la commune d'Anse-à-Foleur, mais très fréquentées par les Nord-Louisians) ; 6^{ème} : Paradis Beach ; Bourg : Dodo Beach, Sa Bool, Caribbean, Absolu, Le Rozo (ces 4 dernières sont à Desgranges)

³⁵ *Enquête ID, 2012*. Après les Baptistes, suivent ensuite l'Eglise de Dieu, les Nazaréens, les Adventistes, l'Eglise du Christ, Eben Ezer, les Apostoliques, les Pentecôtistes, les Témoins de Jéhovah, les Méthodistes, et autres encore.

9) Vie associative et organisations de base

- *Les associations, organisations de base et CI*

Le tissu associatif de Saint-Louis du Nord est très riche et diversifié. On trouve toutes sortes d'organisations communautaires, associations ou fédérations, tant en ville que dans les sections communales. Certaines sont enregistrées auprès du Ministère des Affaires sociales ou du moins, auprès de la Mairie ; mais dans la majorité des cas, elles ne le sont pas encore – et ignorent les démarches à entreprendre pour être enregistrées.

En ville (et parfois en même temps dans les sections), plusieurs organisations sont actives telles que ICINOD, GASPNO, MODSA, CODESS, AMODD, CRI, et d'autres encore, chacune dans son ou ses domaine(s) propre(s). Il faut spécialement mentionner la CAFDESA : la **fédération des associations de femmes** de Saint-Louis du Nord et Anse-à-Foleur. Très ample et structurée en comités dans chaque section, elle lutte pour tout ce qui concerne les femmes de près ou de loin, depuis les initiatives sociales jusqu'à la transformation des fruits, etc. Cette association est un relais important pour développer une large action avec les femmes.

Dans les sections communales, se trouvent une kyrielle d'organisations communautaires de base – plus rarement reconnues légalement. Elles manquent de ressources, mais sont souvent motivées pour tout projet communautaire (de routes, environnement, latrines, sensibilisations, etc ; notamment avec les CASECs, la Mairie, les églises ou encore la diaspora). Il est indispensable que ces OCBs poursuivent leur travail de clarification sur leurs compétences et leurs secteurs d'intervention précis, et qu'ainsi elles puissent se poser comme des acteurs de référence dynamiques dans leur zone³⁶.

Une nouvelle entité communautaire se développe depuis quelque temps : les **Comités d'Initiatives (CI)**, qui pourraient contribuer encore davantage à la structuration des actions dans les sections communales. Il y a un CI dans chaque section : il regroupe chaque fois 11 OCBs parmi les plus actives et représentatives de la section. Les coordonateurs des 6 CI se retrouvent ensemble dans une coordination au niveau communal. Pour un développement plus intégré dans les sections communales, on peut souhaiter que les CI et CASECs collaborent harmonieusement entre eux – ainsi qu'avec la CAFDESA et les CDSC.

Une **liste des OBs** se trouve en Annexe ; et davantage d'informations sur la plupart de ces organisations (celles qui sont reconnues), ainsi que sur les contacts des CI, peuvent être obtenues auprès de la Mairie.

- *Les organisations de la diaspora*

La commune peut compter sur une **large communauté diaspora**, installée principalement à Miami, New York, Boston... Cette communauté fournit régulièrement un soutien personnel (essentiellement financier) aux familles selon les circonstances de la vie quotidienne. Mais certains groupes de la diaspora sont aussi organisés, notamment : ADAS (Association pour le Développement et l'Avancement de Saint-Louis), Saint-Louis Demain, Le Renouveau, ADPD (Association de Développement pour le Progrès de Derhouvray),... On trouve aussi quelques comités de diaspora directement en relation avec les sections communales, par ex. le comité très actif de Glacis.

- *Les ONGs*

Seules quelques ONGs travaillent dans la commune. En 2012, on peut mentionner Koral (organisation haïtienne, e.a. dans la santé communautaire, la prévention du choléra) ; Initiative Développement (ID,

³⁶ Par ailleurs, concernant le secteur agricole, on peut aussi mentionner les types d'association connus comme « *Konbit* », « *Kwadi* », « *Sol* » et « *Kare* ». Il s'agit là des formes d'association traditionnelles (et informelles) des paysans pour travailler le sol ensemble.

organisation française, avec actuellement un programme Education et un programme Développement Local, en appui aux CTs) ; NDI (américaine, qui a participé à l'émergence des CI susmentionnés) ; Hilfswerk Autriche (dans la santé, et à l'origine de l'hôpital communautaire) ; la Mission Chrétienne (américaine, avec son centre de santé de Sous-Fort). Occasionnellement, Caritas Haïti développe également des projets dans les sections communales (ex : aménagement de routes et bassins versants en 2011). Par contre, ACF (française, dans le secteur de l'eau et l'assainissement) et MSF France ne travaillent plus dans le HNO depuis 2011.

Organisations (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Nombreuses organisations et associations, surtout dans les domaines : politique, développement, culture, religion - Certaines d'entre elles sont légales et ont des structures (locaux) - Membres formés et très actifs - Mutuelle solidarité dans quelques OB - Les jeunes sont très motivés	- La plupart des OBs ne sont pas légales ; d'autres sont occasionnelles - Manque de leadership, de sens des responsabilités, de solidarité entre membres - Manque de solidarité entre les OBs - Manque de formation, de moyens techniques et financiers - Il y a très rarement des cotisations des membres - Manque de locaux	- Ministères : Aff. sociales, Intérieur - Mairie - Des ONGs travaillent pour renforcer ce secteur : KORAL, ID, NDI - FAES, USAID	- Divisions entre les membres (surtout en période électorale) - Les crises et l'instabilité politique - Les partis politiques influencent ou détournent les activités des organisations ; il y a aussi des intérêts personnels qui écrasent les intérêts collectifs - L'exode rural affaiblit les OBs des sections communales

Tableau 21: Perception des organisations de base par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

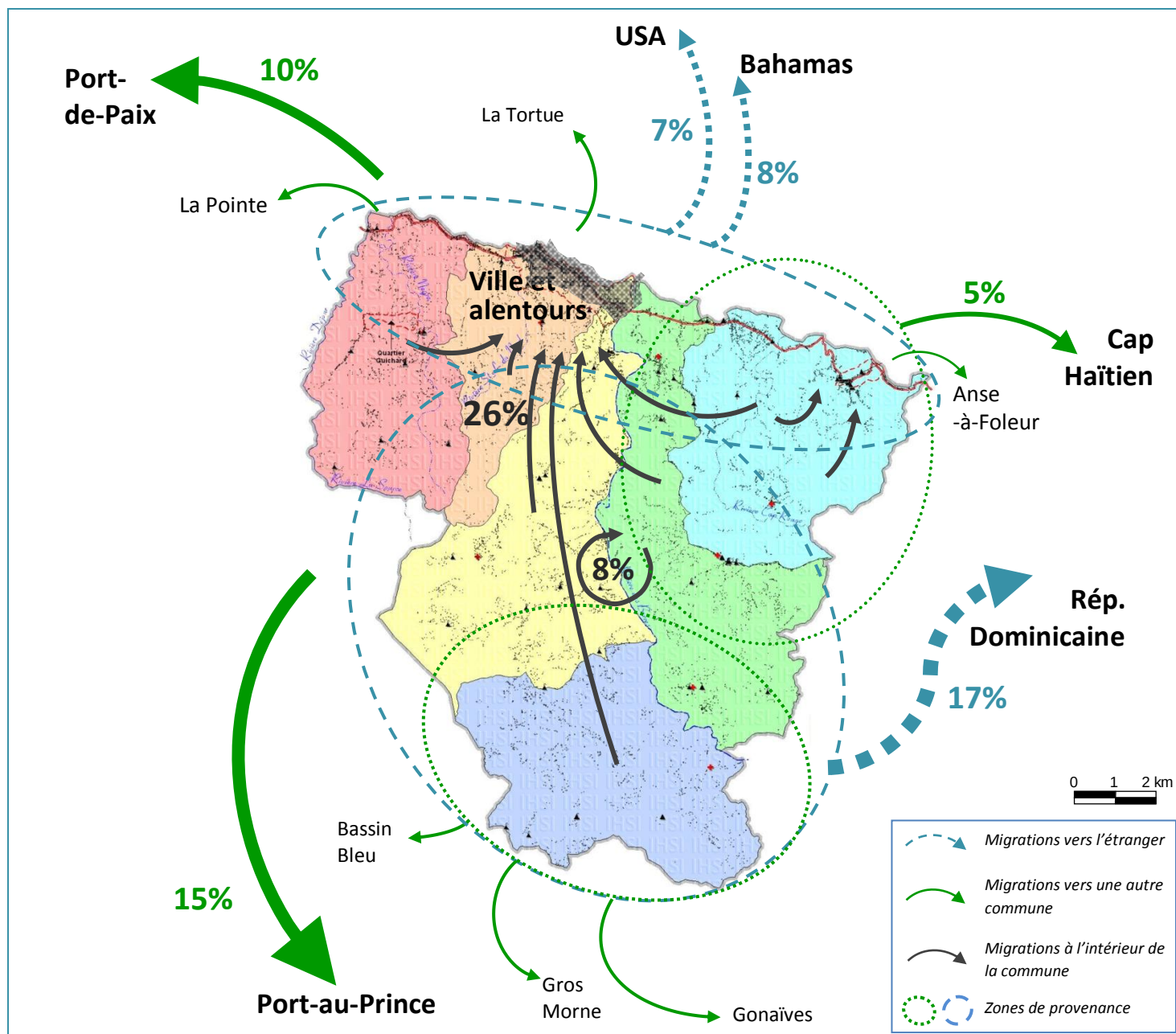
10) Mouvements migratoires et exode rural

Comme dans d'autres communes du pays, **l'exode rural s'aggrave**. Une enquête approfondie menée en 2012 montre que les mouvements se font depuis les zones rurales vers la ville de Saint-Louis du Nord, et plus loin encore vers les grands pôles urbains ou l'étranger³⁷. Il semble clair que davantage de gens quittent la commune (en particulier *ceux des sections communales les plus reculées*) plus qu'il n'en vient s'installer³⁸. La **tendance à l'émigration** est donc forte... Mais la situation varie selon les zones – et surtout, elle **s'accroît au fil des années**, comme le montrent les Carte 12 et Carte 13.

³⁷ Enquête menée par ID, janvier-mars 2012. Cette enquête a couvert 133 habitations et localités à travers les 6 sections communales. Elle se base sur les entretiens avec les leaders et notables, en particulier leur connaissance des allers et venues dans leur zone. L'enquête n'a cependant pas inclus d'entretiens dans le bourg : les mouvements le concernant sont ceux rapportés par les notables, à propos des quantités de gens parties s'installer vers le bourg, et des estimations sur la base du taux d'accroissement. Au final, les données montrent une certaine cohérence, mais doivent donc être considérées comme des ordres de grandeur, non des valeurs absolues.

³⁸ On peut en déduire que l'augmentation de la population tient avant tout au fort taux de fécondité.

- La **Carte 12** montre les migrations des Nord-Louisiens depuis leur habitation d'origine. **D'où les Nord-Louisiens partent-ils, pour aller s'installer (définitivement) où ?**

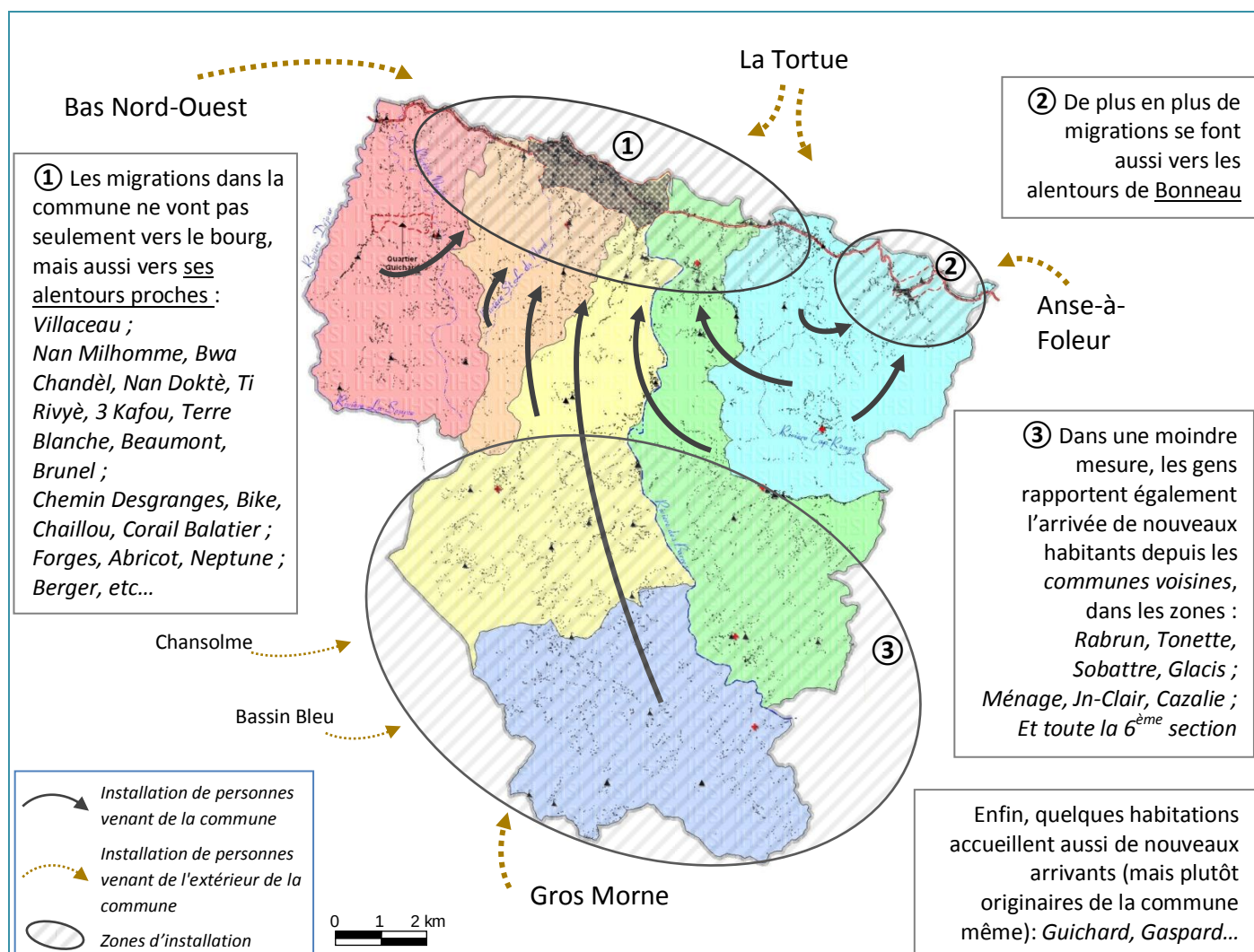


Carte 12 : Proportions des gens quittant leur habitation d'origine, ainsi que leurs destinations (pour un total estimé d'environ 8000 personnes par an) - NB : les chiffres représentent des ordres de grandeur, plus que des valeurs absolues (Enquête ID 2012)

- En termes d'émigration, les Nord-Louisiens partent de moins en moins vers les Bahamas (au contraire d'il y a quelques années), mais *de plus en plus vers la République Dominicaine*. Par ailleurs, le profil diffère selon les zones : ce sont surtout les gens de la bande côtière, un peu plus aisés, qui partent encore vers les Etats-Unis et les Bahamas ; alors que ceux des zones reculées partent vers la RD (car les coûts et risques sont moindres).
- Nombreux sont les habitants des sections communales partant s'installer *dans la ville, ou ses alentours* (cf. paragraphe suivant).
- Malgré la distance *Port-au-Prince* semble plus attractive que Port-de-Paix.
- Chaque zone entretient une relation privilégiée avec sa *commune limitrophe*.

- Les *jeunes* quittent leur zone davantage que les plus âgés (particulièrement en ce qui concerne la République Dominicaine). Le motif de la migration est presque toujours la *recherche de travail*. Par contre, l'enquête a montré une égalité dans la proportion hommes-femmes.
- Les sections connaissant le plus grand taux d'émigration sont (par ordre décroissant) : la 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} section. Plus le niveau de vie et de services est faible dans la section communale, plus le taux de migration est élevé.

➤ Dans le sens contraire, **où les gens viennent-ils s'installer dans la commune ?** (Carte 13)



Carte 13 : Mouvements vers la Commune : zones où de nouveaux habitants viennent s'installer (Enquête ID, 2012)

La **Carte 13** ci-dessus reprend les mouvements vers les habitations de la commune. On retrouve là aussi les signes d'un fort exode rural (à part quelques mouvements *entre* zones rurales, notamment dans le sud de la commune, parfois avec les zones limitrophes).

Il est essentiel de noter que **les agglomérations (notamment le Bourg) sont clairement dans une dynamique d'expansion** (augmentation de la population et étalement de la ville), **qui se poursuivra certainement fortement à l'avenir**.

- Remarque sur les migrations : les déplacements de plus courte durée.

A part les migrations décrites ci-dessus, un autre type de déplacements, de plus courte durée, est très fréquent : il s'agit des Nord-Louisians qui quittent la commune pour **quelques mois ou années**, pour aller chercher du travail et ensuite revenir. Ce type de déplacement concerne majoritairement des hommes, de moins de 30 ans. La première destination pour aller chercher du travail est clairement la République Dominicaine (environ 40%) ; suivent ensuite les destinations de Port-au-Prince, Port-de-Paix, Bahamas et USA, et les communes voisines.

Dans le cas des habitants des zones plus reculées (3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} sections), souvent ces déplacements pour quelques mois se font plus simplement vers le Bourg, afin d'y trouver du travail.

2.5 Le contexte économique de la commune de Saint-Louis du Nord

1) La production végétale

Saint-Louis du Nord et sa région sont généralement connues comme le « **Grenier du Nord-Ouest** ». Il n'est donc pas étonnant que les Nord-Louisians considèrent précisément le potentiel agricole comme leur plus grand atout – qui mérite cependant d'être renforcé.

Rappelons-le, Saint-Louis du Nord est une **terre fertile avec une couverture végétale encore importante et très pourvue en eau**. Traditionnellement caractérisée par une production sur 3 étages de végétation (cf. p. 31 sur la surface végétale), ce système de production tend cependant à s'estomper... Aujourd'hui, la production du café et cacao a fortement régressé. De même, la quantité d'arbres fruitiers (citrons, avocats, chadèques, oranges, mangues), bien qu'encore importante, diminue dans les mornes et sur les marchés.

Les cultures principales sont les musacées (plantain, la banane, ...), l'igname, le maïs, la patate douce, le manioc ; ainsi que certains légumes (échalottes, carottes, choux, laitues). L'arbre véritable, espèce résistante et à forte régénération, est aussi très répandu. Avec ces cultures, on reste dans une **agriculture de subsistance**, pour couvrir ses propres besoins et éventuellement se constituer un petit capital. Le temps des échanges intenses de produits vers les Bahamas ou Port-au-Prince est totalement révolu.

Ci-dessous, le Tableau 22 reprend les principaux systèmes de culture trouvés à Saint-Louis du Nord.

Types	Localisations	Associations - Successions (+ = Association, * = suivi par)
Cultures pluriannuelles	Versants	Banane (kiyèz: 3 ans) + Igname + Manioc + cajanus * Idem Kiyèz (2 ans) + Igname + Manioc + Cajanus * Jachère (1 an) * Kiyèz + Igname + Manioc + Cajanus
Cultures pluriannuelles	Versants	Kiyèz + Taro + Manioc + Pois de souche * Kiyèz + Maïs + Manioc + Patate Kiyèz + Taro + Manioc + Pois de souche * Kiyèz + Taro
Cultures pluriannuelles	Versants	Manioc + Patate + Cajanus * Banane + Maïs Maïs + Pois de souche + Okra + giraumon * Bananier + Taro
Cultures pluriannuelles	Versants	Maïs + Haricot + Patate * Banane (2-5 ans) * jachère (1 an) * Maïs + Haricot + Patate
Cultures pérennes	Versants	Café + Cacao + Banane + Igname + fruitiers
Cultures pérennes	Plaine	Café + Banane + Taro + Igname + Cacao + fruitiers
Cultures pluriannuelles	Plaine	Banane + Maïs + Manioc + Igname + Haricot * Jachère Jachère* Banane + Igname + Taro + Fruitiers

Tableau 22: Les systèmes de culture à Saint-Louis du Nord (source: *Diagnostic Agricole du Département du Nord-Ouest, 1998*)

L'agriculture, malgré son potentiel, ne se porte donc pas au mieux. De nombreux facteurs sont cités dans les FFOM ci-dessous – mais on peut notamment citer :

- la coupe des arbres, l'érosion, la perte de fertilité
- l'absence d'encadrement technique, de formation ; le manque de semences
- le manque presque total d'informations, et de données sur l'agriculture. Le BAC situé hors de la commune n'apporte pas grand-chose aux Nord-Louisians
- des dépenses plus élevées que les recettes pour réaliser les récoltes (*vente déficitaire*)
- la concurrence des *produits importés* au détriment des produits locaux (Rép. Dominicaine, Miami...)

La commune aurait également besoin d'un atelier de transformation, d'un centre de stockage, ou de conservation, etc. Il est à noter que des terres de l'Etat étant disponibles dans la 5^{ème} section, certains y ont envisagé l'installation d'une école de formation agricole. Par ailleurs, concernant la 6^{ème} section, on constate que de nombreux paysans se dirigent vers Pendu (commune de Gros Morne) pour écouler leurs produits - ce qui ne remet pas en cause pour autant leur sentiment d'appartenance à la commune de Saint-Louis du Nord. Pour eux, les échanges commerciaux pourraient davantage être favorisés avec cette commune voisine (très axée sur les filières mangues et rentrant dans la stratégie nationale).

Enfin, notons qu'il existe de très nombreuses **organisations de base** actives dans l'agriculture (Organisation des Paysans de Gaspard, Association Paysanne pour le Développement de Berger, etc). Certaines sont membres de réseaux plus grands, tels que Tèt Kole, MPNKP, etc. Des opportunités peuvent également venir de grandes coopératives ou de l'étranger : par exemple la COCANO travaille dans le Nord-Ouest sur l'exportation du café, en collaboration avec CRS, St Thomas University et l'archidiocèse de Miami³⁹.

Agriculture (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Beaucoup de terres fertiles dans toutes les sections - Beaucoup de produits agricoles : ignames, bananes, café, cacao, arbres véritables - Beaucoup d'arbres fruitiers : mangues, chadèques (surtout 3^e, 4^e, 5^e, 6^e sections), oranges, avocats - Beaucoup d'agriculteurs et d'OCBs dans les sections - Forte pluviométrie - Des semences traditionnelles adaptées à la zone - Territoire encore très boisé, beaucoup d'arbres	- Pas de coopératives agricoles, ni de crédit agricole - Pas de techniciens agricoles ; ni de formation pour les agriculteurs - Bassins versants non protégés - Pas d'équipements de bonne qualité - Manque de semences de bonne qualité, pas de banque de semences - Pas d'améliorations des semences existantes - Pas d'usine de transformation des produits, ni de moyens de conservation des produits - Manque de marchés (débouchés) dynamiques où écouler les produits - Manque de produits contre les insectes - Pas de routes - Pas de grands planteurs	- Ministères de l'Agriculture, du Commerce - BAC dans l'arrondissement - Il y a quelques agronomes et techniciens dans la commune - Diaspora - Koral, Caritas, ID, FAES - Eau en quantité (sources et rivières)	- Erosion et déboisement - Catastrophes naturelles (cyclones, inondations), intempéries et glissements de terrain - Insécurité : voleurs - Maladies des plantes, sigatoka, mayoka, yogann, fourmis, chenilles - Exode rural - Elevage libre, qui détruit les récoltes - Produits importés en concurrence avec les produits locaux

Tableau 23: Perception du secteur de l'agriculture par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

³⁹ Cf. www.stu.edu et <http://crs.org/haïti/coffee-co-op>, à propos de leurs projets de café dans le Nord-Ouest.

2) L'élevage

Bien qu'ils la considèrent comme une activité productive secondaire par rapport à l'agriculture, les Saint-Louisiens tiennent à l'élevage car il leur procure un revenu complémentaire pour assumer les charges familiales.

Le climat, les agro-systèmes caféiers et fruitiers et la présence de terres libres sur les plateaux se prêtent surtout à **l'élevage bovin et porcin**. C'est aussi le type généralement privilégié par les agriculteurs, par rapport aux bénéfiques et au soin qu'ils doivent leur porter. Malgré cette préférence, on trouve cependant les caprins en plus grand nombre dans la commune. Dans tous les cas, l'élevage se pratique à la corde. On trouve également beaucoup de volailles.

Catégorie	Volaille					Bétail			
	Espèces	Poules	Pigeons	Dindes	Canards	Pintades	Bovins	Porcins	Caprins
Quantité (en têtes)		27 203	4 258	397	190	68	5 873	4 196	8 433
									584

Tableau 24: Quantités de volaille et de bétail à Saint-Louis du Nord (Résultats provisoires du RGA du NO, MARNDR 2012)

La plupart des familles paysannes possèdent un petit élevage de poules, utile pour leur économie ; mais ils contrôlent mal les maladies (PPK, Newcastle,...), dont l'incidence est aggravée par le milieu humide. Enfin, que ce soit pour la volaille ou le bétail, les éleveurs manquent totalement de formation.

Le marché de Gaspard est le lieu principal où sont vendus les animaux d'élevage. On y trouve les bêtes à monture en grande quantité. Elles sont utilisées pour transporter les vivres et les denrées des sections vers les villes et/ou les marchés d'écoulement. Dans les zones côtières, elles sont utilisées pour transporter les matériaux de construction (sable, gravier) ; et parfois, dans les zones les plus reculées, pour transporter les malades. Sur les 1 033 équins recensés, le RGA dénombre : 54% d'ânes, 32% de mulets et 14% de chevaux.

Elevage (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- De nombreux producteurs/éleveurs - Présence d'un cheptel important et diversifié - Herbes et eau disponibles pour les bêtes - Le GSB (Groupement Santé Bêtes) - Beaucoup d'arbres fruitiers (importants pour l'élevage porcin)	- Pas de coopératives ni de crédit pour l'élevage - Manque de vétérinaires, pas de techniciens ni de formation pour les éleveurs et le GSB - Nourriture pour les bêtes trop chère (blé, maïs) - Les bêtes sont libres, pas d'enclos et elles ne sont pas protégées (surtout en saison de sécheresse) - Pas d'équipements de bonne qualité - Pas d'abattoirs - Manque de marchés (débouchés) dynamiques pour écouler les produits - Pas de centres et pharmacies vétérinaires - Les campagnes de vaccination ne sont pas faites au bon moment	- MARNDR (Secrétaire d'Etat à la production animale) - Diaspora - Koral, Caritas, ID - FAES	- Fatras et déchets plastiques - Catastrophes naturelles (cyclones, inondations) - Insécurité : voleurs - Produits importés en concurrence avec les produits locaux (poulet) - Animaux en liberté (= 'bêtes marrons' : chiens, chats)

Tableau 25: Perception du secteur de l'élevage par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

3) La pêche

Ce secteur reste **relativement marginal, par rapport au potentiel** de Saint-Louis du Nord en tant que commune côtière. On trouve ainsi peu de poissons et autres produits de la mer sur les marchés.

Aujourd'hui le nombre de pêcheurs est faible et les techniques de pêches rudimentaires. Le secteur serait plus attractif avec l'existence d'organisation de pêcheurs et d'intermédiaires pour assurer la conservation des produits et la vente, ainsi qu'avec le développement de techniques de pêches plus performantes. Cela permettrait également de mieux faire face à la concurrence de produits importés.

Le tableau ci-dessous, réalisé par le Ministère de l'Agriculture, reprend les types de pêche dans le département. Seules les petite et moyenne pêches sont pratiquées à Saint-Louis du Nord, ce qui démontre l'état encore embryonnaire du secteur.

Catégorie de pêcheurs	Equipement	Zone d'exploitation	Prises	Equipage nécessaire
Petit	Ligne et Hameçon ; Nasse ; Radeau (pripri)	Littoral	Pieuvre (à la main) ; Crustacés ; « Perroquet »	1 – 3 personnes
Moyen	Canot à rames ; Fusil et masque ; Nasse(s) ; Filet simple ; Senne (petite)	Côte	Homard, Lambis Sardegna, Karang, Kola, Kwokwo	3 – 4 personnes
Gros	Canot à rames, à voile ou à moteur ; filet 3 nappes ; nasses (3); Senne (grosse) ; fusil + compresseur	Haute mer	Kola, Karang, Homard, Kwokwo, Balawou, Caret, Sardegna, Béquine	10 – 13 marins

Tableau 26: Types de pêche dans le Nord-Ouest. NB : A Saint-Louis du Nord ne se pratiquent que les 2 premiers types.
(Source : Diagnostic de la situation agricole dans le Nord Ouest, p 121. MARNDR/1998)

Pêche (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Longueur de la côte - Il y a beaucoup de poissons - Quelques pêcheurs - Quelques matériels : nasses, « priviers », filets, canots (<i>bwa fouye</i>), <i>pripri</i>	- Pas de matériel de bonne qualité - Absence d'encadrement et de formations des pêcheurs - Pas de contrôle sur la pêche par les autorités - Les pêcheurs ne sont pas organisés (pas d'organisation ni de coopératives) - Manque d'investissements dans la pêche - Pas de moyens de conservation des poissons - Manque de marchés (débouchés) dynamiques pour écouler les produits	- SEMANAH (Service maritime et de navigation d'Haïti), MARNDR (Secrétaire d'Etat à la production animale), Min. du Commerce - Diaspora - FAES	- Déboisement, érosion - Fatras, déchets et bouteilles plastiques - Poissons cuivrés - Pesticides - Produits importés - Destruction des mangroves (lieu de vie et reproduction pour les poissons)

Tableau 27: Perception du secteur de la pêche par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

4) La production de charbon de bois

Le charbon de bois venait autrefois du Bas Nord-Ouest à dos d'âne. Depuis quelques années, la production se fait en masse directement dans le Haut Nord-Ouest. A Saint-Louis du Nord, il est produit surtout dans la 3^{ème} section (Glacis, La Perrière, Rabrun) et la 6^{ème} section (qui dessert aussi Gros Morne) ; dans les autres sections aussi mais en moins grande quantité. Le charbon vient également d'Anse-à-Foleur (1^{ère} section) ; mais surtout de l'Île de la Tortue.

Le charbon de La Tortue est traditionnellement considéré comme de meilleure qualité, car il dure plus longtemps. C'est ainsi qu'il est vendu plus cher auprès des grossistes, près des ports de Saint-Louis. Les grossistes achètent les surplus qui viennent de La Tortue, afin de les revendre plus cher en saison pluvieuse (entre novembre et mars). Ce prix supérieur du charbon de La Tortue provoque une pratique étonnante : le charbon d'Anse-à-Foleur transite souvent par l'Île de la Tortue, pour arriver ensuite à Saint-Louis du Nord, faisant croire qu'il vient de La Tortue (pour sa 'meilleure qualité').

A Saint-Louis du Nord, le charbon sert principalement pour la consommation en ville, en absence d'alternative. Le sac de charbon coûte entre 200 et 250 gourdes ; en saison des pluies, il monte jusqu'à 400 G.

Dans les sections communales par contre, on utilise du bois pour la cuisson. Dans les *dry-cleaning* et les boulangeries du bourg également.

5) Le commerce

Le commerce représente une activité très prisée pour nombre de personnes dans la commune ; cependant, ce secteur souffre de beaucoup de faiblesses, tant au niveau des lieux et infrastructures, que des produits vendus, des capacités et de l'organisation.

Le lieu majeur des activités commerciales est **le marché de la Rivière des Barres**, situé à la sortie de la ville (du côté de Desgranges). Ayant lieu chaque mercredi et samedi, il compte ces jours-là environ 2 000 commerçants et surtout, commerçantes. Ce marché est un point de rassemblement pour toute la région, même au-delà d'Anse-à-Foleur, La Tortue et Port-de-Paix. Malgré son importance, il est pourtant extrêmement précaire : le marché est situé dans le lit même de la Rivière des Barres, près de l'embouchure. L'hygiène y est inexistante, il ne présente aucun aménagement ni commodités, et surtout est très vulnérable lors de la saison des pluies du fait de sa localisation (inondations fréquentes). Le 2^{ème} marché important est le marché Saint-Louis (en bas du Bourg : jusqu'à environ 500 marchand(e)s, chaque jour). Par contre, le marché de Bois-Chandelle, construit en 1998, n'est pas fonctionnel. Il a été construit trop loin de l'agglomération, et la route pour y arriver n'est pas aménagée.

Produits plus vendus sur les marchés du Bourg (les + indiquent les proportions vendues)		Provenance des produits vendus sur les marchés du Bourg														
		Lieux de la commune						Gonaïves	G. Morne, Bassin Bleu	Port-au-Prince	Jean Rabel	Port-de-Paix	La Tortue	Anse à Foleur	Cap Haïtien	Rep Dom
		1e	2e	3e	4e	5e	6e									
++++	Noix de coco			x	xx	x	x	x		xx	x	x		x		
++++	Mangues			xx	x	x		x	xx		x			x		
+++	Avocats		x	x	x			xx	xx	xx	x				x	
+++	Canne à sucre	x			x	x		xx	xx	xx					xx	xx
+++	Oranges sures		x	x	x	x	x	x	x	x			xx	x		
+++	Grenadina	x	x	x	x			xx	xx	xx		x		xx		
++	Giraumon			x	x			x	xx	x	xx		x			
++	Oranges douces	x			xx		x	x	xxx	x	x			xx		
++	Chadèques	x	x	xxxx	xx	x	x			x						
++	Ananas			xx	x			xx	xx	xx	xx		x	xx		
+	Citrons										xxx		xx			
++	Légumes (carottes, tomates, oignons, choux, aubergines...)							xxx	xx	xx	x	x				
++++	Arbre véritable			xx	x			x	x	x	x	x		x		
+++	Ignames	x	x	x	xx	x	x	x	x	x	x	xx		x	x	
+++	Bananes		x	x	x	x		x	x	xx	xx	xx		x		
+++	Maïs	x	x	x	xx	x	x	x	x	x	xx	x	x		x	
++	Pois	x	x	x	xx	x	xx	x	x	x	xx	x	xx	x		
++	Pistaches						x	x	xx	xx	xx		xx	x	x	
++	Manioc			x	x			x	x	x	x		x	x		
+	Petit mil							xx	xxx	xx	xx				xx	
++++	Poules			x	x				x		x	x	xx			xx
++++	Bœuf				x	x	x	x	x	x	xx		x	x	x	xx
+++	Chèvres			x	x			x	xx	x	xx	x			x	x
+++	Poisson							xx		x	xx	x	xxx	xx		x
+++	Charbon	x	x	x	x	x		x	x		xx		xx	xx		

Tableau 28 : Produits les plus vendus sur les marchés du Bourg ; et provenance de ces produits (Enquête ID, 2012⁴⁰)

⁴⁰ L'enquête dans les marchés a été menée sur un échantillon de plus de 600 vendeuses (et vendeurs) dans les marchés de la ville : il est basé sur les indications des vendeuses concernant l'origine de leurs produits.

Les produits vendus dans ces marchés sont principalement de trois types :

- 1) les produits agricoles, distribués à travers la commune par les '*Madames Saras*' (intermédiaires), ou parfois les paysans (cf. Tableau 28) ;
- 2) les produits importés, qui représentent une grande partie du commerce (tels que huile, riz, produits manufacturés, viandes congelées, etc.) ;
- 3) les matériaux de construction, également distribués dans les magasins et dépôts.

En ville, on trouve également plus de 230 boutiques, 6 magasins et 6 petits « *markets* ». Dans les sections communales, ces établissements sont presque inexistants, par contre on y trouve 12 marchés⁴¹. Concernant le transport des marchandises, des camions viennent de Port-au-Prince et Port-de-Paix. Il y a aussi régulièrement des voiliers depuis Cap Haïtien vers les différents ports de la commune (principalement à Saint-Louis du Nord, et dans la 5^{ème} section à Berger et Rivière Salée).

Diverses institutions de micro crédit existent : tout d'abord, les bureaux tels que COOPECS, CONAC, CAPS et le Microcrédit national (qui est un service fourni par la Unibank). Mais de nombreux commerçants prennent également des crédits informels - souvent à des taux d'intérêts très élevés. Enfin, la diaspora appuie également les petits et moyens commerçants, notamment pour faciliter un fonds de démarrage.

Commerce et entreprises (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Nombreux produits agricoles à vendre (vivres et fruits) - Nombreuses bêtes de somme pour transporter les marchandises - Quelques entreprises en ville : usines d'eau et glace, boulangeries, boutiques, restaurants et hôtels, <i>markets</i>, stations d'essence, cliniques, morgue, écoles - Quelques caisses populaires qui octroient des crédits (CONAC, COOPECS, FONKOZE, CAPS, Mutuelles de solidarité)	- Services des entreprises de mauvaise qualité - Taux d'intérêt sur les crédits trop élevés - Manque de formation des personnels et marchands - Manque de magasins (surtout dans les sections, il n'y en a pas) ; entreprises trop concentrées en ville - Pas de moyens de conservation des invendus - Manque de capacités, moyens et initiatives pour donner du travail (et réduire le chômage) - Le commerce n'est pas contrôlé par l'Etat (marchandises expirées, augmentations des prix) - Pas d'assurance de travail - Les entreprises sont informelles ; elles ne sont pas légalisées ; le processus de légalisation est trop long - Les entreprises sont trop familiales - Pas de syndicats, ni d'organisation des entreprises - Le marché de la Rivière des Barres est mal localisé : il entraîne la contamination de la rivière par les déchets et les matières fécales. Il se trouve dans une zone à risques	- Ministères (Commerce, Aff. Sociales) - La Diaspora est intéressée par les affaires commerciales - Ressources humaines à mobiliser, gestionnaires - Mairie - Micro Crédit National, Sogesol, Fonkoze - Possibilité de vente des produits locaux aux îles des Bahamas	- Insécurité, vols, incendies - Instabilité politique - Forte concurrence des produits importés - Les achats à crédit - Circulation de faux billets - Inflation - Produits expirés

Tableau 29: Perception du commerce et des entreprises par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012

6) L'entreprenariat

Le secteur de l'industrie et des services est encore peu développé dans la commune. Il y a tout de même divers types d'entreprises, quasiment toutes dans le bourg : 2 usines à eau potable (dont une faisant aussi de la réfrigération), 1 chambre froide (assurant la vente de produits congelés importés et de boissons gazeuses), 1 station d'essence, et plusieurs (petits) établissements repris dans le Tableau 30.

Parmi les 43 "industries et services divers" dénombrés (cf. tableau ci-dessous) se trouvent notamment : des services de copie, de photos, de transfert, de vente de téléphones, d'arpentage de terrain, de vente de lunettes, un laboratoire médical, 3 stations radios, des entreprises funèbres... Par contre, les activités de transformation des produits locaux sont quasi-inexistantes (si ce n'est le mamba et quelques confitures) et peu organisées.

⁴¹ Marchés dans les sections communales : 1^{er} : Villaceau ; 2^{ème} : Bois Chandelle (non fonctionnel) ; 3^{ème} : Glacis Kouro ; 4^{ème} : Gaspard, Ménage, Fonds-Philippe ; 5^{ème} : Bonneau, Berger, Chaîneau ; 6^{ème} : Chamoise I, Chamoise II, Guedon (Enquête ID, 2012)

Etablissements en ville	Quantité	Employés			
		Moyenne / établ.	Total	Hommes	Femmes
Boutiques	236	2	440	53%	47%
Ateliers de couture	36	3	121	52%	48%
Ateliers d'ébéniste	33	3	92	98%	2%
Pharmacies	29	2	49	33%	67%
Restaurants	19	3	54	33%	67%
Studios de beauté	13	3	33	79%	21%
Markets	8	2	12	67%	33%
Ateliers de soudure	8	3	21	100%	0%
Garages	7	3	18	100%	0%
Magasins	6	3	16	69%	31%
Studios de coiffure	6	2	14	86%	14%
Hôtels	5	3	13	77%	23%
Coopératives	4	7	26	62%	38%
Boulangeries	3	5	14	74%	26%
Dry cleaning	2	6	11	64%	36%
Industries et services divers	43	3	132	77%	23%

Tableau 30: Commerces et entreprises dans la ville de Saint-Louis du Nord (Enquête ID, 2012). Ces chiffres ne sont qu'indicatifs, car les commerçants sont souvent réticents à communiquer ce type de données.

Dans les sections communales, il n'y a presque aucune entreprise. On note tout-de-même quelques petits ateliers ou métiers, tels que : une vingtaine de boulangeries, plus de 120 ateliers de couture, et plus de 200 ateliers d'ébénistes. Ces derniers se trouvent en très grande proportion à Glacis (3^e), Gaspard (4^e), Berger (5^e) et, surtout, Abricots (4^e). Dans toute la commune on trouve aussi beaucoup de maçons.

Un gros obstacle pour le développement de l'entrepreneuriat est l'absence d'électricité dans la commune. Il y aurait pourtant un potentiel : de la main d'œuvre disponible, des clients ayant des capacités économiques, la possibilité de transformation des fruits, de conservation etc.

Services financiers (résultats des ateliers participatifs)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Des coopératives : COOPECS, CAPS, CONAP, services de crédit et d'épargne - Services de transfert d'argent : Unitransfer, Western Union, CAM, et quelques informels qui font des transferts sur les Bahamas - Beaucoup d'agents de changes assurant l'achat et la revente de dollars américains	- Pas de banque commerciale dans la commune - Présence des services et coopératives uniquement en ville - Les taux de crédits élevés décapitalisent les débiteurs - Pas de crédit des banques et coopératives pour l'agriculture - La commodité et les droits des clients ne sont pas respectés dans les services de transfert d'argent, par ex : files d'attente de clients exposés au soleil et dans la rue	- Microcrédit National, Fonkoze - Banques (Unibank, Sogebank, BNC, BUH)	- Insécurité - Associations de malfaiteurs - Contrefaçon

Tableau 31: Perception des services financiers - Atelier participatif par les diverses Institutions communales, Avril 2012.

NB : les FFOM du secteur des entreprises de manière plus générale sont reprises au paragraphe précédent.

7) Exploitation de mines et carrières

On trouve plusieurs endroits rocheux dans les sections, mais ce n'est pas un secteur de grande importance pour la commune. Les rives de la Rivière des Barres ainsi que le littoral servent pour l'approvisionnement en sable et graviers. Ils sont surtout utilisés pour la construction des maisons et le pavage des routes en terre battues (à travers les actions communautaires). Cependant ces ressources sont très mal exploitées et ne sont pas toujours adaptées aux besoins (graviers trop gros) ou de mauvaise qualité (sable de mer), les moyens techniques manquent et il n'y a pas de suivi des autorités responsables. L'exploitation anarchique entraîne des conséquences néfastes telles que des glissements de terrain, des débordements de la rivière en temps pluvieux et des remontées de la mer en période cyclonique⁴².

⁴² Les FFOM pour ce secteur, peu fournies, mentionnaient surtout le manque de moyens (reprises au Tableau 14, p. 41)

8) Tourisme, hôtellerie et restauration

La commune présente un réel potentiel touristique, à divers titres⁴³. Tout d'abord, les **sites naturels** constituent certainement un de ses plus grands attraits : de magnifiques mornes boisés, de nombreuses rivières, bassins, et grottes⁴⁴, de belles plages...



Photo 7: La commune de Saint-Louis du Nord présente plusieurs atouts touristiques, naturels, et historiques.
En photo : Roche Ronde, des vestiges à Forges, et la plage de Cap Rouge.

Le *tableau ci-dessous* dénombre également : au moins **15 cascades** importantes (certaines facilement accessibles), au moins **35 forts ou vestiges historiques**, **7 sites de pèlerinage** et **10 lieux mystiques** (dont la **Vilokan**, connu comme un des lieux les plus mystiques du pays, « *lien entre la terre d'Haïti et d'Afrique* »).

Sec-tions	Cascades	Forts et masures	Sites de pèlerinage	Lieux mystiques
1 ^{ère}	Nan Bernard, Nan Toman (Guichard), Gagneur	Cagond	Source Cacao, Nan Rocher	Lavilokan
2 ^{ème}	Cagond (2)	Chavary (3), Beaumont, Mondésir	Bois Chandelle	
3 ^{ème}	Bassin Bondieu, Chaillou, La Perrière	Nan Mazi (La Perrière), Sapotine (2), Digotrie (2), Maison de Mr Balatier, Kot Tortor (Glacis)	Dete Sapotine (Roche Ronde), Nan Dayis (Glacis), Nan Pinpo	Tou deman (La Perrière), Vye Chouk (Bike), Dete Sapotine, Zinga et Nan Pika (Glacis Kouro), Corail Guichard (2)
4 ^{ème}	So Koukou (2), Cascade Jeanty	Masure Regnier, Masure Loman (Gaspard), Masure Lot bo Dlo (Cazalie), Maison des Blancs français, Banque Nationale, Forges, Fond Haut-Fort (3), Jean Clair, Prizon		Pied Mapou aux Abricots
5 ^{ème}	Cascade Boukan Chik (2), Nan Sceau	Ancienne maison des Colons (Chaineau), Pont Nan Anse, Masure Nan Fontaine (2 à Pretou), Nan Mazi, ancienne Maison et source de Bertrand d'Orgeron ⁴⁵		
6 ^{ème}		Bas Lafague, Chamoise II, Chabotte, Nan Tante	Nan Youyou	Nan Titou (Le Traite)

Tableau 32 : Potentiel de nombreux sites touristiques dans la commune (enquête ID, 2012 - NB: ce relevé n'est pas exhaustif)

Ce potentiel est cependant très peu valorisé car en l'état actuel **ces sites ne sont pas aménagés** et souvent peu connus des habitants eux-mêmes. Plusieurs vestiges sont occupés et dégradés par les habitants, qui ne connaissent pas l'histoire des colons qui y vivaient. Dans les mornes, les populations ne sont pas du tout prêtes à recevoir les touristes : pas d'aménagement de sentiers, pas de capacités d'accueil, pas de logement ni de restauration, pas d'informations sur les sites à mettre en valeur, etc.

⁴³ Plusieurs aspects ont déjà été évoqués également dans les chapitres sur l'environnement, l'artisanat, les loisirs et la culture, ainsi que dans le chapitre de présentation générale.

⁴⁴ Les grottes sont notamment dans la 4^{ème} section à Mapou, Modès et Jean-Clair.

⁴⁵ Bertrand d'Orgeron : fondateur de la colonie et 1^{er} gouverneur de l'île, de 1665 à 1676 (cf. paragr. Historique dans l'introduction).

La commune compte également près d'une **vingtaine de plages et lieux de détente** (cf. Tableau 19 p. 51). Les plages connaissent plus ou moins de succès selon les sites, surtout de la part de la population de la commune qui va s'y détendre en fin de semaine (en particulier dans la 5^e section et jusque Méance, dans la commune voisine). Mais on considère généralement que de nombreuses plages manquent d'aménagement.

C'est dans le bourg que les capacités d'accueil sont les plus importantes, avec au moins 5 hôtels (*Toi & Moi, Petit Jeune, Deluxe Hotel, Montagne Breeze, Le Récif*) et une vingtaine de restaurants. Mais à l'exception de la période des fêtes patronales (en août), ces structures ne suffisent pas à attirer les touristes et sont peu remplies.

En résumé, il n'y a **pas de véritable culture du tourisme dans la commune**. Il s'agit encore d'un secteur peu connu pour les Nord-Louisians, qui n'ont pas encore une habitude de promotion et d'accueil des touristes.

Enfin, la commune (et plus largement, la région du Haut Nord-Ouest) n'a **pas encore développé d'image propre, d'identité touristique**. La commune de **Saint-Louis du Nord et ses environs sont assez peu connus du grand public** (par exemple de Port-au-Prince). Peu de monde est capable de la situer ou de décrire sa spécificité; beaucoup l'assimilent au Bas Nord-Ouest ou à Port-de-Paix (pourtant totalement différents). Par ailleurs, le Nord-Ouest dans son ensemble a une mauvaise image, celle d'un département enclavé et peu développé. Or, la force touristique d'une zone dépend fortement de son image projetée à l'extérieur.

A ce sujet, on peut noter que le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) propose de développer un « tourisme de nature et de découverte dans la zone », depuis Port-de-Paix jusqu'au Borgne, en incluant également l'Île de la Tortue⁴⁶. Cette orientation rentre dans un aménagement plus large du territoire, prévoyant un tourisme de masse à Fort Liberté (département du Nord Est), et un tourisme historique au Cap Haïtien (département du Nord).

Enfin, l'attention donnée par le gouvernement à la promotion du tourisme dans le pays pourrait être une opportunité – bien que leur priorité géographique semble loin d'être centrée sur le Nord-Ouest. Par ailleurs, le tourisme est un secteur qui demande de réfléchir avec les partenaires potentiels – notamment avec les communes voisines qui présentent également un beau potentiel (La Tortue, ses plages et ses grottes ; ou encore Sainte-Anne à Anse-à-Foleur).

Tourisme			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Belle nature et beaucoup de soleil - Plusieurs plages et littoral étendu - Existence de sites touristiques, notamment : Lavilokan, Jubilé, Dede Sapotine, Bassin lateray, Grankay - La ville est relativement propre. En outre elle est plate et offre la possibilité de circuler à bicyclette - Il y a quelques clubs et hôtels - Trois radios et télévisions : Sensation, Shadaï FM, Radio et Télé Phénix - Existence de quelques bateaux à voile - Les productions de mangues, noix de coco et oranges douces attirent les touristes	- Manque de produits de qualité et artisanaux pour les touristes - Pas d'écoles artistiques et touristiques - Manque de plages aménagées - Pas d'électricité - Sites non aménagés, mauvais chemins - Manque d'identification des sites touristiques - Manque d'hôtels, manque de structures dans les hôtels existants - Dans les mornes, aucune chambre d'hôtes ou de pensions - Les clubs fonctionnent de façon irrégulière - Pas de places publiques (sauf à Saint-Louis du Nord) - Manque de services sanitaires et de latrines hygiéniques	- Ministères : Tourisme, Culture, Affaires étrangères - Fêtes patronales : Saint-Louis (25 septembre), Anse à Foleur (26 juillet) - La ville se trouve en face du port de Cayenne à La Tortue ; elle est potentiellement sur le passage des touristes désirant aller à La Tortue	- Insécurité - Instabilité et crises politiques - Catastrophes naturelles : cyclones, inondations, séisme - Déchets et déchets dans la nature, notamment dans les rivières, les sources et la mer - Les touristes ont peur des épidémies qui les effraient, en particulier le choléra

Tableau 33: Perception du secteur du tourisme par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012.

⁴⁶ Cf. « Haïti demain », CIAT, Mars 2010, p. 39.

9) L'artisanat

Divers types d'artisanat existent à Saint-Louis du Nord, qui pourraient se développer davantage. Ce sont surtout les femmes qui demandent à ce que soit encouragé ce secteur car il y a beaucoup de matières premières disponibles (cf. tableau ci-dessous).

On peut relever 3 types différents d'artisans et de clients :

- Les artisans qui préparent des filets et nasses pour les pêcheurs ;
- Ceux et celles qui pratiquent le macramé, la broderie, le tressage, les chapeaux et paniers pour un public plus large ;
- Ceux qui confectionnent des instruments de musique traditionnels (tambours et entonnoirs) pour les bandes de rara, etc.

Le tableau suivant reprend les caractéristiques du secteur selon la population ; on y trouve notamment le problème d'un manque de promotion de ce secteur.

Artisanat			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Certains artisans confectionnent des produits tels que : chapeaux, bols en calebasse sèche (<i>kritch</i>), cruches (<i>canari</i>), paniers, corbeilles (<i>laye</i>), sacs en latanier tressé (<i>djakout</i>) - Terre argile, entre autres à Chavary (2^e), Balatier (3^e section), Sobattre (3^e), Nan Site à Gaspard (4^e) (la terre sert de peinture), Toman (4^e), Terre Rouge (5^e), Cap Rouge (5^e) - Quelques artistes peintres - Matériels disponibles: bois, écorces de bananiers, cocotiers, cornes, liane, bambous, calebasses, cuir de bœuf - Broderie pratiquée par les femmes - Quelques cordonniers	- Les artisans ne sont pas formés - Manque d'argent pour développer le secteur artisanal - Pas de centre de formation artisanal ni de techniciens - Pas d'associations d'artisans - Le secteur touristique est inexistant (alors qu'il pourrait être un débouché pour les produits artisanaux) - Pas de marché de produits artisanaux - Non valorisation des produits locaux - Pas d'enseignement artistique et artisanal dans les écoles ; pas d'encadrement	- Ministères du Tourisme, de la Culture - Fêtes patronales : e.a. Saint-Louis (25 août) - Caritas, ID - Diaspora (promotion, achat et vente, développement du secteur) - Possibilité de vendre des articles auprès des étrangers de la Mission Chrétienne (NWHCM) - Les vodouisants qui achètent les produits artisanaux pour leur culte (tambours, tchatcha)	- Concurrence des produits importés - Désintéressement de la population à la consommation de produits locaux (préférence pour les produits étrangers) - Maladies des plantes utilisées comme matière première - Déboisement, érosion

Tableau 34: Perception du secteur de l'artisanat par les citoyens - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012.

2.6 Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la Commune

Ce diagnostic se clôture par le tableau des FFOM majeures de la Commune. Ces FFOM majeures sont l'aboutissement d'une longue démarche participative : plus de 60 ateliers de diagnostic à travers toute la commune, durant 4 mois, rassemblant plus de 4 000 participants dont 45% de femmes (cf. Chapitre 1.2 pour la méthodologie).

Voici ci-dessous les conclusions de cette analyse, portant sur toute la commune.

Tableau de hiérarchisation (FFOM majeures) Commune de Saint-Louis du Nord			
Forces (à renforcer)	Faiblesses (à corriger)	Opportunités (à saisir)	Menaces (à contourner/diminuer)
1. Existence de terres fertiles dans toute la commune, grande couverture végétale et importante production agricole 2. Importantes ressources d'eau disponibles dans toute la commune 3. Des activités commerciales sont pratiquées par beaucoup de marchandes sur toute la commune 4. Forte demande d'éducation : Les parents se mobilisent et ont la volonté d'envoyer leurs enfants à l'école. 5. Les jeunes sont motivés et plusieurs ont des capacités à mettre en pratique 6. La commune présente un grand potentiel touristique grâce à ses sites bâtis et naturels	1. Absence de routes, surtout vers les sections communales. Cela complique la situation à différents niveaux, e.a. : le transport des produits agricoles, l'accessibilité aux services élémentaires (centres de santé...) 2. Absence d'électricité au niveau de toute la commune 3a. Manque d'écoles de qualité et d'écoles nationales 3b. Manque d'infrastructures sanitaires 4. L'accès à l'eau potable est inexistant dans les sections communales et limité dans la ville (tous les habitants de la ville n'y ont pas accès), les services de traitement d'eau sont chers 5. Absence de banques de crédit et services bancaires pouvant encourager les activités commerciales et des petites entreprises	1. Les Ministères et services de l'Etat, notamment : Agriculture, Intérieur, Justice, Education, Environnement, DINEPA 2. Diaspora 3. Existence des OCB 4. ONGs : Caritas, ID, Koral 5. Les Bailleurs : FAES, USAID, UE 6. Disponibilité de ressources minières : roches, sable, graviers	1. Catastrophes naturelles : séisme (=plus grosse menace), cyclones, inondations, effondrement de sol 2. Crise et instabilité politique 3. Délinquance : drogues, violence de tout type 4. Les produits importés font concurrence aux produits locaux 5. Déboisement, érosion 6. Exode rural, entraînant e.a. un étalement de la ville 7. Forte pression démographique, haut taux de natalité et de fécondité 8. Epidémies : choléra, malaria, MST e.a. le VIH/SIDA

Tableau 35: FFOM majeures de la Commune - Atelier participatif de synthèse communale, Avril 2012
(NB : les faiblesses 3a et 3b ont été invoquées à égalité de voix)

Remarque :

Ce tableau présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures, **telles que vues par les membres du CDC** (représentants de la commune). Il s'agit là de la **conclusion de la partie participative** du diagnostic.

Il est nécessaire de prendre connaissance des développements présentés dans les pages précédentes (partie descriptive), pour compléter cette analyse de la commune.

3 PLANIFICATION

3.1 Vision et Objectif

En se basant sur le diagnostic, les représentants des différents secteurs et institutions de la commune, réunis au sein du CDC, ont réfléchi ensemble à l'identité de Saint-Louis du Nord et à son futur. C'est ainsi qu'ils ont exprimé la vision suivante :

« Dans 25 ans, soit en 2037, Saint-Louis du Nord est une commune attrayante grâce à sa nature préservée, et dynamique par ses activités agro-industrielles et commerciales. Elle est dotée d'infrastructures et de services sociaux de qualité, accessibles à tous dans un climat de sécurité et de justice sociale ».

Figure 5: Vision de la commune

Il s'agit là de la vision de la Commune, qui correspond à un territoire et à une population bien précise : on retrouve les caractéristiques de la richesse environnementale, la beauté du paysage, le potentiel agricole, productif, touristique, et commercial. Pour que les enfants de la commune puissent connaître cette situation, il s'agira de travailler pour une meilleure liaison entre les sections (« l'accès à tous »), construire des routes, des infrastructures, développer l'éducation, la santé, la culture – afin d'améliorer la situation actuelle. Tout le monde devra pouvoir en bénéficier, y compris les plus vulnérables (démunis, femmes, enfants, personnes âgées...).

Réaliser cette vision ne se fera pas d'un coup : cela requerra d'avancer pas à pas, par étape. La première étape consiste à jeter les bases de ce développement. Le CDC a ainsi formulé un objectif général à atteindre pour les prochaines années. **Aujourd'hui, toute la Commune et nos partenaires sont ainsi appelés à travailler ensemble vers cet objectif pour fin 2015 :**

« Développer une approche responsable et intégrée du territoire communal, en améliorant les routes et l'accès aux services de proximité et en dynamisant les conditions de production et d'entrepreneuriat ».

Figure 6: Objectif de la commune dans le cadre de ce PCD (2012 – 2015)

Cet objectif devient celui de tout le monde : Maires, CASECs, ASECs, services déconcentrés de l'Etat, leaders, citoyennes et citoyens engagés de la commune - ainsi que celui de nos partenaires.

Le chemin à suivre pour atteindre cet objectif a été planifié par le CDC : il est décrit dans les prochaines pages.

- Tout d'abord, les *orientations stratégiques* de la commune sont présentées (paragr. 3.2).
- Nous expliquons ensuite comment cette stratégie de la commune s'intègre dans la stratégie nationale plus large : *le Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (paragr. 3.3)
- Les *actions concrètes* à mener pour réaliser le PCD sont détaillées : il s'agit de la partie la plus importante, où chacun a un rôle à jouer (paragr. 3.4).
- Enfin, le Plan d'Investissement triennal indique le coût estimé des actions du PCD (paragr. 3.5).

3.2 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont fondamentales pour la commune (en particulier les décideurs) afin de saisir **l'esprit général voulu par le Plan**. Elles servent à mieux comprendre comment mettre en œuvre les actions concrètes, détaillées au paragraphe 3.4 (p. 80). Elles ont été dressées par le CDC sur la base des travaux de diagnostic et des arbres à problèmes⁴⁷.

Les grandes orientations du PCD : résumé

- **Développer davantage les sections communales** (et non pas seulement le bourg) : il s'agit d'une grande orientation du PCD. C'est dans les sections communales que se trouvent la majorité de la population, une nature abondante, et une grande partie du potentiel productif de la commune.

Cette orientation profitera également à la ville (et à tout le Haut Nord-Ouest) : les gens vivront mieux dans leur section ; les villes s'étendront moins vite ; la production sera plus importante. C'est une stratégie indispensable pour **lutter contre l'exode rural**, qui entraînerait une aggravation générale de la situation dans les prochaines années (appauvrissement et dégradation accélérée des zones reculées → engorgement anarchique des agglomérations → risques environnementaux...).

- **Les secteurs prioritaires du PCD** : ils concernent notamment les plus grandes forces et faiblesses de la commune, en premier lieu : améliorer l'accès (routes et chemins), et dynamiser l'agriculture. Mais ils concernent aussi l'électricité, l'éducation, la santé, et d'autres encore (détaillés dans les pages suivantes).

- **Aspects transversaux** : Pour agir sur les priorités du PCD, ne perdons pas de vue :

- **l'environnement** : aujourd'hui encore préservé, il est une priorité : prenons-le toujours en compte.
- **l'implication des jeunes** : misons sur leurs compétences, leurs idées et motivations.
- **l'implication des femmes** : le développement de la commune se fera au moins pour moitié grâce à elles.
- **les risques naturels** : tenons-en compte dans toute action, en particulier **la menace sismique**.

- **L'intégration** : pour arriver à un développement équilibré, il faut penser dans tous les secteurs :

- *au territoire* (où développer les actions ; limiter l'exode rural et préserver l'environnement)
- *aux acteurs* (se concerter avec les institutions et les acteurs de la société civile concernés)
- *aux coûts* (les moyens sont limités : ils doivent être planifiés et les priorités respectées)
- *au temps* (penser à l'avenir : suivi des actions, comités, entretien ; encourager le planning familial).

- **Les compétences, le dévouement, la transparence** : le développement de la commune dépendra en grande partie d'actions qui s'appuieront sur des **compétences techniques et une bonne connaissance du milieu** (et non en fonction des relations personnelles). Une sélection transparente est donc essentielle : exiger une présentation des capacités, autant que possible par écrit (*appels à candidatures avec CV*), pour employer les candidats les plus compétents là où ils sont le plus utiles.

- **L'entretien des infrastructures et aménagements** : dans les secteurs nécessitant des infrastructures (routes, systèmes d'eau, écoles, panneaux solaires ; mais aussi les pépinières, sites touristiques, seuils maçonnés, etc), la préoccupation ne doit pas être seulement de construire, mais aussi d'**entretenir**. Même si **cela implique un coût, demande des efforts continus, et de l'organisation : prévoyons toujours cet entretien dans toute action**. A défaut, la commune devra indéfiniment recommencer les mêmes actions et perdra sa crédibilité.

- **Information, sensibilisation et éducation** : Ceci concerne tous les secteurs. On peut compter sur les écoles, les églises, les organisations de base, ainsi que les radios (par exemple : concernant la protection de l'environnement, les pratiques sanitaires, etc...) : une collaboration continue doit être prévue.

⁴⁷ Pour la commodité de la lecture et éviter des redondances, les *Arbres à Problèmes* sont toutefois reproduits *en annexe*. Plusieurs de leurs conclusions sont en effet déjà présentées dans le diagnostic (plus haut) ou dans les orientations et actions de ce chapitre.

NB : Les orientations stratégiques suivantes, par secteur, sont exposées par ordre de priorité pour la commune : des secteurs plus prioritaires (soulignés en rouge) à ceux moins essentiels (en orange, puis jaune). On pourra retrouver ces priorités dans le tableau synoptique, p. 80.

Aménagement du territoire

L'objectif de cette orientation est de bien penser et planifier l'aménagement de la commune.

- Pour y arriver, la réalisation d'un **Schéma d'Aménagement du Territoire (SAT)** est une première étape. Il s'agira d'un document en grande partie cartographique et de synthèse qui permettra de mettre en évidence le type de développement à promouvoir dans chaque zone et les relations entre elles, l'environnement, les zones à protéger, la répartition de la population, les déplacements, les zones à risque, etc.

Ce schéma d'aménagement veillera à s'intégrer dans une approche plus globale à l'échelle de l'arrondissement (relations avec Anse-à-Foleur : échanges, développements communs, etc.) et du département. Cela permettra ainsi d'optimiser le développement de la commune (sections communales incluses), de réduire les déséquilibres et d'éviter un développement anarchique et non planifié du territoire.

La collaboration et la concertation seront donc nécessaires au niveau départemental (CNIGS, MPCE, DINEPA, ...) ainsi qu'avec les institutions de la commune (il faut notamment s'appuyer sur les informations du BAC, de la DGI, du bureau de l'Etat civil, etc).

Il y aura ainsi **deux documents essentiels** pour le développement communal : le **PCD** (qui indique les priorités de développement et les grandes orientations), et le **SAT** (qui précise les zones à développer et les dynamiques à créer entre elles).

- Une fois établis, ces documents devront être respectés : c'est pourquoi une **réglementation communale** devra être élaborée, mise en application et suivie. Certains aspects de la réglementation communale pourront être mis en place dès l'adoption du PCD, dans la mesure où une concertation avec les acteurs concernés aura eu lieu. Dans les agglomérations, **l'adressage des rues** contribuera à une meilleure planification du développement urbain (délimitation de la ville, des quartiers, des rues...)

- Enfin, **l'amélioration des techniques de construction** est essentielle pour préparer la commune, en particulier contre le risque sismique. En effet, ce risque est réel et peut se produire dans un futur très proche ; la commune doit l'anticiper au maximum. Cela passe par la formation des professionnels de la construction, par le **respect**, pour la construction des bâtiments, **des normes parasismiques et para cycloniques** (malgré le surcoût), et par la **sensibilisation de la population**. Le programme du PNUD (2012-15) pourra y aider en partie ; mais il faudra surtout que chacun prenne conscience de l'importance du risque et accepte de prendre les mesures qui s'imposent. C'est à la Mairie que revient la responsabilité de veiller au respect de ces normes par tous, à commencer pour la construction des bâtiments publics.

Routes et chemins vers les sections communales

Il s'agit d'une des **grandes priorités** : ces prochaines années, les efforts de la commune se tourneront vers **l'amélioration de l'accès aux sections**. Cela devra impérativement se faire **dans le cadre d'un aménagement réfléchi du territoire et dans le respect de l'environnement** : ce n'est qu'ainsi que l'objectif du PCD sera réalisé.

- L'action communale devra se concentrer sur les routes locales (vers les sections communales). Il est cependant essentiel d'être conscient de la réalité : il sera impossible de tracer de routes en béton dans toutes les sections. En effet, ni les coûts financiers, ni la configuration des mornes, ni la préservation de l'environnement ne le permettraient. Par contre, il s'agit d'aménager **des chemins, sentiers, et pour les accès principaux, des routes en pavés ou à deux bandes de béton**. Il est indispensable que ces routes et chemins soient réalisés correctement et surtout drainés, pour éviter leur détérioration rapide.

Un bon aménagement du territoire requerra que ces tracés soient réfléchis au niveau de l'ensemble du territoire communal (et non à l'échelle de la section communale), et soient le résultat d'une étude préalable (technique et sociologique). Pour chaque route à aménager, il faudra prendre en compte les développements souhaités dans la zone, et la quantité d'habitations qui seront desservies (cf. Carte et Tableau, p. 44).

Dans plusieurs cas, il est même essentiel de **considérer les relations avec les communes voisines**. Par exemple, la commune de Gros Morne prévoit dans son PCD d'améliorer les routes agricoles, dans la section communale voisine de Pendu. Les améliorations des sentiers et routes pourraient profiter aux deux communes, s'il y a une volonté de collaborer de chaque côté.

- **L'entretien** des routes est essentiel également : les investissements seront inutiles (et gaspillés), si les routes et chemins (la voirie) ne sont pas entretenus par la suite. Leur réalisation sera donc nécessairement accompagnée par la création et l'engagement de *comités d'entretien*. La *Mairie* devra collaborer avec les populations locales et les comités, tant pour la réalisation des travaux, que pour la sensibilisation et l'entretien.

- Enfin, précisons que la route **Port-de-Paix – Anse-à-Foleur - Borgne**, très attendue, est **de compétence nationale**. Ce n'est donc pas la responsabilité de la Mairie de la réaliser ; par contre, ce PCD peut servir pour appuyer les démarches au niveau national et justifier la nécessité de cette route (cf. p. 43).

(pour le diagnostic Routes et chemins : cf. p. 43)

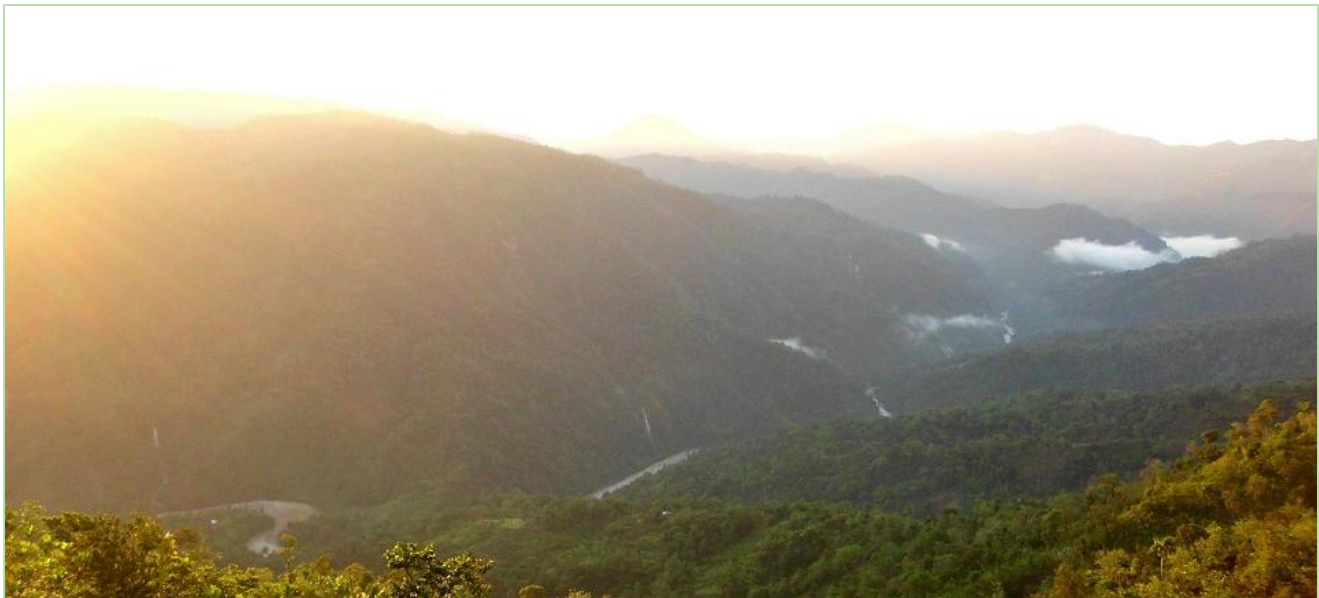


Photo 8 : Cette vue depuis Sobattre (3^{ème} section) sur la vallée de la Rivière des Barres, en direction des 4^{ème} et 6^{ème} sections, laisse imaginer la difficulté d'accès dans les mornes. Une des priorités parmi les orientations stratégiques de la commune est précisément d'améliorer l'accès vers les sections communales. Il faudra être conscient que : 1) ce travail sera complexe étant donné le relief très vallonné, et 2) le magnifique paysage et l'environnement devront absolument être préservés.

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement est une autre priorité pour la commune. Les citoyens l'ont répété tout au long des réflexions, car un environnement préservé et de bonne qualité est indispensable pour le développement de quasiment tous les secteurs stratégiques : l'agriculture, la pêche, l'élevage, la santé, le tourisme, l'artisanat, la lutte contre les catastrophes naturelles (inondations, cyclones), etc.

C'est pourquoi **toutes** les actions dans la commune doivent tenir compte de l'impact qu'elles pourraient avoir sur l'environnement, notamment : sur les arbres, les rivières et sources, les plages, les mangroves, les poissons et ressources maritimes, la pollution (traitement des déchets plastiques ou industriels, etc). Il est donc **important**

de réfléchir à cet impact avant toute action.

Quels projets doivent tenir compte de l'environnement ? Il s'agit de **tous les projets**, et notamment : l'aménagement de routes et chemins, de décharge publique, d'assainissement (construction de latrines et leur entretien), la construction de bâtiments et de petites entreprises, les projets d'énergie, les aménagements touristiques, les activités maritimes, les projets agricoles, etc. En effet, **un projet qui nuit à l'environnement n'est pas un bon projet.**

Pour mieux contrôler l'impact de ces activités, des études préalables et un travail de réglementation et de suivi devront petit à petit être réalisés.

L'agriculture, essentielle pour la commune, pourra et devra jouer un rôle dans la préservation de l'environnement, notamment en ce qui concerne la protection des bassins versants : il s'agit de choisir des cultures adaptées, variées et protectrices (permettra de lutter contre l'érosion), de respecter l'équilibre entre les cultures, les arbres (fruitiers, café, cacao...), faciliter la rétention de l'eau dans les sols, etc⁴⁸.

On voit donc que la protection de l'environnement devra concerner tous les secteurs : elle est une **priorité « transversale » pour la commune**. En outre, la protection de l'environnement méritera certaines actions spécifiques, qui sont détaillées dans les projets du PCD : **sensibilisation, reboisement, aménagement de berges**, etc (cf. p. 3.4). Enfin, on peut mentionner la propreté de la ville : elle devrait être maintenue et amplifiée car elle joue un grand rôle dans la vie des citoyens et l'image de la commune.

(pour le diagnostic Environnement : cf. p. 34)

Agriculture – Elevage - Pêche

La population est quasiment unanime pour considérer que le **renforcement de l'agriculture** est l'autre **grande priorité de la commune** – au même titre que l'amélioration des routes et l'environnement.

Le diagnostic communal a en effet démontré le grand potentiel agricole de la commune – qui est d'ailleurs appelée « le Grenier du Nord-Ouest » (p. 31 et 57). A lui seul, ce secteur concerne la majorité de la population et a un potentiel de développement très grand. Or, on ne peut attendre que l'agriculture se développe par le simple fait des paysans, qui manquent de moyens, de techniques, d'encadrement et de débouchés pour leurs productions. Il est donc temps d'agir dans ce domaine par une approche claire et engagée envers les agriculteurs, comme exposé ci-dessous.

L'orientation générale est d'encourager les paysans à pratiquer des cultures adaptées à la terre et au climat de la commune. De telles cultures devraient donner un meilleur rendement et garantir un meilleur revenu aux agriculteurs, tout en préservant l'environnement.

Concrètement, 3 cultures sont à encourager :

- **Le café et le cacao** : il faut relancer ces deux productions, qui se développent à l'ombre et s'intègrent très bien dans l'environnement de la commune. Ces filières sont à monter (ou remonter) complètement : créer des pépinières, assurer le suivi en plein champ et la gestion post-récolte (stockage, conservation...), organiser les producteurs (en coopératives ou autres), jusqu'à la valorisation et la commercialisation des produits.
- **Les cultures maraichères** : actuellement les légumes viennent surtout d'autres communes et de l'Artibonite

⁴⁸ La protection de l'environnement et la gestion intégrée des bassins versants sont l'un des thèmes essentiels pour développer le pays, selon les recommandations du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT, dans son document d'aménagement du territoire : « Haïti Demain », mars 2010). Dans son chapitre 6, le CIAT préconise notamment que « *le bassin versant doit faire l'objet d'un traitement autour de certaines filières agricoles comme le café, le cacao, la plantation d'arbres fruitiers pour créer de nouvelles richesses. Ces projets doivent impérativement être adossés à un plan de gestion piloté par des structures locales (organismes de bassin). Ce processus demandera une durée de 10 ans pour être durablement installé* ».

(cf. *paragr. 2.5.5* sur le commerce). Pour les prochaines années, le déploiement de ces cultures aura pour objectif d'apporter plus de revenus aux familles paysannes, mais aussi de varier et donc d'améliorer leur régime alimentaire (enrichi d'un point de vue nutritionnel). La culture du chou, de la pomme de terre et de l'oignon est très indiquée pour les zones à climat doux et humide (surtout 3^e, 4^e et 6^e sections). D'autres cultures peuvent être introduites, telles que les piments, tomates, aubergines et carottes (plutôt dans des zones moins fraîches, dans le bas des mornes de la 1^e à la 5^e section).

- **Les fruits** : citrons, oranges, chadèques, mangues, ainsi que les avocats. La production des fruits, notamment sur les pentes boisées des sections reculées, devra être accompagnée de nouvelles techniques telles que le greffage, et d'une organisation des producteurs (en association ou coopérative). Là aussi, il est important d'avoir une **approche filière** pour prendre en compte tous les aspects : la production, la conservation et le stockage, la transformation et la commercialisation des fruits.

Globalement, dans ces 3 cas, il est donc **prioritaire** de :

- fournir un **encadrement technique** ;
- travailler avec des **agriculteurs organisés** ;
- travailler par **filière**.

L'engagement de la Mairie et du BAC est nécessaire et attendu, pour traiter cette grande priorité (de la commune et également du département) qu'est l'agriculture. Ce renforcement de l'agriculture devra se faire de manière réfléchie, avec la réalisation préalable de *diagnostics agricoles*, de recherche sur les *maladies des plantes*, avec une *gestion intégrée des bassins versants*, une *meilleure connaissance des marchés*, et l'application d'un plan d'aménagement soucieux de *l'environnement* (cf. p. 71).

L'idée de la création d'une école professionnelle agricole dans la 5^e section pourrait participer à cette volonté de développer le secteur. On pourra également s'appuyer sur les *agronomes présents dans la commune*.

Concernant **l'élevage et la pêche**, il s'agit de les valoriser également car ils présentent un grand potentiel. De premières actions devraient être entreprises, notamment avec le MARNDR ; on pourrait aussi envisager des échanges d'expériences avec des communes voisines (par ex. pour la pêche, la mangue,...).

(pour les diagnostics Agriculture, Elevage et Pêche : cf. p. 57 et suivantes)

Renforcement institutionnel (institutions, société civile)

Il s'agit ici d'une orientation transversale : cela signifie qu'elle concernera tous les secteurs.

Sur le long terme, le développement de la commune sera avant tout l'œuvre de la Mairie, des CASECs et ASECs, des services déconcentrés de l'Etat, des citoyens organisés. Il est donc essentiel de renforcer ces institutions et organisations, afin qu'elles aient davantage de compétences, d'équipement et de ressources. Le plan d'action prévoit des **actions concrètes** dans ce sens (cf. Tableau synoptique p. 80).

La **lutte contre la corruption** a été reconnue comme l'une des principales exigences, tout au long des ateliers. Cette priorité se trouve implicitement dans tout le programme institutionnel : c'est un appel à davantage de **responsabilité et d'éthique de la part de chacun**. En pratique, ceci signifie que les dirigeants et leaders (à tout niveau) doivent effectuer leurs actions en pensant à *l'intérêt général* (et non pas seulement de certains). Ils doivent faire respecter les réglementations par tous, et les respecter eux-mêmes.

Par ailleurs, l'une des responsabilités majeures des élus est de **rendre régulièrement des comptes** aux citoyens de la commune : cela signifie de prévoir des réunions publiques (ou des émissions de radio), présenter ses actions, expliquer comment ont été utilisés les fonds publics (justification des dépenses), faire part des obstacles rencontrés, et tenter de les surmonter (cf. Programme 4.1, Action A5). Cet exercice est essentiel pour conserver la confiance des administrés et obtenir leur adhésion aux différents projets.

(pour le diagnostic sur les Institutions: cf. p. 25)

Education

La priorité dans ce secteur est avant tout d'**améliorer la qualité** de l'éducation.

Les orientations porteront ici sur ce qui peut se faire au niveau de la commune et ce qui peut appuyer les stratégies définies au niveau national (voir plan opérationnel du MENFP pour 2012-15).

- Les efforts doivent tout d'abord porter sur la **formation**, en premier lieu celle des enseignants. Une stratégie sera de démultiplier l'impact des formations organisées par les différents intervenants (institutionnels ou non). Pour cela, on s'appuiera sur les *réseaux d'écoles* : cela facilitera la duplication des formations et permettra progressivement de toucher un plus grand nombre d'écoles jusque dans les sections communales. Une bonne collaboration entre le BDS, les techniciens du SAP à la DDE, ou encore des associations et organisations (cf. diagnostic Education p. 36) sera indispensable.

Il est aussi essentiel de s'appuyer sur l'*EFACAP* de Bonneau qui dispose également de son réseau d'écoles et de conseillers pédagogiques. Etant donné son potentiel, tout devra être mis en œuvre pour revaloriser cette institution, à la fois école de référence (en grande perte de vitesse actuellement) et centre de formation pédagogique continue.

Cependant, les formations n'auront de l'impact sur la qualité de l'enseignement que si les enseignants et les directeurs concernés sont motivés (volonté de se former et de s'améliorer) et engagés. Il est en effet essentiel qu'ils soient conscients de leur responsabilité, qu'ils fassent preuve d'éthique et d'un comportement exemplaire.

Cette attitude pourra être encouragée par un *meilleur appui et suivi des enseignants* (par le BDS ou d'autres intervenants) et la mise en place de certificats délivrés à l'issue des formations. Certes, cela ne répondra pas à la principale demande des enseignants d'augmentation des salaires (qui est du ressort du MENFP ou des directeurs d'écoles privées) ; mais cela contribuera à la revalorisation de leur métier.

- L'existence d'une éducation de qualité repose également sur le **recrutement** (en particulier des directeurs et des enseignants) : dans la mesure du possible, les élus, avec le BDS, veilleront à ce que les directeurs et les enseignants soient recrutés sur des **critères de compétences** (et non sur des critères politiques). Si l'on veut que les enfants du district scolaire de Saint-Louis du Nord aient un meilleur avenir, il faut absolument que la *compétence* des enseignants et des acteurs de l'éducation soit le premier critère de choix retenu.

- Il est aussi de la responsabilité des élus d'organiser et d'encourager tous les acteurs de l'éducation (BDS, enseignants, parents, représentants des sections communales...) à se concerter et définir une politique de l'éducation pour la commune. La mise en place d'une **Commission Municipale de l'Education (CME)** peut répondre à cet objectif. Cette commission pourra ainsi contribuer à l'amélioration de l'offre scolaire dans la commune en facilitant son accès à toute la population, y compris dans les zones les plus reculées.

- Enfin, deux derniers points doivent être signalés, bien qu'ils ne dépendent pas directement du niveau communal. La qualité de l'enseignement dans la commune s'améliorera de façon notable quand le district (ou éventuellement Port-de-Paix) bénéficiera de la création d'une **ENI**. Les démarches auprès des responsables du MENFP devraient continuer dans ce sens. Il en est de même pour les démarches visant à nommer de **nouveaux inspecteurs du BDS** et à **créer de nouvelles écoles nationales** – notamment avec l'appui du FAES.

(pour le diagnostic Education: cf. p. 36)

Santé

Pour faire face aux nombreuses faiblesses dans ce secteur, la commune compte notamment travailler à **l'amélioration de l'accès aux soins dans les sections communales**. D'une part, cela passe par l'aménagement des routes et chemins, qui est une grande priorité communale (cf. ci-dessus). D'autre part, cela passe aussi par une meilleure répartition des services sanitaires sur le territoire (à travers la Carte sanitaire). Ceci implique une meilleure planification et organisation, et si possible, la construction d'au moins un nouveau centre de santé.

Il faut aussi renforcer les capacités du personnel, notamment des agents de santé, les accompagner et les superviser ; et enfin bien équiper les centres et dispensaires selon le PMS (paquet minimum de services).

Outre les sections, **l'hôpital communautaire** doit également être renforcé afin d'offrir de meilleurs services de qualité (équipement, personnel). Toutes ces actions demanderont une importante organisation et concertation avec tous les acteurs de la santé. Elles sont décrites davantage dans le Tableau synoptique (p. 80)

Par ailleurs, ces mesures, pour être plus efficaces, devront être accompagnées d'une **éducation de la population à la santé**. Un large travail de mobilisation est indispensable, qui pourra notamment passer par les organisations de base, les écoles, les marchés, les radios. En même temps, ceci inclura une sensibilisation de la population contre les charlatans (et l'application des lois contre eux).

Mais surtout, un travail profond doit être fait sur **l'organisation et la gouvernance du secteur** : notamment pour recruter des personnels qualifiés selon les normes établies, faire une planification pour une supervision régulière des centres et dispensaires, lutter contre la corruption et appliquer les lois.

Enfin, une dernière recommandation des professionnels du secteur actifs dans la commune, est de développer des *soins gratuits pour les démunis*.

(pour le diagnostic Santé: cf. p. 40)

Electricité

L'électrification de la commune dépasse les capacités de la Mairie (en ce qui concerne la liaison au réseau de Port-de-Paix, le développement d'infrastructures éoliennes...) alors même que la demande de la population est très forte. En outre, l'électrification est une condition essentielle pour que la commune devienne un pôle de développement pour toute la région (cf. diagnostic p. 46). Il faut donc orienter principalement **les décideurs départementaux et nationaux** à développer urgemment l'électricité dans la commune. Le MTPTCE semble déjà connaître l'importance de l'électrification pour la ville de Saint-Louis du Nord : le développement de ce dossier pourrait donc être stratégique pour les prochaines années.

Quant au grand potentiel éolien, il a déjà été largement démontré. Une étude technique serait maintenant à entreprendre, dès que possible, avec des professionnels (pour définir le potentiel par rapport au réseau, estimer l'ampleur des travaux d'aménagement nécessaires, la complexité technique, etc). La première éolienne ne sera donc certainement pas construite avant quelques années, mais il est important que la commune, ensemble avec les autorités départementales et nationales, promeuvent dès maintenant le potentiel éolien (notamment à l'aide ce document de PCD). La collaboration avec les communes voisines sera également indispensable, car il s'agit de grosses infrastructures et investissements.

En parallèle, les collectivités territoriales se proposent d'installer **des unités d'énergie renouvelable dans les sections communales** (lampadaires solaires, mini-éolien). Des collaborations devraient être recherchées avec le secteur privé et la diaspora pour l'encourager, et trouver les technologies les plus adéquates. Et surtout, un système de maintien devra être mis en place pour que ces équipements perdurent (redevances, etc).

(pour le diagnostic Energie : cf. p. 46)

Accès à l'eau potable et l'assainissement

Dans ce secteur, 2 constats majeurs sont faits :

- 1) les gens ne sont pas prêts à payer pour un service d'eau qui ne fonctionne pas selon leurs attentes ;
- 2) le service ne peut fonctionner sans être payé (normalement par les cotisations de ces mêmes bénéficiaires).

C'est pourquoi les 2 orientations suivantes sont essentielles :

1) Analyser le niveau de service attendu par les habitants (quelle quantité, quelle qualité, à domicile ou aux bornes fontaines,...) ; et **travailler à l'avenir selon ce niveau de qualité** (au niveau de la réalisation technique, et de la maintenance). En effet, fournir un service non adapté serait rapidement voué à l'échec.

2) Définir et appliquer un nouveau modèle de gestion, qui puisse garantir la pérennité des ouvrages. Car jusqu'à présent les modes de gestion ont tous présenté de nombreux dysfonctionnements.

Dans tous les cas, il faudra compter sur des personnes compétentes et formées : expertise technique, qualification au niveau de la maintenance, de l'entretien et de la gestion (financière et administrative). Ce **personnel de qualité** se répercutera nécessairement sur le coût, mais il est nécessaire pour assurer le service. Les tâches de chacun devront être bien définies, et respectées. Enfin, les coûts devront probablement être fixés de manière à ce que le système puisse fonctionner même dans des zones plus défavorisées (autrement, cela reviendrait à abandonner ces populations à leur sort).

Il faudrait aussi réaliser de nouveaux travaux (captages, réseaux), mais seulement à condition que **les communautés** s'engagent à suivre ces principes de bonne gestion. Outre la Mairie, on compte aussi sur la **DINEPA, l'URD** et les **CAEPA** : afin de travailler ensemble, se coordonner et échanger des informations sur les projets existants.

Enfin, concernant l'accès à l'assainissement, l'équipement en **nouvelles latrines** devrait prioritairement se faire dans les zones les plus reculées (et, secondairement, dans les zones plus densément peuplées). Ici aussi, il faudra veiller à la formation des compétences locales pour la construction de latrines : afin de pouvoir poursuivre le travail par la suite, sans dépendre des projets.

(pour le diagnostic Eau et Assainissement : cf. p. 48)

Commerce et entrepreneuriat

Les actions dans ce secteur s'adressent à de nombreuses personnes, notamment des femmes, puisque nombre d'entre elles exercent un petit commerce. C'est pourquoi la commune s'oriente vers plusieurs actions d'accompagnement : introduire des **prêts à bas taux d'intérêt, formation, organisation en coopératives...** Toute initiative avec les commerçantes devrait se faire en concertation avec les organisations de femmes, et notamment la CAFDESA (qui est une coordination regroupant de nombreuses associations de femmes). Une autre action qui y est liée est la promotion des produits locaux, qui rapportent directement aux producteurs de la commune.

Pour le développement de l'entrepreneuriat, l'électricité est un facteur essentiel, qui est également au programme des prochaines années (cf. ci-dessus). Plusieurs personnes désirent développer des petites entreprises, et demandent des formations. Les orientations communales ont été décidées dans ce sens, comme on le voit plus en détails dans les actions du tableau synoptique (p. 80).

(pour les diagnostics Commerce et Entrepreneuriat: cf. p. 61)

Tourisme

La commune est décidée à développer le tourisme : c'est le début d'une **démarche qui demandera un travail rigoureux et concerté**. Plusieurs actions devraient être réalisées afin de préparer la commune à ce développement touristique : il s'agira de constituer un comité pour le tourisme (probablement en relation avec le CDC) ; relever et mieux connaître les sites naturels et historiques de la commune ; se concerter avec tous les acteurs concernés pour définir quel type de tourisme on veut développer ; aménager et entretenir les sites de manière à les rendre plus accessibles et présentables ; sensibiliser la population par rapport aux lieux touristiques et l'accueil des touristes ; préparer des documents d'information et former des guides touristiques, etc.

Au cours des ateliers communaux, c'est surtout **un tourisme respectueux de la nature** qui est ressorti comme orientation, s'appuyant sur les richesses naturelles, les promenades dans les mornes boisées et les cascades, les sites historiques, les plages. Cette approche est d'autant plus intéressante qu'elle correspond à celle du CIAT (cf. p. 64). L'élaboration d'une stratégie communale de tourisme devrait être discutée avec le Ministère du Tourisme (et éventuellement l'ISPAN), afin de mieux connaître les opportunités et perspectives dans la région.

Enfin, la collaboration avec les communes voisines devrait aussi être envisagée sérieusement, car les touristes s'arrêtent rarement aux frontières d'une commune : ils voyagent et se déplacent vers les communes voisines. C'est souvent toute une région qui les attire. La collaboration avec les communes voisines pourrait donc profiter à tous, pour présenter une offre plus riche et attrayante aux touristes.

(pour le diagnostic Potentiel touristique : cf. p. 64)

Culture et sport

La commune désire renouer avec sa tradition de culture qui a longtemps fait sa renommée.

Plusieurs fois lors des ateliers, **la créativité des jeunes** a été mise en avant. Il s'agit d'une grande force à développer, à travers la promotion du théâtre, la lecture, la poésie, la musique, la danse, la peinture, la cuisine, l'artisanat, etc. Par cette orientation, la commune reconnaît ainsi la force positive qui peut se propager dans la communauté grâce à de telles initiatives.

Pour cela, la Mairie devrait travailler avec **les organisations de base** présentes en ville ou dans les sections communales. Elles pourraient être encouragées à monter des initiatives et projets constructifs, porteurs en même temps de valeurs civiques, éducatives, environnementales ou culturelles. Par exemple, les réalisations culturelles ou les productions locales pourront être promues à l'occasion des fêtes patronales. Outre la culture, le sport devra également être encouragé, sous différentes formes.

Pour permettre toutes ces initiatives, il y a une grande demande pour la construction de **centres communautaires**, surtout dans les sections communales. Leur construction offrira une opportunité d'épanouissement et de développement des idées et des activités.

La construction d'un centre sportif est plus ambitieuse. Pourtant, elle est aussi très demandée, car Saint-Louis du Nord est au centre d'un large district. La bonne collaboration avec le ministère, qui a annoncé vouloir mettre en place des centres dans les pôles locaux de développement du pays, serait indispensable pour réaliser un tel projet.

Par ailleurs, les organisations de la **diaspora** sont également des acteurs pouvant être intéressés à développer des initiatives sportives et culturelles, notamment lors des fêtes patronales ou en d'autres occasions.

(pour le diagnostic Culture, sports, loisirs et religion: cf. p. 51)

3.3 Cohérence avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)

L'objectif et les orientations du PCD de Saint-Louis du Nord s'inscrivent parfaitement dans la stratégie nationale, en particulier le **Plan Stratégique de Développement d'Haïti** (PSDH, 2012). Le PSDH est le document de référence du pays, qui a pour objectif de « *faire d'Haïti un pays émergent en 2030* ».

Les deux pages suivantes expliquent brièvement cette cohérence qui existe entre le PCD et le PSDH.

○ Structuration en 4 Programmes

Pour parvenir à son objectif et réaliser sa vision, la stratégie *nationale* du PSDH est organisée selon un nouveau cadre de planification, en 4 « *Grands Chantiers* » : la *Refondation territoriale*, la *Refondation économique*, la *Refondation sociale*, la *Refondation institutionnelle* (ci-dessous).



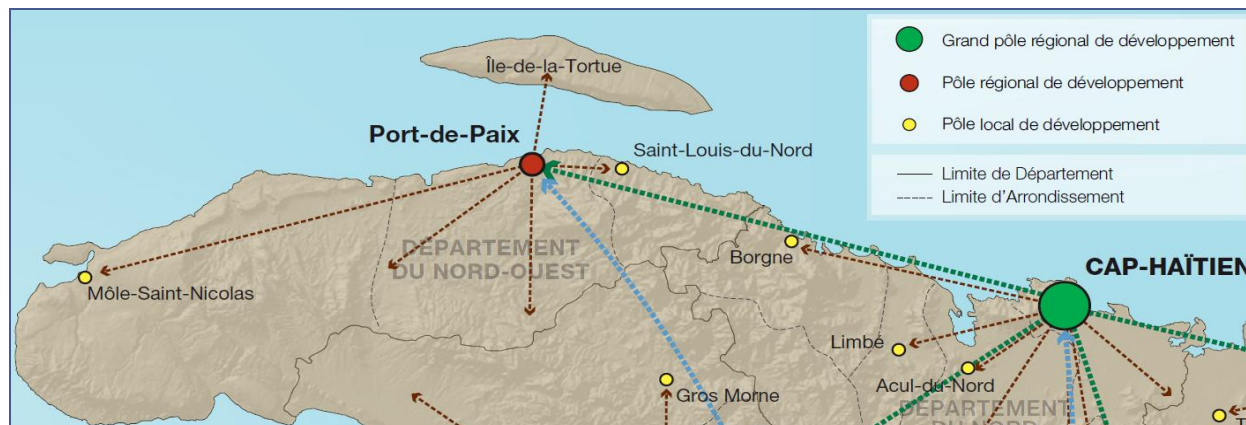
Figure 7: Structure du Plan Stratégique de Développement d'Haïti, en 4 « Grands Chantiers » (PSDH, 2012).

Comme nous le verrons au chapitre suivant (3.4), les actions du PCD sont structurées selon **4 Programmes semblables : territorial, économique, social et institutionnel**. Le PCD de Saint-Louis du Nord respecte ainsi le modèle préconisé par le MPCE en 4 axes, tout en permettant un parallèle facile avec la stratégie nationale. (Pour plus de précisions sur la correspondance entre les programmes du PCD et du PSDH, cf. Annexe 2).

○ Saint-Louis du Nord, « Pôle local de développement »

Un deuxième point de concordance est à noter entre le PSDH et le PCD : il concerne l'aménagement du territoire et **la place importante de Saint-Louis du Nord dans le développement de la région**.

En effet, Saint-Louis du Nord apparaît dans la stratégie du PSDH comme un des 2 seuls « Pôles locaux de développement » du département du Nord Ouest - comme cela se voit sur la Carte 14 (ci-dessous).



Carte 14: Extrait de la Carte des « Pôles de développement » (source : PSDH, 2012). On voit que Saint-Louis du Nord est un des 2 seuls « pôles locaux de développement » du Département du Nord-Ouest, avec Môle Saint-Nicolas.

La Carte 14 illustre un des grands *choix globaux* du PSDH : celui-ci organise « *la structuration du territoire en pôles régionaux et locaux du développement, permettant de mieux répartir les efforts et les opportunités de développement et de mieux aménager le territoire* ».

Ce choix du gouvernement de considérer Saint-Louis du Nord comme un **pôle local de développement** n'est donc pas anodin : il correspond clairement à un **potentiel réel de la commune à rayonner sur les environs**.

Ce choix concorde avec les aspirations de la population, qui désire développer pleinement le potentiel de la commune grâce aux orientations retenues. Le développement de Saint-Louis du Nord pourrait en effet profiter, en particulier, à la 1^{ère} section de l'Île de la Tortue, à la 2^{ème} section de Port-de-Paix, la 1^{ère} section de Bassin Bleu, la 5^{ème} section de Gros Morne, la commune d'Anse-à-Foleur, et même à certaines zones de la commune du Borgne : au total, un bassin d'environ 240 000 personnes.

Si la **route de Port-de-Paix vers Le Borgne** (et donc vers Cap Haïtien) venait enfin à être réalisée, la dynamique serait même encore plus forte, et c'est tout le Nord Ouest qui connaîtrait un véritable boom de développement, en étant relié aux deux autres départements du Nord du pays (le Nord et le Nord Est).

○ *Interventions prioritaires dépassant le cadre du PCD (mais s'inscrivant dans le cadre du PSDH)*

Au terme des ateliers, il est apparu que le développement de Saint-Louis du Nord ne sera jamais optimal tant que certaines actions ne seront pas réalisées au niveau national ou départemental. Les actions en question sont jugées indispensables et prioritaires, mais dépassent (entièrement ou en large partie) les capacités ou le cadre d'intervention de la Commune.

Il s'agit notamment de :

- la **route de Port-de-Paix vers Le Borgne et Port Margot** (pour dynamiser les échanges et désenclaver le Nord-Ouest) ;
- **l'électrification de la Commune** - ou du moins du Bourg (qui est la deuxième ville du Nord-Ouest) ;
- la **construction d'écoles** (pour remédier à la très faible offre dans les sections, et freiner l'exode rural).

Or, ces interventions sont précisément intégrées dans la stratégie du PSDH, pour effectivement potentialiser les « pôles de développement » du pays.



Carte 15 : Extrait du PSDH, 2012. Le tronçon marqué 3 reliant Port-de-Paix à Port-Margot est une des interventions prioritaires figurant dans le PSDH (après 1 Ennery et 2 Gros Morne). Il serait essentiel pour pouvoir développer pleinement les orientations du PCD.

Face à ce constat, le CDC reconnaît que la Mairie et les acteurs locaux devraient **entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des autorités nationales, départementales et autres institutions, afin d'obtenir la réalisation de ces actions prioritaires**.

Ce document de PCD pourra permettre d'appuyer ces démarches. L'Annexe 2 fournit en outre plusieurs indications supplémentaires sur les démarches à entreprendre en vue d'actions inscrites dans la stratégie nationale.

3.4 Programmes et projets (Tableau synoptique)

Le plan d'action de la commune est présenté dans le tableau synoptique ci-dessous, organisé en 4 programmes :

- 1. Programme territorial
- 2. Programme économique
- 3. Programme social
- 4. Programme institutionnel.

Le tableau synoptique expose **ces programmes et les projets identifiés pour les 3 ans à venir** (conformément au modèle préconisé par le MPCE en 4 axes). Les chiffres **1**, **2** et **3** ont été rajoutés afin de mieux identifier les secteurs d'intervention jugés prioritaires par le CDC.

Pour mieux comprendre la logique de ces projets, il est essentiel de lire l'orientation stratégique qui concerne chacun d'eux (p. 69). Pour mieux connaître la situation actuelle dans chaque secteur, on se tournera vers le diagnostic, et en particulier les cartes qui donnent des indications précieuses sur les zones (p. 16 et suivantes).

Tableau synoptique des programmes et projets du PCD Saint-Louis du Nord 2012 - 2015						
Objectif général		Développer une approche responsable et intégrée du territoire communal, en améliorant les routes et l'accès aux services de proximité, et en dynamisant les conditions de production et d'entrepreneuriat				
Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus	
		Commune	Ville	Sections		
Programme 1: Développement et organisation du territoire communal						
1.1. Aménagement du territoire communal Priorité 1	A1. Elaborer un schéma d'aménagement (incluant une réflexion sur la (re)localisation des habitations éparses, une décharge, un parc communal). A2. Effectuer l' adressage des rues (nomenclature et numérotage des maisons). A3. Mettre en place une règlementation et l'appliquer (notamment: contrôle des constructions, protection des zones réservées et des zones à risques, environnement, déchets jetés dans la rue) - le cas échéant, avec la formation et information utiles. A4. Former les professionnels de la construction sur les techniques de construction parasismique et anticyclonique, et renforcer diverses structures.	X <				

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 1: Développement et organisation du territoire communal (suite)					
1.3. Construction et réhabilitation de routes Priorité 1	A1. Mettre en place et/ou renforcer des comités d'entretien des routes, sur l'impulsion des CDSC. A2. Réaliser une étude de routes vers quelques sections. A3. Financer et réaliser des routes vers les sections (sur des axes déjà tracés et ne demandant pas d'études approfondies). A4. Aménager ou réhabiliter les sentiers dans les sections présentant de grandes difficultés d'accès, notamment grâce à une grande implication et mobilisation des autorités locales et des organisations de base. A5. Construire le pont sur la Petite Rivière vers Desgranges; et faire les démarches pour le pont de la Rivière Des Barres. A6. Assurer l'entretien des routes en ville.			X Sections, e.a. 3^e Sections, e.a. 3^e, 2^e, 4^e Sections, e.a. 4^e, 6^e Petite Rivière Voirie	R1. Des comités d'entretien sont mis en place tout le long des nouveaux axes; Les chemins et sentiers sont entretenus grâce à la mise en commun de leurs efforts et ressources. R2. Une étude est effectuée indiquant comment tracer les futurs axes, en tenant compte de la topographie, des intérêts économiques, sociaux et environnementaux. R3. 2 ou 3 routes (20km) sont aménagées de manière solide, au minimum avec des bandes béton ou en pavés; et avec des canaux latéraux. R4. Plusieurs chemins et sentiers sont aménagés ou réhabilités (30km); Les gens peuvent se déplacer plus facilement entre les habitations, et vers la ville (notamment dans les 3ème, 4ème, 6ème sections). R5. Le pont sur la Petite Rivière est construit; Les démarches pour le pont de la Rivière des Barres aboutissent. R6. Les trous de la route principale sont bouchés, l'état des routes ne se dégrade pas.
1.4. Amélioration de l'accès à l'électricité Priorité 2	A1. Accompagner les mesures d'électrification préparées au niveau de l'Etat central et des fournisseurs d'énergie, par les aménagements nécessaires et l'organisation du mode de gestion. A2. Entreprendre des démarches (privées et publiques) pour la mise en valeur du potentiel éolien disponible à Morne Vent. A3. Installer des lampadaires solaires pour usage public ou communautaire, notamment grâce à des démarches auprès du secteur privé, la diaspora, et le Ministère. A4. Identifier et installer des unités de production d'énergie renouvelable (du type centrale solaire de charge, kits de lumière familiaux, ou mini-éoliennes).	Démarches Large collaboration à mettre en place	ville surtout 5^e, Morne Vent Au moins 6 dans chaque section X	R1. Le réseau est relié à celui de Port-de-Paix en vue de l'électrification de la ville. R2. Une étude de pré faisabilité est réalisée pour fournir les informations synthétiques sur la pertinence (ou non) d'un projet éolien ; Une étude de faisabilité est ensuite faite pour mesurer quantitativement et qualitativement l'intérêt du projet ainsi que les modalités techniques d'implantation et de fourniture d'électricité. R3. Au moins 40 nouveaux lampadaires sont installés dans les sections; Ils contribuent à l'augmentation de la sécurité et la diminution de la délinquance. R4. Un projet pilote est réalisé qui permet une micro-production locale d'énergie dans au moins 2 sections communales.	
1.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable Priorité 2	A1. Augmenter l'accès à l'eau dans des zones encore dépourvues. A2. Etudier la faisabilité et réhabiliter des réseaux d'alimentation existants (e.a. dans les endroits de grande concentration de la population). A3. Appuyer la mise en place d'un mode de gestion effectif pour un meilleur entretien des ouvrages. A4. Améliorer l'hygiène liée à l'eau par le lavage des mains et la potabilisation de l'eau de boisson. A5. Appuyer à la construction de latrines dans les habitations et écoles des zones moins couvertes.		Saint-Louis du Nord X X e.a. 4^e, 6^e	R1. Au moins 5 captages et/ou 2 réseaux sont constitués. R2. Les réseaux de Saint-Louis du Nord et de Guichard sont réhabilités. R3. Les réseaux sont entretenus régulièrement dans quelques sections et restent en état; les bénéficiaires paient le service; les institutions et comités collaborent efficacement. R4. Le choléra et les maladies hydriques diminuent dans au moins 2 sections communales. R5. 200 latrines sont construites; des gens sont formés à la construction et poursuivent le travail.	

3.4 Programmes et projets (Tableau synoptique 2012 – 2015)

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 2: Développement économique et création de richesses					
2.1. Valorisation du potentiel agricole	A1. Relancer le café et le cacao par: la sensibilisation des planteurs sur l'importance des arbres de couverture; la mise en place de pépinières; la plantation. A2. Introduire de nouvelles cultures générant de la valeur ajoutée comme le piment, la pomme de terre, le chou, la tomate, la carotte, l'oignon. A3. Développer la gestion post-récolte, la conservation et transformation des fruits au travers de filières (chadèques, oranges, mangues, arbre véritable, bananes). A4. Encadrer / former les éleveurs et introduire de nouvelles races améliorées. A5. Développer le secteur de la pêche par la formation des pêcheurs et du matériel (actions pilotes, ex.: Dispositifs de Conc. des Poissons DCP). A6. Eduquer/Sensibiliser la population à la consommation des produits locaux , notamment à travers les initiatives des femmes et des jeunes.			Zones boisées des mornes Sections (cf. p. 72) X Côte e.a. 5 ^{ème} e.a. Cafdesa Groupes GSB Assoc. jeunes, femmes	R1. La culture du café et du cacao est relancée dans les sections communales: les parcelles disposant de suffisamment d'arbres de couverture sont plantées. R2. Au moins 2 nouveaux produits maraichers des sections sont disponibles sur les marchés; Ils génèrent plus de revenus pour les agriculteurs, et une meilleure nutrition. R3. La production fruitière est davantage valorisée grâce à un meilleur transport, gestion et commercialisation; Au moins 2 entrepreneurs développent leurs capacités de transformation et vente de produits R4. Les éleveurs des associations maîtrisent mieux les techniques de croisement pour prévenir la consanguinité et savent quand faire appel à un vétérinaire; Au moins 50 bovins améliorés sont introduits avec contrôle des associations des éleveurs (e.a. GSB); Au moins 2 éleveurs développent des actions pilotes de parcs privés. R5. Au moins 8 pêcheurs développent leurs capacités par de nouvelles techniques. R6. Les produits locaux sont promus à travers des événements ; ils sont davantage consommés dans la commune et leur valeur est reconnue.
2.2. Développement de l'entrepreneuriat	A1. Inciter à l'entrepreneuriat en introduisant des prêts à taux d'intérêt très bas . A2. Promouvoir l'organisation des acteurs économiques et encourager les marchandes à se regrouper (associations ou coopératives), tout en créant des aménagements nécessaires pour l'écoulement des produits des sections. A3. Accompagner les commerçant(e)s , petits et moyens entrepreneurs en les formant sur la gestion de fonds et la compréhension des marchés.	X		X Filières (cf. aussi prog. 2.1) X X	R1. Un fonds de développement économique est créé par la Mairie pour encourager des investissements dans les secteurs de production favorisant l'économie locale; Les commerçants et entrepreneurs investissent plus facilement dans des activités productives. R2. De nouvelles associations et coopératives sont actives dans la vie économique de la commune; Leur organisation permet d'obtenir de meilleurs prix et conditions ; des aménagements permettent de mieux écouler les produits dans les sections (marchés) R3. Les entrepreneurs développent leurs capacités de gestion et créativité; Ils réalisent de nouvelles et/ou meilleures activités productives dans le cadre du PCD.
2.3. Valorisation et promotion du potentiel touristique	A1. Aménager et (re)valoriser les sites touristiques (historiques, mystiques, naturels). A2. Recenser et localiser les sites touristiques sur une carte. A3. Définir quelle est l' image touristique à promouvoir ; s'informer sur les types de tourisme possibles et les profils des touristes potentiels. A4. Développer la promotion des sites touristiques par des supports et documents adaptés (avec photos, présentations...) A5. Sensibiliser la population sur la protection des sites touristiques et naturels, et éduquer sur le fonctionnement du tourisme et l'accueil des touristes.		X	1 ^{er} à 5 ^e 1 ^{er} à 5 ^e CDC X X X	R1. Les sites sont nettoyés, valorisés, et leur accès est facilité; ils sont davantage fréquentés. R2. Les sites touristiques sont tous répertoriés sur une carte. R3. Les acteurs communaux sont mieux informés de ce secteur; Une image forte de la commune est définie; elle est distincte, claire, acceptée par tous. R4. La commune se fait mieux connaître et cette nouvelle image incite de nombreux touristes à la visiter. R5. Des visites sont organisées par les écoles sur les sites touristiques; Les acteurs touristiques (restaurants, hôtels, plages) sont formés sur l'organisation et l'exigence du secteur.

3.4 Programmes et projets (Tableau synoptique 2012 – 2015)

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 3: Développement et amélioration de l'accès aux services sociaux de base					
3.1. Amélioration de la qualité et de l'accès à l'école fondamentale Priorité 2	A1. Améliorer la formation continue et les moyens des enseignants, en particulier par: - le renforcement de l'EFACAP, - le regroupement d'écoles et la duplication des formations dans les sections communales, - l'amélioration des méthodes pédagogiques (ex: introduction de nouvelles approches, pédagogie active, programmes de français, de sport et de musique, etc). A4. Mettre en place un programme de cantines dans les écoles, notamment sur base de critères de malnutrition, tout en veillant à la qualité de l'enseignement dans ces écoles. A3. Améliorer l'offre éducative publique par l'augmentation du nombre d'écoles nationales, la construction et l'équipement des bâtiments. A4. Renforcer les capacités du Bureau du District Scolaire (formation en gestion, suivi, informatique); Démarcher auprès du MENFP pour augmenter le nombre d'inspecteurs de la commune; Constituer et former de nouveaux conseillers pédagogiques et améliorer l'interaction avec eux. A5. Conscientiser les parents sur leur rôle dans la réussite scolaire de leurs enfants, e.a. par la formation et la mobilisation de comités de parents. A6. Former une commission municipale de l'éducation (CME).	BDS CME	X X X Comités de parents	e.a. réseaux d'écoles, EFACAP X Sections, en priorité: 6^e, haut des 2^e et 3^e Comités de parents	R1. Le personnel enseignant est mieux formé, avec des thèmes et méthodes de formation à la pointe de l'éducation, et plus de matériel adapté; Les enseignants sont davantage motivés par leur métier et l'idée de rester enseigner dans les sections communales; Les élèves sont mieux éduqués en conséquence et présentent de meilleurs résultats. R4. Les enfants sont mieux disposés à l'apprentissage dans une quinzaine d'écoles. R3. Au moins 4 bâtiments scolaires des écoles nationales sont construits ou réhabilités (et si possible même 7: dans les 6 sections et le bourg); Des nouvelles écoles nationales sont installées dans la commune. R4. Le BDS assure un suivi plus effectif; Les écoles sont mieux suivies dans l'ensemble de la commune et offrent une meilleure qualité d'enseignement. R5. Les comités de parents sont mobilisés, ils se réunissent régulièrement pour discuter de l'éducation et de leur rôle. R6. Tous les acteurs de l'Education, sous la présidence de la Mairie, se réunissent régulièrement pour définir les priorités et les orientations de la commune dans le domaine de l'éducation.
3.2. Augmentation et amélioration de l'offre des soins de santé de proximité Priorité 2	A1. Améliorer l'accès des populations rurales aux centres de santé. A2. Renforcer l'hôpital communautaire de la ville, les centres de santé et les dispensaires en équipement, en personnel et en capacité d'accueil. A3. Assurer la formation continue du personnel technique (agents de santé, matrones, infirmières, ...). A4. Démarcher pour la nomination de personnel médical qualifié spécialisé. A5. Eduquer la population à la santé et au planning familial.	UCS	Hôpital X X	Sections, Priorité : 6^e, haut des 2^e et 4^e Dispensaires, centres santé Toutes sections écoles, églises, etc	R1. Un centre de santé est construit en zone rurale, accessible à plusieurs habitations des zones reculées. R2. Les patients doivent se déplacer moins loin qu'avant, car leurs centres de proximité sont mieux équipés. R3. Les personnels de santé sont bien formés, motivés, et assurent mieux les soins de base jusque dans les sections communales. R4. Au moins 5 nouvelles nominations en fin de PCD: 1 médecin, 2 infirmières et 2 auxiliaires. R5. La population connaît mieux les comportements à adopter pour une bonne santé; Moins de citoyens utilisent les services des charlatans ; les cas de grossesses précoces diminuent ; les femmes ont moins d'enfants non désirés.

3.4 Programmes et projets (Tableau synoptique 2012 – 2015)

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 3: Développement et amélioration de l'accès aux services sociaux de base (suite)					
3.3. Promotion de la créativité culturelle, des sports et des loisirs Priorité 3	A1. Aménager des espaces de loisirs ou terrains de sports pour la population (en particulier les jeunes) A2. Faire les démarches pour doter la commune d'un centre sportif . A3. Doter les sections communales plus reculées d'un centre communautaire . A4. Encourager des projets, événements et initiatives des associations, pour développer la culture et le folklore .	X <			

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 4: Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale					
4.1. Renforcement des capacités de gestion des collectivités territoriales Priorité 1	A1. Former et équiper les élus, les administrateurs locaux et les services déconcentrés pour une meilleure gestion publique. A2. Faciliter des échanges entre les élus de la commune de Saint-Louis du Nord et d'autres élus ayant déjà une expérience de développement local. A3. Organiser et mettre en place une fiscalité locale qui fonctionne, tout en informant correctement la population. A4. Rapprocher les services administratifs des citoyens en zone rurale. A5. Informer la population régulièrement sur l'utilisation des fonds (reddition de comptes).	Mairie, SDEs X Aussi bien ville que sections e.a. par la radio	Casecs, Asecs Sections reculées: haut des 3^e, 4^e, 6^e	R1. Les autorités communales gèrent mieux leurs ressources et leurs actions; Des concours sont organisés pour les recrutements et les contrats de services importants de la Mairie. R2. Les élus s'approprient mieux leurs responsabilités et organisent mieux leur administration. R3. Les recettes fiscales de la commune ont augmenté de 20% par an; Un fonds d'investissement est créé; il sert pour développer des actions communales en adéquation avec le PCD. R4. Construire un bureau administratif dans <i>au moins</i> une section communale ; Il sert e.a. pour le Casec et l'Etat civil ; Il permet de recevoir les citoyens. R5. La population sait ce que réalisent les autorités locales.	

3.4 Programmes et projets (Tableau synoptique 2012 – 2015)

Projets	Actions	Zones d'intervention			Résultats attendus
		Commune	Ville	Sections	
Programme 4: Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale (suite)					
4.2. Renforcement de la société civile Priorité 2	A1. Consolider le CDC et les CDSCs pour l'exécution du Plan Communal de Développement, et faciliter les espaces d'échange en général. A2. Renforcer les organisations de base dans leurs capacités de gestion et d'action pour le développement de la commune. A3. Promouvoir et valoriser le rôle des femmes dans le processus de développement de la commune; encourager la planification familiale. A4. Encourager une attitude citoyenne à travers des actions, formations et sensibilisations civiques (pour encourager les actions responsables et le respect des autres). A5. Diffuser des émissions de radio citoyennes, notamment sur les actions de développement et les comportements encouragés dans le PCD.	CDC OBs Tous acteurs Radio Emissions de radio	CDSCs OBs Tous acteurs e.a. écoles, églises, etc. e.a. écoles, églises, etc.	R1. Le CDC et les CDSCs sont renforcés et jouent leur rôle comme prévu par la loi; Le PCD est analysé à mi parcours et un deuxième PCD est élaboré au bout de trois ans; Il y a une meilleure prise en compte des intérêts de chacun, et réalisation d'initiatives. R2. Davantage d'initiatives et projets sont mis en œuvre par les OBs de la commune, qui produisent des résultats positifs; Les organisations sont renforcées et servent d'interface aux pouvoirs locaux. R3. Les femmes sont mieux considérées et respectées dans la société; Il y a plus de femmes dans les organes élus ou décisionnels, dans les institutions; Les femmes sont prises en compte dans tous les plans ou projets. Des projets ou initiatives de développement sont conçus et mis en œuvre par des femmes. R4. Les valeurs humaines et citoyennes sont diffusées dans les écoles, les églises, lieux de réunion et organisations; La diminution de la délinquance passe par des actions citoyennes et préventives. R5. Une émission hebdomadaire est organisée avec la participation de la population.	
4.3. Amélioration de la sécurité et de la justice Priorité 3	A1. Mettre en place un embryon de Police Municipale et rurale. A2. Renforcement des moyens et création d'un espace de dialogue continu entre l'Administration communale, la PNH et les Tribunaux de paix.	X X		R1. Une force de contrôle du respect des décisions prises par arrêtés communaux est mise en place et fonctionne; L'ordre et la sécurité sont maintenus de manière plus effective et juste par des agents honnêtes. R2. Les acteurs communaux se réunissent de manière régulière; les mesures d'ordre et de justice sont mieux appliquées.	

3.5 Plan d'investissement triennal

La planification se termine ci-dessous avec les détails du Plan d'investissement pour les 3 prochaines années.

Ce plan d'investissement doit impérativement **être lu en parallèle du Tableau synoptique**, pour comprendre le contenu des actions (cf. Tableau synoptique p. 80).

Explication du tableau de gauche (Plan d'investissement triennal) :

Les chiffres **1** **2** et **3** sont de nouveau repris dans ce tableau : ils indiquent le niveau de priorité des projets pour le développement de la commune.

Les trois colonnes centrales (2012 – 2013 | 2013 – 2014 | 2014 – 2015) présentent les années de mise en œuvre, et leurs coûts estimatifs. Cette succession **par année** est structurée de manière à développer les actions **dans un ordre logique**, pour un développement intégré dans chaque secteur. Autant que possible, il est recommandé de suivre cet ordre de mise en œuvre (mais avec une certaine flexibilité en fonction des financements trouvés).

Les coûts sont estimatifs. C'est la Mairie et les institutions responsables qui devront maintenant **chercher à obtenir les financements pour ces actions** : les coûts seront alors calculés plus en détails lors de cette recherche de financements et au moment de la mise en œuvre. (cf. également Chapitre 4 Mise en œuvre)

Explication du tableau de droite (Acteurs principalement concernés et Partenaires potentiels) :

Pour aider à développer les actions, le tableau de droite indique quelques *acteurs principalement concernés*, et *partenaires potentiels* pour chaque secteur. La Mairie devra coordonner les actions avec eux. Ils ne sont bien sûr qu'indicatifs ; en outre, d'autres partenaires potentiels doivent toujours être recherchés.

Dans ce tableau, il est sous-entendu que **la Mairie est l'acteur central** pour mettre en œuvre le PCD et ses actions. Elle n'est donc pas mentionnée dans le tableau ; mais il va de soi qu'elle est la première responsable pour le développement des actions du PCD.

Plan d'investissement triennal (PCD Saint-Louis du Nord 2012-2015)
(en Gourdes haïtiennes⁴⁹)

**Acteurs principalement concernés ;
Partenaires potentiels⁵⁰**

1. Développement du territoire		2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL
Projet 1.1. Aménagement territoire					
1	A1. Schéma d'aménagement	5 000 000	0	0	5 000 000
	A2. Adressage des rues	500 000	0	0	500 000
	A3. Règlements et contrôles	300 000	700 000	0	1 000 000
	A4. Renforcement parasismique	500 000	2 000 000	2 000 000	4 500 000
Total 1.1		6 300 000	2 700 000	2 000 000	11 000 000
Projet 1.2. Environnement					
1	A1. Sensibilisation contre le déboisement	400 000	300 000	300 000	1 000 000
	A2. Bassins versants	0	1 500 000	2 000 000	3 500 000
	A3. Aménagement de berges	1 000 000	3 000 000		4 000 000
	A4. Pépinières et plantation	2 000 000	1 500 000	500 000	4 000 000
Total 1.2		3 400 000	6 300 000	2 800 000	12 500 000
Projet 1.3. Routes et chemins					
1	A1. Entretien, renforcement comités	400 000	200 000	200 000	800 000
	A2. Etude de routes	1 500 000	0	0	1 500 000
	A3. Routes vers les sections (20 km)	4 x 3 400 000	8 x 3 400 000	8 x 3 400 000	68 000 000
	A4. Aménagement sentiers (30 km)	10 x 100 000	10 x 100 000	10 x 100 000	3 000 000
	A5. Pont sur la Petite Rivière	20 000 000	0	0	20 000 000
	A6. Entretien routes urbaines	200 000	600 000	200 000	1 000 000
Total 1.3		36 700 000	29 000 000	28 600 000	94 300 000
Projet 1.4. Accès à l'électricité					
2	A1. Démarches d'électrification	600 000	0	0	600 000
	A2. Etude éolienne	0	800 000	1 600 000	2 400 000
	A3. Lampadaires solaires	1 760 000	1 760 000	0	3 520 000
	A4. Micro-production énergie	0	1 000 000	2 000 000	3 000 000
Total 1.4		2 360 000	3 560 000	3 600 000	9 520 000
Projet 1.5. Accès à l'eau potable					
2	A1. Nouveaux captages et réseaux	1 200 000	2 400 000	0	3 600 000
	A2. Réseaux Guichard et St-Louis	0	3 000 000	45 000 000	48 000 000
	A3. Gestion, comités entretien	1 500 000	800 000	400 000	2 700 000
	A4. Eau potable et hygiène	100 000	100 000	100 000	300 000
	A5. Assainissement (latrines)	0	2 200 000	2 200 000	4 400 000
Total 1.5		2 800 000	8 500 000	47 700 000	59 000 000
Total 1:		51 560 000	50 060 000	84 700 000	186 320 000

Acteurs concernés	Partenaires
MPCE, tous secteurs	CIAT, Ministères, ID
CASECs (2 ^e , 3 ^e , 5 ^e)	MICT, ID
PNH, Juges	CASECs, DGI, MICT, ID
Protection Civile	PNUD, MICT
OCBs, écoles, CASECs	DDA, ID, Min. Environnement
OCBs, DDA	Min. Environnement
Protection Civile	MPCE, MICT, Minustah, PNUD, OCBs
OCBs	DDA, Min. Envirnt.
CASECs, OCBs	MICT
MICT, TPTC	MPCE, CASECs
CASECs, OCBs	TPTC, MICT
CASECs, OCBs	TPTC, MICT
TPTC, MICT	Minustah
CASECs, OCBs	TPTC, MICT
Min. dél. à l'Energie (MTPTCE),	EDH, EDS, Comphener, secteur privé, MICT
Min. dél. à l'Energie (MTPTCE)	MICT, Comphener, EDH, Communes Anse-à-Foleur, PPX, La Tortue
CASECs	Diaspora, Digicel, Min. dél. à l'Energie (MTPTCE)
CASECs	Diaspora, sect. privé, TPTC
Dinepa, URD	Comités, ID, Minustah
Dinepa, URD	Comités, Minustah
CAEPA, Dinepa	URD, ID
Dinepa	URD, comités, ID
CASECs	OCBs

⁴⁹ 42 HTG = 1 USD, ou encore : 1 000 HTG = environ 24 USD (taux de change 2012).

⁵⁰ Il est implicite que la Mairie est la première responsable pour le développement des actions dans tous les secteurs.

3.5. Plan d'investissement triennal (2012 – 2015)

2. Développement économique		2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL	Acteurs concernés	Partenaires
Projet 2.1. Potentiel agricole							
1	A1. Relance du café et du cacao	4 000 000	1 000 000	500 000	5 500 000	OCBs, BAC/DDA	MARNDR, CASECs, CRS, Cocano
	A2. Nouvelles cultures	0	1 500 000	3 500 000	5 000 000	OCBs, BAC/DDA	MARNDR, CASECs
	A3. Filières fruits	2 000 000	4 000 000	2 000 000	8 000 000	OCBs, BAC/DDA	MARNDR, CASECs
	A4. Elevage	0	1 200 000	0	1 200 000	OCBs, GSB, DDA	MARNDR
	A5. Pêche	0	0	1 500 000	1 500 000	OCBs, BAC/DDA	MARNDR
	A6. Sensib. produits locaux	40 000	40 000	40 000	120 000	OCBs, CAFDESA	MARNDR, Casec, écoles
Total 2.1		6 040 000	7 740 000	7 540 000	21 320 000		
Projet 2.2. Entrepreneuriat							
3	A1. Incitation à l'entrepreneuriat	0	1 000 000	0	1 000 000	Coopératives	Secteur privé, Chambre de commerce, Instit. de Micro-Crédit
	A2. Promotion coopératives	0	2 000 000	2 000 000	4 000 000	OCBs	Diaspora, Anatraf, CRS
	A3. Formation commerçantes	500 000	500 000	0	1 000 000	OCBs, Cafdesa	MCFDF, sect. privé, CRS
Total 2.2		500 000	3 500 000	2 000 000	6 000 000		
Projet 2.3. Tourisme							
3	A1. Aménagement des sites touristiques	50 000	500 000	500 000	1 050 000	OCBs, CASECs	Ministère du Tourisme, Diaspora
	A2. Recensement des sites	200 000	0	0	200 000	OCBs, CASECs	Min. du Tourisme, ID
	A3. Définition de l'image touristique	200 000	0	0	200 000	CDC, secteur privé et du tourisme	Min. du Tourisme, OCBs, Communes Ile de La Tortue, Anse-à-Foleur, ID
	A4. Documents touristiques	0	500 000	200 000	700 000	OCBs, secteur privé et du tourisme	Min. du Tourisme, CASECs, Ch. de Commerce, Diaspora, ID, Communes Anse-à-Foleur, Ile de La Tortue
	A5. Sensibilisation	0	150 000	150 000	300 000	OCBs, CASECs	Min. du Tourisme, Diaspora
Total 2.3		450 000	1 150 000	850 000	2 450 000		
Total 2:		6 990 000	12 390 000	10 390 000	29 770 000		

3. Accès aux services sociaux		2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL	Acteurs concernés		Partenaires	
Projet 3.1. Accès à l'école									
2	A1. Formation continue et moyens éducatifs	1 700 000	1 700 000	1 600 000	5 000 000	BDS, Efacap, Directeurs		MENFP, Unicef, Caritas, missions religieuses, ID, SSF, Comp. Int.nal	
	A2. Cantines scolaires	0	8 437 500	8 437 500	16 875 000	Directeurs		PAM, MENFP, Unicef, églises, Caritas	
	A3. Nouvelles écoles nationales	15 000 000	20 000 000	15 000 000	50 000 000	BDS		FAES, MENFP, Caritas	
	A4. Renforcement du BDS	400 000	400 000	400 000	1 200 000	BDS, conseils péd.		MENFP, ID	
	A5. Formation des parents	90 000	90 000	70 000	250 000	Comités parents, profs, directeurs		BDS, ID	
	A6. Commission Mun. Educ. (CME)	0	0	100 000	100 000	BDS		Directeurs, ID	
Total 3.1		17 190 000	30 627 500	25 607 500	73 425 000				

3.5. Plan d'investissement triennal (2012 – 2015)

Projet 3.2. Soins de santé					
2	A1. Nouveau centre de santé	0	5 000 000	0	5 000 000
	A2. Equipement de santé, accueil	1 500 000	2 000 000	1 500 000	5 000 000
	A3. Formation du personnel	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
	A4. Démarches nominations	X	0	0	0
	A5. Education à la santé	300 000	400 000	300 000	1 000 000
Total 3.2		2 800 000	8 400 000	2 800 000	14 000 000
Projet 3.3. Culture et sport					
3	A1. Espaces de loisirs, plages	400 000	0	400 000	800 000
	A2. Un centre sportif	0	3 000 000	0	3 000 000
	A3. Centres communautaires	1 000 000	1 000 000	0	2 000 000
	A4. Promotion d'initiatives culturelles	300 000	400 000	300 000	1 000 000
Total 3.3		1 700 000	5 400 000	700 000	7 800 000
Total 3:		21 690 000	43 427 500	29 107 500	94 225 000

UCS	MSPP/DSNO, Diaspora, Hilfswerk Autriche
UCS	Hilfswerk Autriche, Diaspora, MSPP/DSNO
UCS, personnel de santé	Hilfswerk Autriche, Koral, Miss. Chrétienne, MSPP/DSNO, médecins cubains
UCS, personnel de santé	MSPP/DSNO
Agents de santé, UCS, écoles, OCBs	MSPP/DSNO, CASECs, Koral, Hilfswerk Autriche
Casec, OCB	Diaspora, Sect. privé
	Min. Jeunesse, Clubs sportifs, écoles
CASECs	OCBs, Diaspora, Min. de la Culture, Unesco
CI, OCBs, Cafdesa	BSF, ID, Diaspora, Min. de la Culture, Unesco

4. Renforcement institutionnel		2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL
Projet 4.1. Renforcement des CTs					
1	A1. Formation + équipement CTs	1 200 000	400 000	400 000	2 000 000
	A2. Echanges entre élus	0	200 000	0	200 000
	A3. Fiscalité locale	200 000	400 000	0	600 000
	A4. Bureaux administratifs (Casec)	1 000 000	0	0	1 000 000
	A5. Reddition de comptes	X	X	X	0
Total 4.1		2 400 000	1 000 000	400 000	3 800 000
Projet 4.2. Renforcement soc. civile					
2	A1. CDC, CDSCs, et renouvellement PCD	0	150 000	1 850 000	2 000 000
	A2. Renforcement des OCBs	300 000	300 000	300 000	900 000
	A3. Promotion du rôle des femmes	300 000	300 000	300 000	900 000
	A4. Actions et formations civiques	300 000	300 000	300 000	900 000
	A5. Emissions de radio citoyennes	150 000	150 000	150 000	450 000
Total 4.2		1 050 000	1 200 000	2 900 000	5 150 000
Projet 4.3. Sécurité et justice					
3	A1. Police municipale	0	250 000	500 000	750 000
	A2. Moyens de collaboration	250 000	400 000	100 000	750 000
Total 4.3		250 000	650 000	600 000	1 500 000
Total 4:		3 700 000	2 850 000	3 900 000	10 450 000

Acteurs concernés	Partenaires
CASECs	ID, NDI, MICT, UE
CASECs	ID, autres communes, MICT
DGI	ID, NDI, MICT
CASECs	MICT, Minustah, ID
	MICT, ID
Membres des CDC et CDSCs	CASECs, MPCE, ID
CI, OCBs, Cafdesa	NDI, ID, MAST
OCBs, CAFDESA, Casec, Asec	MCDFD, ID, Min. Aff. sociales
OCBs, CAFDESA, enseignants et directeurs, églises	ID, NDI, MICT
CDC, OCBs, stations de radio	CASECs, ID
	KDS, MICT, CASECs
PNH, Juges	MICT, Min. Justice, PNH

Tableau de synthèse Plan d'investissement triennal (PCD Saint-Louis du Nord 2012 – 2015)					
Programme	2012-13	2013-14	2014-15	TOTAL	%
1. Développement et organisation du territoire communal					
Projet 1.1. Aménag. territoire	6 300 000	2 700 000	2 000 000	11 000 000	3%
Projet 1.2. Environnement	3 400 000	6 300 000	2 800 000	12 500 000	4%
Projet 1.3. Routes	36 700 000	29 000 000	28 600 000	94 300 000	29%
Projet 1.4. Accès à l'électricité	2 360 000	3 560 000	3 600 000	9 520 000	3%
Projet 1.5. Accès à l'eau potable	2 800 000	8 500 000	47 700 000	59 000 000	18%
Total 1:	51 560 000	50 060 000	84 700 000	<u>186 320 000</u>	58%
2. Développement économique et création de richesses					
Projet 2.1. Potentiel agricole	6 040 000	7 740 000	7 540 000	21 320 000	7%
Projet 2.2. Entrepreneuriat	500 000	3 500 000	2 000 000	6 000 000	2%
Projet 2.3. Promotion touristique	450 000	1 150 000	850 000	2 450 000	1%
Total 2:	6 990 000	12 390 000	10 390 000	<u>29 770 000</u>	9%
3. Accès aux services sociaux de base					
Projet 3.1. Accès à l'école	17 190 000	30 627 500	25 607 500	73 425 000	23%
Projet 3.2. Soins de santé	2 800 000	8 400 000	2 800 000	14 000 000	4%
Projet 3.3. Culture et sport	1 700 000	4 400 000	700 000	6 800 000	2%
Total 3:	21 690 000	43 427 500	29 107 500	<u>94 225 000</u>	29%
4. Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale					
Projet 4.1. Renforcement des CTs	2 400 000	1 000 000	400 000	3 800 000	1,1%
Projet 4.2. Renforc. société civile	1 050 000	1 200 000	2 900 000	5 150 000	1,5%
Projet 4.3. Sécurité et justice	250 000	650 000	600 000	1 500 000	0,4%
Total 4:	3 700 000	2 850 000	3 900 000	<u>10 450 000</u>	3%
GRAND TOTAL (Gourdes):	83 940 000 HTG	108 727 500 HTG	128 097 500 HTG	<u>320 765 000 HTG</u>	100%
GRAND TOTAL (USD⁵¹):	1 998 571 \$	2 588 750 \$	3 049 940 \$	<u>7 637 261 \$</u>	100%

⁵¹ 42 HTG = 1 USD, ou encore : 1 000 HTG = environ 24 USD (taux de change 2012).

4 MISE EN ŒUVRE DU PCD

4.1 Et vous, quelle est votre place dans le PCD ?

Maintenant que le Plan Communal de Développement est en vigueur, il doit être mis **en œuvre**.

Pour cela, chacun a sa place : les ministères et directions départementales, les services déconcentrés, la Mairie, les CASECs, ASECs, les organisations de base, les églises, les citoyens et citoyennes, la diaspora, les investisseurs privés, les ONG nationales et internationales, la coopération décentralisée...

- C'est avant tout **la Mairie** qui est **responsable de l'exécution des projets** qui relèvent de sa compétence. Son action pourra maintenant être dirigée vers **les priorités de la commune : les actions indiquées dans le PCD** (plutôt que vers d'autres actions moins prioritaires). Pour cela, elle coordonnera tous les acteurs afin qu'ils œuvrent à leur concrétisation. Son rôle est également : de chercher les financements pour y parvenir, de s'appuyer sur la fiscalité locale, d'effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses instances, de convaincre les partenaires à réaliser les actions indiquées dans le Plan, etc.
- Outre la Mairie, **toutes les autres institutions de Saint-Louis du Nord et du département** sont appelées à jouer un rôle **dans leur secteur d'intervention respectif**. Les rôles potentiels de chacun sont repris de manière indicative dans le tableau des partenaires et acteurs principalement concernés, p. 87.
- Enfin, **tous les citoyens et acteurs de la commune** sont concernés. Le PCD est une chance pour tous, car il donne **un cadre cohérent dans lequel chacun sait désormais comment insérer ses actions**. Mais en même temps, le PCD a aussi une autre conséquence : il oblige désormais tout le monde à **respecter les orientations prises**, car elles ont été décidées selon la volonté commune, et dans l'intérêt de tous. Cette obligation sera d'ailleurs entérinée par arrêté communal dès la publication définitive du PCD (fin 2012), lui donnant ainsi un cadre légal.
- Quand au Conseil de Développement Communal (**CDC**), il est l'organe en charge du suivi du PCD. Pour toute intervention projetée dans la commune, il est donc requis de l'informer pour s'assurer de la cohérence des actions⁵² (pour le rôle détaillé du CDC, cf. page 92).

4.2 Communiquer et mobiliser les ressources

La mise en œuvre du PCD demande de rassembler toutes les forces et saisir toutes les opportunités. Chacun peut s'y joindre, même s'il s'agit avant tout du **rôle de la Mairie** et de ses élus **de** :

- Rassembler **les forces de la commune**
- Mobiliser les **parlementaires** (sénateurs, députés). Les actions concertées dans ce PCD sont une chance pour la commune et la région: il est donc à souhaiter que d'éventuelles différences de vue ne forment pas d'obstacle face à un projet constructif et positif. Leur appui et leur plaidoyer seront particulièrement utiles, notamment au niveau des ministères pour la *création de postes dans la fonction publique* et *l'investissement dans les infrastructures publiques* (routes, écoles, centres de santé, etc.)
- Rechercher des fonds à travers **ministères et bailleurs de fonds**.
- Collaborer avec **les autres acteurs de la commune, les communes voisines, les responsables**

⁵² Le cas échéant, les CDSCs pourront aussi être informés si une action concerne spécifiquement une section communale.

départementaux ou nationaux... Lorsque des actions du PCD pourraient sembler bloquées, un plaidoyer en synergie avec ces acteurs pourra faire avancer les choses, car ils sont souvent confrontés aux mêmes obstacles (notamment concernant des nominations, l'aménagement du territoire, la lutte contre la corruption...)

- **Impliquer la diaspora** pour s'unir autour d'un ou plusieurs projets identifiés dans le PCD. **La commune compte énormément sur l'appui de cette grande communauté qui peut réaliser ou soutenir des actions en coordination avec les élus et leurs citoyens**, dans leur communauté d'origine. Plusieurs actions, si possible structurantes et à long terme, peuvent les intéresser (par ex. : le sport, l'entrepreneuriat, le tourisme, les écoles de formation, l'énergie,...)
- **Encourager et promouvoir des échanges avec l'étranger.** La commune peut notamment s'appuyer sur sa richesse naturelle, son image ou encore sa réputation intellectuelle, auprès de partenaires potentiels tels que les universités, les régions, les mairies, les associations, les organisations, les fondations, les investisseurs privés...
- S'adresser au **secteur privé et aux entrepreneurs**, qui peuvent avoir des intérêts allant dans le même sens que ceux de la commune (ex. organiser la transformation et la vente des produits locaux, etc.)

Dans tous les cas, **le document de PCD est un excellent outil** pour convaincre de la pertinence des actions projetées : c'est pourquoi il est important de le diffuser largement, en remettant par exemple une copie aux institutions susceptibles d'appuyer la commune.

4.3 Le CDC : garant pour le suivi et l'évaluation du PCD

Pour terminer, un rappel sur le **rôle du Conseil de Développement Communal (CDC)** est nécessaire. Cet organe, composé de représentants de tous les secteurs, et validé par arrêté communal du 9 février 2012, est l'organe responsable du suivi du PCD⁵³ (sa composition se trouve en Annexe).

- En pratique, les membres du CDC pourront **superviser la mise en œuvre du PCD** grâce au document de PCD qu'ils ont entre leurs mains. **Les réunions périodiques** leur serviront de lieu de discussion sur le PCD et son avancement. En particulier, lors de ces réunions, le CDC a pour tâche de :
 - *utiliser le Tableau Synoptique et le Plan d'Investissement pour superviser l'avancement* de la mise en œuvre du PCD (une fiche de suivi pourra être élaborée à cette fin).
 - *évaluer la mise en œuvre* du PCD, notamment par rapport aux priorités et à la répartition des projets par zone géographique.
 - s'assurer que les responsables *remplissent leurs fonctions et leurs obligations*.
 - formuler *des recommandations* pour corriger les dysfonctionnements et planifier l'année suivante.
 - diffuser les bilans et recommandations par voie de presse à la population, et par écrit aux partenaires.

Le Maire, comme président du CDC, s'assurera que le CDC fonctionne comme prévu : rencontres périodiques, participation des membres aux différentes rencontres, diffusion de l'information.

⁵³ Concernant les CDSCs, leur rôle est relativement semblable, mais se limite aux cas où des interventions concernent *spécifiquement* le territoire de leur section communale. Le document de référence principal n'en reste pas moins le Plan *Communal* de Développement, qui développe une vision plus globale et intégrée de toute la commune, en tenant compte de toutes les sections communales.

- Pourquoi le rôle du CDC est-il si important ? Il a une grande responsabilité, car il **veille sur le respect du PCD** : c'est aux membres du CDC de réagir au cas où les orientations du PCD seraient bafouées par un cartel, par un groupe ou un citoyen. Autrement, sans leur surveillance, toute la vision communale pourrait être négligée, transgressée ou s'évanouir au profit d'intérêts particuliers.

Cette fonction de garant sera notamment essentielle lors des prochaines élections municipales, prévues en 2013. Le CDC veillera alors à la continuité et au respect du PCD ; mais aussi, à la transmission des informations et de la vision du PCD au cartel nouvellement élu.

- Outre ce rôle de gardien du PCD, les acteurs membres du CDC sont aussi encouragés à **participer à la mise en œuvre du PCD dans leurs secteurs respectifs**, et à promouvoir sa diffusion et réalisation.

- **En conclusion, si la Mairie garde un rôle prépondérant pour la mise en œuvre du PCD, il est important que le CDC se sente impliqué à la fois dans sa réalisation et dans son suivi.** La Mairie (les élus notamment) n'est plus seule responsable de l'avancement, des succès et des échecs des actions locales.

C'est une nouvelle manière de concevoir l'action communale qui doit être intégrée par tous : les membres du CDC ne doivent pas hésiter à l'assumer, se concerter avec les autres membres, et prendre l'initiative de demander des comptes si le PCD n'est pas mis en œuvre comme il doit.

5 ANNEXES

Annexe 1 : Liste des Associations et Organisations de base de la commune

Le Tableau suivant reprend près de 150 associations et organisations de base de la commune de Saint-Louis du Nord, classées par section.

Sans pouvoir être exhaustive, cette liste est tout de même le résultat d'un appel très large fait à travers toutes les sections, à fournir les informations sur les organisations existantes. Une grande quantité d'organisations ont répondu à cet appel : leurs données sont reportées dans le Tableau. Afin d'être le plus complet possible, de nombreuses organisations qui n'ont pas répondu à cet appel (*n.c.*: *non communiqué*) mais dont l'existence est connue ont aussi été mentionnées. Plus d'informations peuvent être demandées à la Mairie.

NB : Certaines organisations sont actives en dehors de la section où elles sont recensées (ce qui est par exemple le cas de plusieurs organisations du bourg, entre autres).

Sigle	Dénomination	Siège / Lieu d'activité	Année de fondation	Reconnaissance			Secteur(s) d'intervention							Membres CI
				Année	Ministère	Mairie	Agric., élevage	Santé	Education	Actions civiques, Culture	Environnement	Commerce	Varia	
Bourg														
AJAD	n.c.													CI
CAFDESA	Coordination des Associations de Femmes pour le Développement de Saint-Louis du Nord et de l'Anse-à-Foleur	Desgranges, Vertus II	1995	2000	Min.		X			X				
CODESS	Centre d'Organisation pour le Développement de Saint-Louis du Nord et des Sections Communales	Sous-Terrain	2012	2012		m					X			CI
CRI	Cellule de Réflexion et d'Intervention	Centre Ville	2007	2008	Min.	m			X	X				
Easy Club	n.a.													CI
FONPCUD	Fayè Nolwizyen pou promosyon Kilti ak Devlopman	Desgranges	2010	2011		m				X			X	CI
GASPNO	Groupe d'Action Sociale pour la Progression Nord-Louisienne	Sous-Fort	2005	2009	Min.	m	X	X	X	X				CI
IDEL	n.c.													CI
La Jeunesse	n.a.													CI
MODSA	n.c.													
MOFODES	Mouvement pour la Formation et le Développement de Saint-Louis du Nord	Vertus II	2012			m				X				
OCDS	n.c.													
SURSO	n.c.													CI
UJVN	n.c.													CI
1 ^{ère} Section														
ADL	Akolad de Danse à l'Ombre	Danse à l'ombre	2008										X	CI
ADV	Association Jeunesse pour le Développement Villaceau	Villaceau	2005	2005							X			
AFD	n.c.													CI
AJCJR	n.c.													CI
AJDB	n.c.													CI
AJDD	Association Jeunesse pour le Développement La Douceur	La douceur	2010	2011	Min.	m	X					X		
AJDR	Association Jeunesse pour le Développement Remoussaint	Remoussaint	2010			m					X			
APDA	Asosyasyon peyizan Danse à l'Ombre	Danse à l'ombre	2007	2008		m	X							CI
APDRN	n.c.													CI
APR	Association Planteurs Remoussaint													CI
APV	Association Planteurs Villaceau													
ATV	n.c.													CI

GREV	<i>n.c.</i>																CI
GJTDV	<i>n.c.</i>																CI
MPD	Mouvement Paysans Danse à l'Ombre	Danse à l'ombre	2009													X	CI
OFAD	Organisation des Femmes d'Anse à l'Ombre	Danse à l'ombre	2006													X	
OPDRN	Organisation des Paysans pour le Développement de la Rivière des Nègres	Guichard	2011									X					
SOFA	Solidarité des Femmes Haïtiennes	Guichard	1988		Min.			X	X	X							
Sigle	Dénomination	Siège / Lieu d'activité	Année de fonda- tion	Reconnaissance			Secteur(s) d'intervention							Membres CI			
				Année	Minis- tère	Mai- rie	Agric., élevage	Santé	Education	Actions civiques, culture	Environnement	Commerce	Varia				
2 ^{ème} Section																	
ACDT	Asosyasyon Combit pou Développement Tè Blanch																CI
ADCV	Association pour le Développement de Corail Vertus	Carrefour Grand Bois	2009										X				CI
AFM	Asosyasyon Fanm Milhomme																CI
AFTB	Asosyasyon Fanmn Tè Blanch																
AJM	<i>n.c.</i>																CI
APD	Association Planteurs Deuxième Section																
APDS	Asociation Planteurs Deshouvray de Saint-Louis du Nord																
ASD	<i>n.c.</i>																CI
ASODEM	Asosyasyon pou Devlopman Dezyèm Seksyon Milhomme	Nan Milhomme	1999	2011		m							X				
DSSAD	Deuxième Section de Saint-Louis du Nord en Action pour le Développement	Deshouvray	2009			m							X				CI
FSD	Fanm Solid Deshouvray																CI
FVK	Fanm Vanyan Kfou Gran Bwa																
GDP	<i>n.c.</i>																CI
GFVD	Gwoup Fanm Vanyan Dovre																
GPK	Gwoupman Peyizan Carrefour Grand-Bois																
GSBP	Gwoupman Sante Bèt ak Plantè	Trois Carrefours	2010	2011			X										
JBA	Association des Jeunes de Brunel																CI
MJDP	Mouvement des Jeunes Deshouvray et Planteurs	Deshouvray	2008										X				
MPD	Mouvman Peyizan Dikwen	Dikwen	2000	2000		m	X									X	
MPDS	Mouvman Peyizan Dezyèm Seksyon Sen-lwi	Brunel	2011				X						X				
MPPB	Mouvman Peyizan Plantè Brunel	Brunel	2007				X										
OJBV	Organisation des Jeunes de Beaumont	Beaumont	2010	2010				X									
OJPDR	Organisation des Jeunes pour le Développement Petite Rivière																
SOFA	Solidarité des Femmes Haïtiennes																CI
TK	Tèt Kole Ti Pèyizan Ayisyen	Chavary	1986				X								X		
UJP	Union des Jeunes de Pelitier																
3 ^{ème} Section																	
ADESAN	Association pour le Développement de Saint-Louis du Nord	Desgranges	2009	2011	Min.	m	X						X				
AFB	Association Fanm Bike																
AFD	<i>n.c.</i>																CI
AFEDC	Association Femme d'Espoir Chemin Desgranges																
AFTAR	Asosiasyon Fanm Tèt Ansanm Roch Rond																
AFVR	Asosyasyon Fanm Vanyan Rabwen	Rabrun	2004													X	CI
AJDR	<i>n.c.</i>																CI
AMNG	Asosyasyon Mityèl Nan Guèp																
AMODD	Association Membres Organisés pour le Développement de Desgranges																
APDSS	<i>n.c.</i>																CI
APF	Asosyasyon Peyizan Fatima																
APR	Association Planteurs Rabwen																
CLPC	Comité Local de la Protection Civile																CI
ICINOD	Initiative Citoyenne du Nord Ouest pour la Démocratie et le Développement	Bas Desgranges	2005	2009	Min.	m	X					X			X		CI

MPB	Mouvman Peyizan BiKe																
MPK	<i>n.c.</i>																CI
MPO	Mouvman Peyizan Ofou																
MTABD	Mouvman Tèt Ansanm Ba d Lo																
MTACD	Mouvman Tèt Ansanm Chemin Desgranges																
MTFF	Mouvman Tèt Ansanm Fanm Fatima																
MTTDC	Mouvement Tèt Ansanm Tervilus Chemin Desgranges																
OCPJCD	Organisasyon Club Paradis des Jeunes de Chemin Desgranges	Chemin Desgranges	2008	2012		m					X						
ODA	Organisation Décision pour Action																
ODEF	<i>n.c.</i>																CI
OPKG	<i>n.c.</i>																CI
POPS	Platfòm Oganizasyon pwogresis Saint-Louis du Nord																
Sigle	Dénomination	Siège / Lieu d'activité	Année de fonda- tion	Reconnaissance			Secteur(s) d'intervention							Membres CI			
				Année	Minis- tère	Mai- rie	Agric., élevage	Santé	Education	Actions civiques, culture	Environnement	Commerce	Varia				
4 ^{ème} Section																	
ADJA	<i>n.c.</i>																CI
ADJS	<i>n.c.</i>																CI
AFDQSS	Association des Femmes pour le Développement de la Quatrième Section Saint-Louis-du-nord	Zabricot	2011	2012		m	X	X								X	
AJDR	Association des Jeunes pour le Développement de la Rivière des Barres	Gran Lakou Zabricot	2010	2012		m		X	X								CI
APDC	Association pour le Développement de Petit-Coin																
APDKAS	<i>n.c.</i>																CI
APDP	<i>n.c.</i>																CI
FK	<i>n.c.</i>																CI
APDKB	Association des Paysans pour le Développement Bas Quatrième																
APDN	Association pour le Développement Neptune																
APJ	Association Paysans Jean-Clair	Jean-Clair	2011				X							X			
APPDP	Asosyasyon Peyizan pou Devlopman Prezantan ak anviron	Prezantan	2008	2009												X	
APREC	Association pour la Restauration de Petit-Coin	Petit-Coin	2010	2012		m										X	
FSG	Fanm Solid Gaspard	Gaspard	1986											X			
ICINOD	Initiative Citoyenne du Nord Ouest pour la Démocratie et le Développement (Filiale)	Bas Desgranges	2010	2009	Min.	m	X				X			X			
MPDM	Mityèl Peyizan pou devlopman Menaj	Ménage	2005											X			
ODF	Organisation pour le Développement des Forges																
ODPM	Oganizasyon pou Devlopman Ménage	Ménage	2011			m										X	
ODRB	Organisation pour le Développement de Rivière des Barres		2010	2011	Min.			X	X		X						
OFDA	Organisation des Femmes pour le Développement des Abricots																
OFEDEN	Organisation des Femmes pour le Développement de Neptune	Neptune	2011			m	X							X			
OFPPC	Oganizasyon Fanm pou Devlopman Petit-Coin	Petit-Coin	2010			m								X	X		
OJDRB	Organisation des Jeunes pour le Développement de la Rivière des Barres																
OPADEPAB	<i>n.c.</i>																CI
OPDDB	Organisation des Personnes Dévouées pour le Développement de Bellevue	Zabricot, Bellevue	2011	2012		m		X								X	CI
OPDP	<i>n.c.</i>																CI
OPFM	Oganizasyon Plantè Fon Mak	Fond Marc	2007			m	X					X					CI
OPG	Organisation des Paysans de Gaspard	Gaspard															CI
OSND	Organisation société de Neptune pour le Développement	Neptune	1998	2012		m					X						
TKP	Tèt Kole Petit-Coin	Petit-coin	2008			m										X	
UPM	Union des paysans Ménage	Ménage	2008	2011		m	X										
YL	Young Life																

Sigle	Dénomination	Siège / Lieu d'activité	Année de fondation	Reconnaissance			Secteur(s) d'intervention							Membres CI
				Année	Ministère	Mairie	Agric., élevage	Santé	Education	Actions civiques, culture	Environnement	Commerce	Varia	
5 ^{ème} Section														
AFCLTB	Asosyasyon Fanm Chèche Lavi Tè Blanch	Terre Blanche	2011											
AFEDECAR	Association des Femmes pour le Développement de Cap-rouge	Cap Rouge										X		CI
AFVC	Asosyasyon Fanm Vanyan de Cap- Rouge	Cap Rouge	2003		Min.			X	X			X		
APDB	Association Paysanne pour le Développement de Berger	Berger	2006	2012	Min.	m				X			X	CI
CEFODEKS	Cellule de Formation pour le Développement 5 ^{ème} Section	Cap Rouge	2010			m					X			CI
GFRS	Gwoupman Fanm Rivière Salée	Rivière Salée	2008								X	X		
GFVB	Gwoup Fanm Vanyan Bono	Bonneau	1992	2004								X		
GTAB	Gwoupman Tèt Ansanm Bono	Bonneau	2009	2012		m	X							
IFB	Inyon Fanm Bono	Bonneau	1994				X		X					
KPDSA	n.c.													CI
MPB	Mouvman Peyizan Bono	Bonneau	2003	2006		m	X							CI
MPD	n.c.													CI
MPDC	n.c.													CI
OFC	n.c.													CI
OJPRB	Organisation des Jeunes Progressistes pour le Renouvellement de Bonneau	Bonneau												
OMPD	Oganizasyon Mouvman Peyizan Deboche	Deboche		2012		m	X	X			X			
OPADBP	Organisation pour le Développement de Berger/Prezantan	Berger	2007	2008		m			X					
OPADS	Oganizasyon Aksyon pou Devlopman Senkyèm	Cap Rouge, Bouchereau		2011		m	X			X				CI
OPP	n.c.													CI
6 ^{ème} Section														
AFS	Association Femmes Sixième	Chica	2006							X				
APS	Association Paysans Sixième	Nan Kadèt	1993										X	CI
ASJL	n.c.													CI
DLV	n.c.													CI
EPS	n.c.													CI
GPL	Groupe Paysans Letrèt	Letrèt	2012										X	
KBC	Komite Bitasyon Chika	Chicat	1996				X					X		
NSF	n.c.													CI
OFF	Organisation Femmes Forten	Forten	2010							X		X		CI
OJPDCS	Oganizasyon de jèn pou devlopman nan Kanpay Sen Lwi dino	La Fague	2005	2008	Min.		X				X	X	X	CI
OLRDSS	Organisation Le Roseau pour le Développement de la Sixième Section Saint-Louis du Nord	La Fague	2006	2010	Min.								X	CI
OPC	Organisation Paysans Chabotte		2010								X			CI
OPDF	Organisation pour le Développement Folloque	Folloque	2012									X		
OPDS	Organisation pour le Développement Sixième	Bas-Forten	2009	2009							X			CI
OPDSCH	Organisation pour le Développement Sixième Section Chamoise	Chamoise	2010								X	X		

Tableau 36 : Liste des Associations et Organisations de base de la Commune (Source : Enquête ID, 2012). Plus d'informations sur les OBs, ainsi que sur la colonne CI, se trouvent à la page 53.

Annexe 2 : Les priorités du PCD et du PSDH

Les deux pages suivantes approfondissent la relation entre le PCD de Saint-Louis du Nord et le Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2012⁵⁴ (en complément du chapitre 3.3, p. 78).

Le PCD est en effet structuré en 4 Programmes, selon la même structure que les 4 Grands Chantiers du PSDH. Il est ainsi facile de dresser un parallèle entre les Programmes nationaux, et les Projets qui devront être développés dans la Commune. Ce parallèle est visible ci-dessous (Figure 8).

4 Grands Chantiers du PSDH Haïti		4 Programmes du PCD Saint-Louis du Nord	
1er Grand Chantier	Refondation territoriale	Programme 1	Développement et organisation du territoire communal
Progr. 1.1	Aménager et développer les territoires	Projet 1.1	Aménagement du territoire communal
Progr. 1.2	Gérer l'environnement	Projet 1.2	Protection et gestion de l'environnement
Progr. 1.3	Gérer les bassins versants	Projet 1.3	Construction et réhabilitation de routes
Progr. 1.5	Mettre en place le réseau de transport national	Projet 1.4	Amélioration de l'accès à l'électricité
Progr. 1.6	Accroître l'électrification du pays	Projet 1.5	Amélioration de l'accès à l'eau potable
Progr. 1.8	Etendre les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement		
2 ^e Grand Chantier	Refondation économique	Programme 2	Développement économique et création de richesses
Progr. 2.2	Moderniser et dynamiser l'agriculture, l'élevage	Projet 2.1	Valorisation du potentiel agricole
Progr. 2.3	Moderniser et dynamiser la pêche	Projet 2.2	Développement de l'entrepreneuriat
Progr. 2.4	Appuyer le développement industriel	Projet 2.3	Valorisation et promotion du potentiel touristique
Progr. 2.5	Moderniser et dynamiser le secteur des services		
Progr. 2.6	Appuyer le développement du tourisme		
3 ^e Grand Chantier	Refondation sociale	Programme 3	Développement et amélioration de l'accès aux services sociaux de base
Progr. 3.2	Accroître l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire	Projet 3.1	Amélioration de la qualité et de l'accès à l'école fondamentale
Progr. 3.3	Accroître l'accès aux services de santé	Projet 3.2	Augmentation et amélioration de l'offre des soins de santé de proximité
Progr. 3.4	Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle	Projet 3.3	Promotion de la créativité culturelle, des sports et des loisirs
Progr. 3.6	Assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse		
4 ^e Grand Chantier	Refondation institutionnelle	Programme 4	Renforcement institutionnel et de la gouvernance locale
Progr. 4.4	Moderniser l'administration déconcentrée	Projet 4.1	Renforcement des capacités de gestion des collectivités territoriales
Progr. 4.5	Décentraliser	Projet 4.2	Renforcement de la société civile
Progr. 4.6	Renforcer la société civile	Projet 4.3	Amélioration de la sécurité et de la justice
Progr. 4.7	Renforcer l'administration de la justice et de la sécurité		

Figure 8: Les 4 Grands Chantiers du PSDH Haïti 2012 (1ère colonne); et leur correspondance avec les 4 Programmes du PCD de Saint-Louis du Nord (2ème colonne)

⁵⁴ Le PSDH est le document stratégique de référence du Pays. Le Premier Ministre Laurent Salvador Lamothe a ainsi annoncé devant les Parlementaires lors de son *Enoncé de politique générale* (mai 2012) : «*En terme de programme économique et social, mon gouvernement exécutera les recommandations faites par le ministère de la Planification et de la Coopération externe qui a proposé un Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) visant à faire d'Haïti un pays émergent en 2030*». Le PSDH est depuis lors constamment invoqué comme Plan à suivre pour les prochaines années, dans toutes les politiques nationales.

- Interventions prévues dans le PSDH et jugées prioritaires pour la Commune : précisions complémentaires

Le Tableau 37 (ci-dessous) approfondit cette question déjà abordée plus haut (p. 79).

Ce Tableau identifie les actions jugées indispensables et prioritaires pour le développement de la commune, mais qui dépassent (en tout ou en large partie) ses capacités ou son cadre d'intervention.

Il explique en quoi elles permettraient à la commune de développer pleinement ses objectifs, et ainsi d'améliorer la production et commercialisation, l'éducation, la santé, et les autres secteurs essentiels.

Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH, 2012)			Correspondance avec le PCD Saint-Louis du Nord
Grands Chantiers	Programmes	Sous-Programmes	Besoins exprimés lors des ateliers communaux
1 Refondation territoriale	1.5: Mettre en place le réseau de transport national	1.5.1: Finaliser le maillage routier national, entre autres la réhabilitation du tronçon reliant Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Port-Margot	Très prioritaire (tant au niveau de la DDNO TPTC que de la Commune – cf. p. 43)
	1.6: Accroître l'électrification du pays	1.6.3: Accroître la capacité de distribution de l' énergie électrique	Très prioritaire (Electrifier la ville. L'éolien est aussi une option – cf. p. 46)
2 Refondation économique	2.2: Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage	2.2.1: Encadrer les pratiques de l' agriculture et de l' élevage	Très prioritaire (l'agriculture présente un grand potentiel ; elle est la 1ère priorité de la commune – cf. p. 57 et 67)
3 Refondation sociale	3.1: Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique	3.1.2: Mettre en place des réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique, e.a. par la construction de 10 nouveaux centres de formation professionnelle pour couvrir tous les <i>pôles locaux de développement</i>	Prioritaire (par ex. formation agricole souvent sollicitée. Cf. p. 36)
	3.2: Accroître l'accès à l'éducation fondamentale et secondaire	3.2.1: Mettre en place des écoles fondamentales dans les Sections Communales	Très prioritaire (correspond à un manque criant dans les sections – cf. p. 36)
	3.6: Assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse	3.6.3: Mettre en place des centres multisports et de loisir dans les <i>pôles locaux de développement</i>	Prioritaire (forte demande des jeunes de toute la commune – cf. p. 51)
4 Refondation institutionnelle	4.4: Moderniser l'administration déconcentrée	4.4.1 à 4.4.3: "Il faut assurer un meilleur accès au services publics sur l'ensemble du territoire. Aussi, la déconcentration de l'État au niveau de <i>pôles régionaux et locaux de développement</i> impliquera la construction et l'équipement de centres administratifs, la dotation en personnel des structures déconcentrées et le renforcement de leurs compétences. "	Très prioritaire (Les services de l'Etat sont inexistants pour environ 70 000 personnes dans la commune. cf. p. 24)

Tableau 37 : Sous-programmes dépassant (totalement ou en partie) les capacités de la Commune, mais inscrits dans la stratégie nationale (PSDH 2012). Ces Sous-programmes du PSDH sont jugés essentiels pour le bon développement de la Commune.

Annexe 3 : Arbres à Problèmes

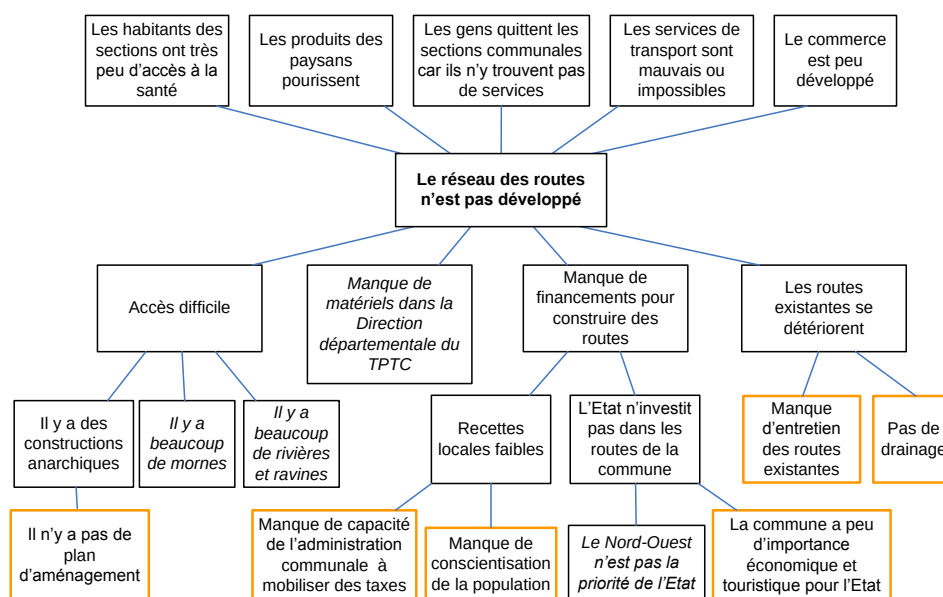
La *méthode des arbres à problèmes* sert à **identifier les causes profondes qui font que des secteurs ne sont pas assez développés**.

Les membres du CDC ont appliqué cette méthode aux secteurs suivants : routes, agriculture, éducation, environnement, électricité, eau, commerce, et tourisme⁵⁵. Il s'agit des secteurs plus cruciaux de la commune, qui avaient été identifiés lors de l'atelier des FFOM majeures (cf. p. 67).

Dans chacun de ces secteurs, ils sont partis du problème central (par exemple : « *le réseau des routes n'est pas développé* »). Ils ont ensuite recherché quelles étaient les causes de ce problème : elles ont été reproduites dans les cases qui descendent depuis le problème central. Et les conséquences de ce problème : ce sont les cases qui en découlent, vers le haut.

Cette méthode n'a pas été facile pour les participants, qui l'ont appliquée pour la première fois. Elle a tout de même fait réfléchir les participants, qui ont mieux cerné la cause des problèmes. C'est sur cette base qu'ils ont pu passer à *l'étape suivante des ateliers : réfléchir sur les orientations à prendre et les actions à planifier, pour remédier à ces causes profondes (racines) identifiées* (cf. Orientations et Actions p. 69 et 80).

Arbre à problèmes :
Routes



Légende :

Cases oranges

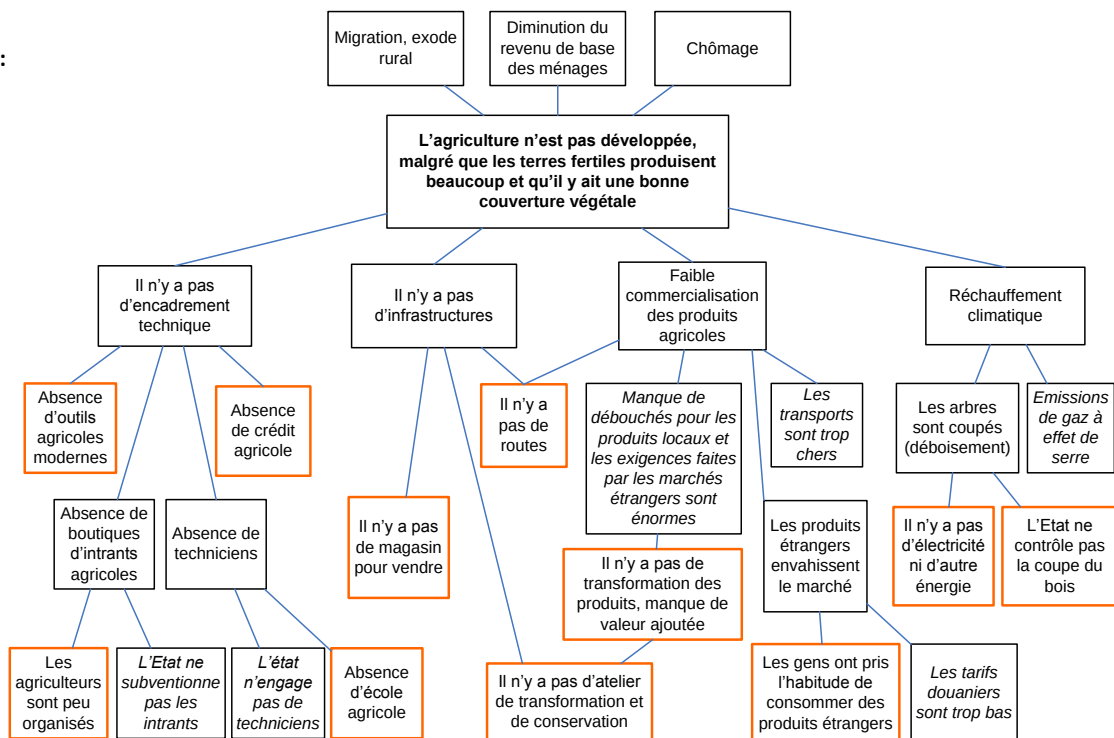
Les racines profondes des problèmes auxquelles doit s'attaquer le plan de développement.

Cases en italique

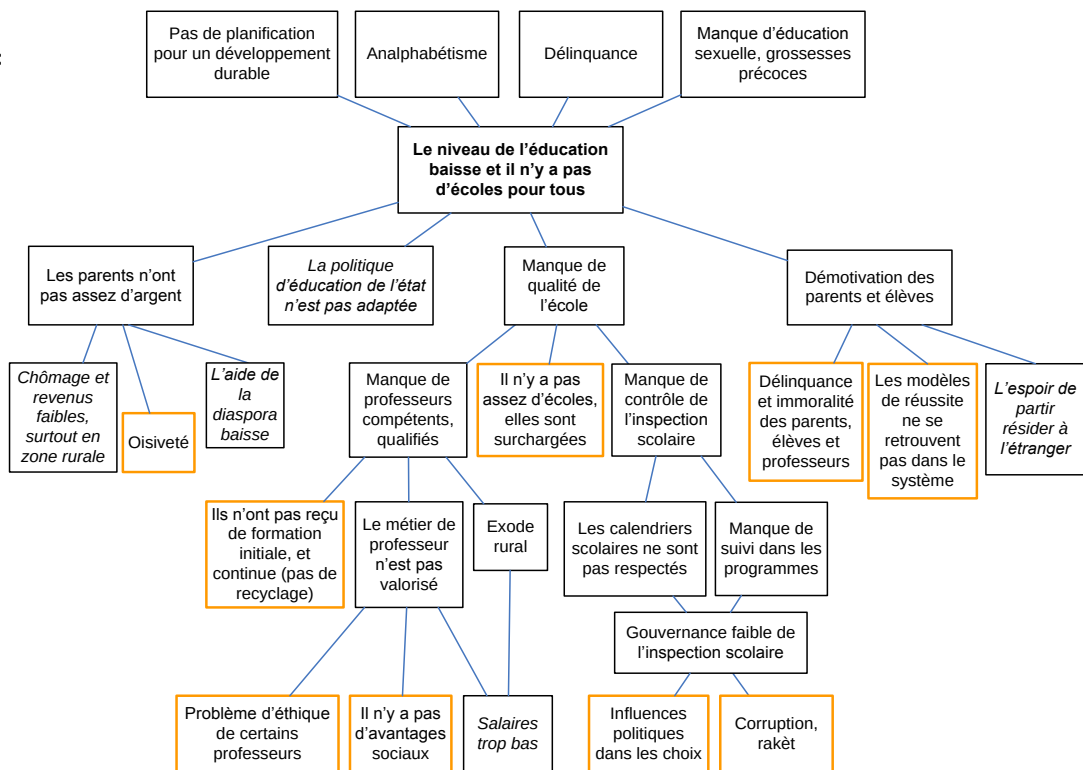
Les racines qui ne dépendent pas du champ d'action des collectivités, c'est-à-dire sur lesquelles elles n'ont pas de possibilité d'action.

⁵⁵ En outre, les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé ont fait l'objet d'ateliers spécifiques et approfondis avec la participation de spécialistes de ces secteurs respectifs.

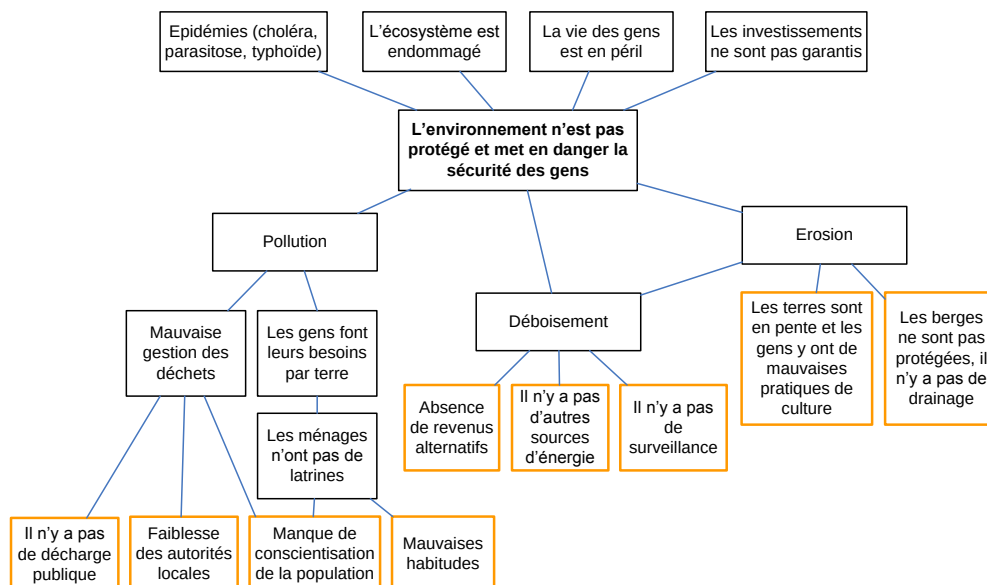
**Arbre à problèmes :
Agriculture**



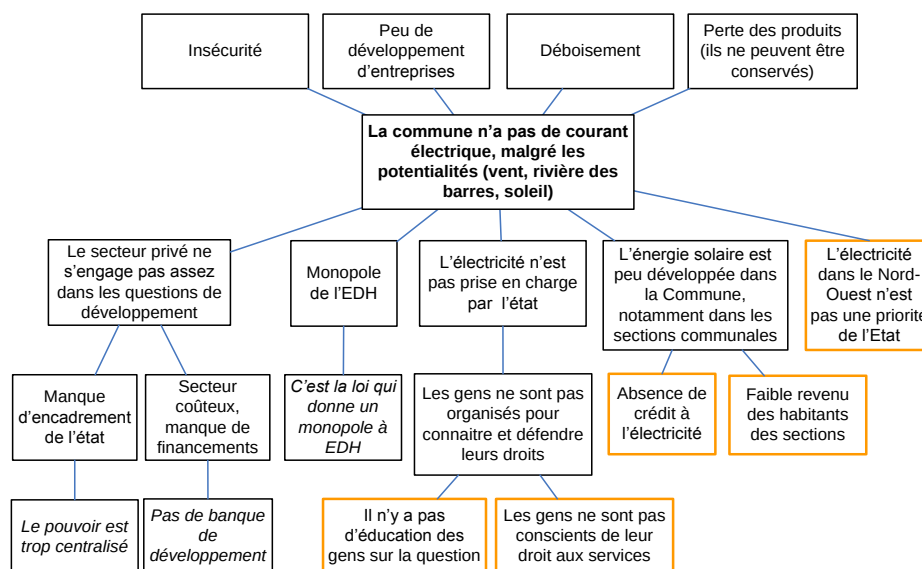
**Arbre à problèmes :
Education**



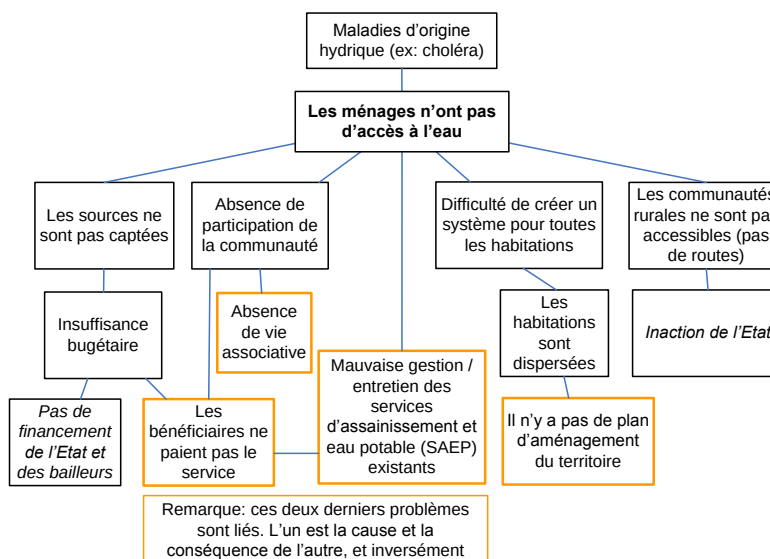
Arbre à problèmes :
Environnement



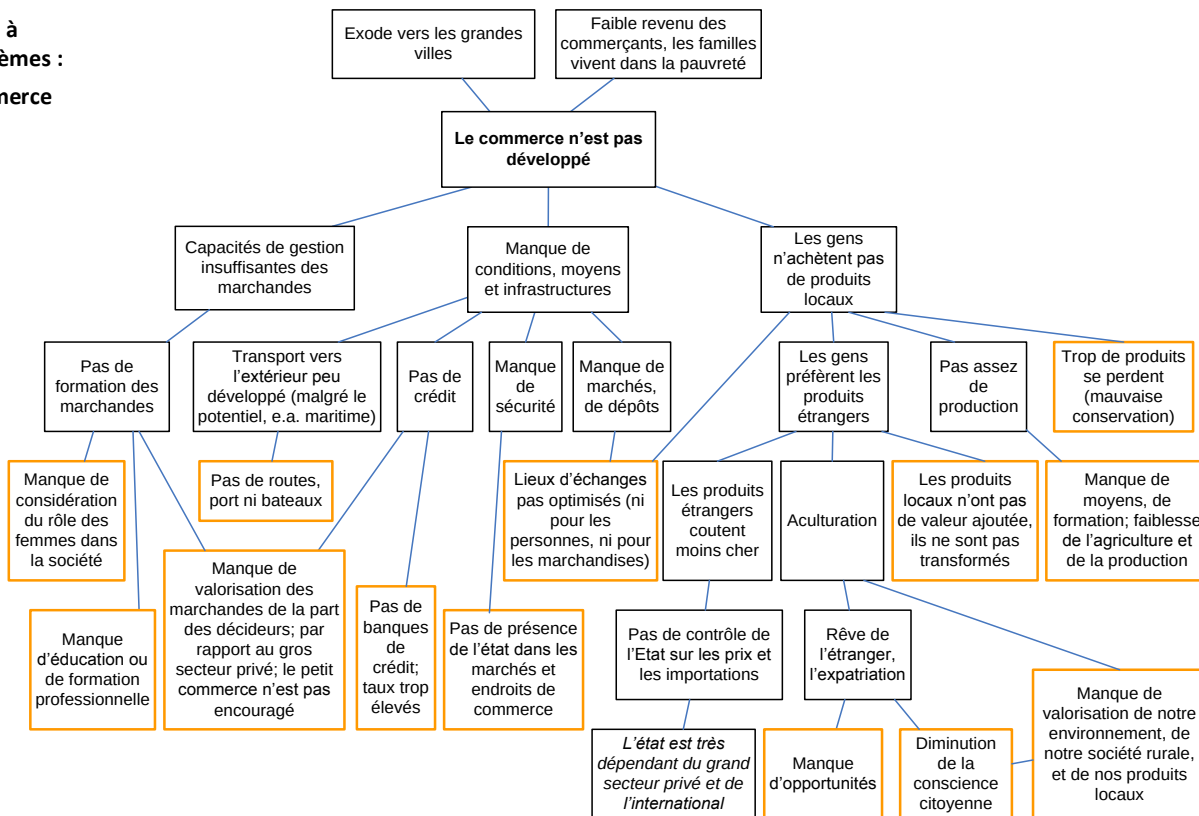
Arbre à problèmes :
Energie



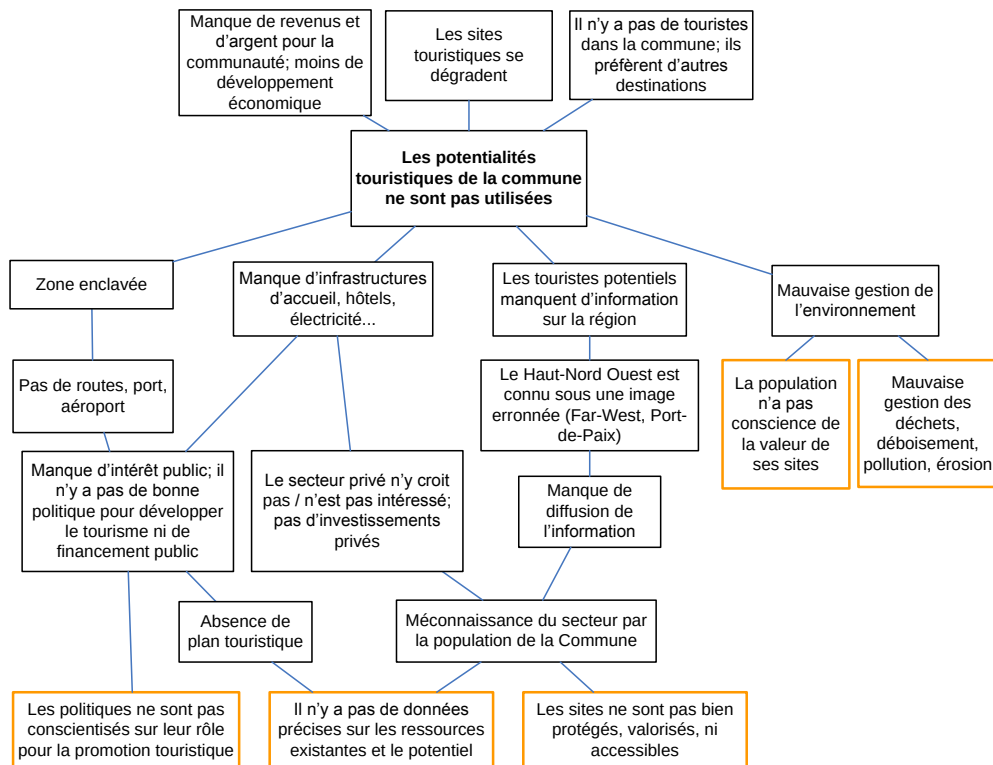
Arbre à problèmes :
Accès à l'eau



Arbre à problèmes :
Commerce



Arbre à problèmes :
Tourisme



Légende :

Cases oranges

Les racines profondes des problèmes auxquelles doit s'attaquer le plan de développement.

Cases en italique

Les racines qui ne dépendent pas du champ d'action des collectivités, c'est-à-dire sur lesquelles elles n'ont pas de possibilité d'action.

Annexe 4 : Règlement intérieur du CDC

LAKOMIN SENLWIDINO KONSÈY DEVLOPMAN KOMIN NAN RÈGLEMAN ENTERYÈ

Lè nou gade konstitisyon 1987 la.

Lè nou gade dekrè 2 jen 2006 sou fason desantralizasyon an dwe fèt ak ki jan kolektivite yo dwe òganize yo epi rive fonksyone nan peyi Dayiti.

Lè nou gade dekrè 2 jen 2006 sou fason kolektivite yo rele lakomin nan dwe òganize li epi fonksyone.

Lè nou wè li nesese pou lakomin Sen Lwi dinò konstwi yon chimen devlopman ki pwòp ak li menm.

Lè nou wè nesese pou nou travay mete kanpe yon plan devlopman pou lakomin.

Lè nou konstate fondasyon Konsèy Devlopman Kominal Sen Lwi dinò (KDK).

Lè nou konsidere ijans ki genyen pou KDK ka djanm epi pou l' fonksyone nòmalman.

Lè nou konsidere ijans ki genyen pou misyon KDK la klè kou dlo kòk ak pou yo di konbyen moun ki dwe ladan' ak wòl chak moun ki ladan l' genyen pou yo jwe.

Lè nou konsidere li nesese pou gen bon jan règleman ki tabli pou konsèy la jwe wòl li pi byen.

Lè nou konsidere se sèl manm KDK yo ki kapab mete anplas règleman sa yo.

Nou menm, manm konsèy Devlopman Komin Sen Lwi dinò a, nou deside konsa.

TIT I- NON AK OBJEKTIF

Atik Premye- Gen yon "Arete Kominal" ki mete kanpe nan dat nèf (09) fevrye de mil douz (2012), yon enstans ki rele "Konsèy Devlopman Komin Sen Lwi dinò" (KDK) pou lakomin Sen Lwi dinò.

Atik 2- KDK se yon enstans ki rasanble ansanm otorite nan Lameri ak seksyon yo, reprezantan biwo leta yo ki nan komin nan ak reprezantan notab yo, reprezantan moun kap viv nan seksyon kominal yo ak nan vil la, manm asosyasyon ak òganizasyon, reprezantan òganizasyon ki pa nan gouvènman (ONG) yo.

Atik 3- KDK pa yon bagay politik.

Atik 4- KDK la gen pou **objektif**:

- 1- Ede kanpe yon devlopman dirab, sa vle di poze aksyon ki pèmèt demen vin miyò
- 2- Pèmèt nou fè yon bon jesyon ak Plan Devlopman Kominal la
- 3- Pèmèt nou gen yon komin ki gran moun tèt li

TIT II- : MANM YO

Atik 5- KDK gen senkanteyen (51) moun ladan'. Li posib pou gen ti chanjman nan kantite manm yo si gen chanjman nan kantite sektè ki egziste nan komin nan. Men chif la ta dwe toujou enpè.

Atik 6- Men ki sektè ki gen dwa anndan KDK:

- 1- Lameri
- 2- KASEK chak seksyon
- 3- ASEK chak seksyon ak Delege vil
- 4- Biwo Leta ki nan komin nan
- 5- Asosyasyon osinon tout òganizasyon ki gen manm yo nan tout komin nan tankou asosyasyon fanm yo ak asosyasyon jèn yo.
- 6- Notab ak pèsonaj kap viv nan komin nan
- 7- Medya yo
- 8- Òganizasyon yo ki pa nan Gouvènman (ONG)

Atik 7- Chak manm ki nan KDK la **se sektè ki voye l' la ki chwazi li** pou li reprezante li.

Atik 8- Apre eleksyon nan komin nan ak nan seksyon yo, chak katel voye yon reprezantan nan KDK pou ranplase ansyen eli yo.

Atik 9- Gen de (2) manm ki reprezante **Lameri** dapre lalwa 2006. Se Majistra Prensipal la ak Direktè Jeneral la. Konsa tou manm sa yo kapab se lòt responsab nan Lameri si majistra prensipal la oubyen direktè jeneral la gen anpechman ou byen chwazi sa.

Atik 10 - Pou yon moun nan KDK, men **kalite** li dwe genyen :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Fòk li onèt, serye, ak jwi estim moun nan kominote a | 4. Li dwe genyen vizyon pou devlopman |
| 2. Li dwe genyen sans responsabilite | 5. Fòk li disponib |
| 3. Li dwe genyen kapasite pou kolabore ak yon ekip | |

Atik 11 – Yon moun ka **pèdi dwa** manm li konsa:

- | | |
|---------------------------|---|
| a) Lè w bay demisyon w. | d) Lè w vyole lwa KDK a. |
| b) Lè lajistis kondane w. | e) Lè w pa pataje enfòmasyon ak rès moun ki nan sektè w reprezante a. |
| c) Lè w mouri. | |

Atik 12- Men **obligasyon** manm KDK yo: Chak manm ki siyen règleman KDK angaje tèt li pou

1. Respekte e fè respekte règleman KDK

2. Travay pou PKD vanse
3. Patisipe nan tout rankont KDK
4. Konsilte KDK pou tout desizyon enstitisyon l' pran ki gen rapò ak PKD
5. Pa janm sèvi ak non KDK pou fè kanpay elektoral
6. Pa bay opinyon politik nan reyinyon KDK yo
7. Bay enstans kote li sòti a tout enfòmasyon ki gen rapò ak PKD
8. Bay KDK tout enfòmasyon ki posib ki konsène enstans ouswa sektè kote li sòti
9. pa poze okenn aksyon nan non KDK san konsantman pi fò lòt manm yo.
10. Pa janm fè fas kare ak PKD a lè l fin aprouve ak lè lap egzekite. Sèvi egzanp pou sektè li reprezante a,

TIT III – : MANDA KDK GENYEN

Atik 13- Men ki wòl KDK genyen nan devlopman komin nan :

1. **K pou Kanpe :**
 - Mete kanpe PKD a.
 - Patisipe nan desizyon ki gen rapò ak PKD yo.
2. **K pou Kominike :**
 - Fè pwomosyon pou PKD a.
 - Fè kominikasyon sou aktivite kap fèt yo.
3. **K pou Kontinwite :**
 - Asire kontinwite travay PKD a, sitou aprè eleksyon nan komin nan.
4. **K pou Konstwi :**
 - Chache patnè ak finansman pou aktivite PKD yo.
 - Negosye ak patnè yo / aktè yo.
5. **K pou Kominote :**
 - Akonpaye Kolektivite yo nan mobilize resous lokal yo pou PKD a bati sou baz kominote a.
6. **K pou Kad :**
 - Mete kanpe yon kad, bon jan prensip ak kontra sou ki jan pou pwojè yo dwe jere nan komin nan.
7. **K pou Kontwol :**
 - Siveye ak mande kont bò kote otorite yo.
 - Kontwole aktivite PKD yo.
 - Fè bilan ou evaliyasyon sou kouman PKD ap vanse chak lane.

TIT IV : SA KI KONSÈN KOMITE DIREKTÈ

Atik 14- Komite ki dirije KDK rele « Komite Direktè ».

Atik 15- Komite Direktè a konpoze ak sèt **(7) manm**. Se yon Prezidan, yon Vis Prezidan, yon sekretè, yon sekretè adjwen, yon Trezorye, Yon Trezorye adjwen, yon konseye. Manm komite direktè yo dwe fè tout sa yo kapab pou patisipe nan reyinyon yo. **(Referans atik 93, dekrè sou òganizasyon ak fonksyonman komin yo, janvyè 2006)**

Atik 16- Manda manm komite a dire **3 lane**. Nenpòt manm ki bay bon sèvis gen dwa gen plizyè manda.

Atik 17- Si manm KDK yo ta konstate Komite Direktè a pa byen mache, yon gwoup 15 moun pou pipiti ka ekri Komite a pou li konvoke yon Asanble Jeneral prese prese pou Komite a bay espikasyon. Asanble a ka rive modifiye Komite a si nesesè.

Atik 18- Si yon manm nan komite direktè a ta kite oubyen mouri, n'ap ranplase li pa eleksyon pou rès manda komite a.

Atik 19- Se Majistra Prensipal komin nan ki **Prezidan** Komite Direktè a. Men si li gen kontrayete lap chwazi youn nan Majistra anapre l' yo pou jwe wòl sa. Prezidan komite a dwe dirije tout reyinyon yo epi tou li dwe siveye pou desizyon ki pran yo aplike.

Atik 20- **Vis prezidan** dwe sòti pami manm KDK yo. Li ede prezidan nan fonksyon li epi li ranplase prezidan an lè li pa la.

Atik 21- **Sekretè a** gen responsablite pou ekri lèt envitasyon pou tout moun lè reyinyon yo epi pou resèvwa lèt pou KDK. Li gen kòm responsablite pou li ekri pwosèsèbal reyinyon yo epi pou li fè tout manm KDK jwenn yo. Li dwe kenbe rejis prezans yo ak jere achiv KDK nan Lameri.

Atik 22- Lè sekretè a absan, **sekretè adjwen** an ranplase li nan tout tach li yo. Sekretè adjwen an kapab ede sekretè prensipal la nan travay li. Sekretè a ak Sekretè adjwen an kapab antann yo pou pataje responsablite yo, menm si responsablite yo pataje, se sekretè prensipal la ki responsab.

Atik 23- Se **Trezorye** a ki resevwa lajan yo epi tou ki fè tout depans ki nesesè sou òdonans Konsèy la. Li rann kont sou depans ak antre lajan yo ak tout resi valab yo ak Konsèy la. Li mete resi yo nan achiv sekretè a. Trezorye a asire li tout antre ak soti lajan fèt nan bon kondisyon.

Atik 24- **Trezorye adjwen** an ede trezorye a nan travay li epi li ranplase li lè li pa la. Yo kapab antann yo pou pataje responsablite yo, menm si responsablite yo pataje, se Trezorye prensipal la ki responsab.

Atik 25- **Konseye** a dwe jwe wòl abit lè gen mezantant nan mitan manm KDK yo. Lè gen pwoblèm sa yo li kapab mande pou konsèy la fè yon reyinyon espesyal. Konseye a ap gade si komite a ap byen mache epi bay bon konsèy ki pou mete yo nan bon chemen.

Atik 26- Tout **desizyon** kap sòti nan mitan Komite a fèt pou li se yon desizyon kote majorite moun dakò avèk li epi se yon vòt pou ki fèt. Se majorite manm nan komite a ki pou dakò pou yon desizyon pase. Konsa tou manm komite a gen dwa antann yo tou, sa yo rele konsansis la.

TIT V : SA KI KONSÈN REYINYON AK AMANDMAN

Atik 27- KDK ak komite direktè a ap fè tout reyinyon yo **nan lokal Lameri**. Reyinyon yo kapab fèt yon lòt kote si komite a jije gen nesesite pou sa.

Atik 28- Komite direktè a ap reyini **chak mwa chak dènye jedi, 5kè nan apremidi**.

Atik 29- **Konvokasyon** òdinè ak estrayòdinè yo dwe fèt pa prezidan an. Nan **ka fòs majè**, Komite direktè a ka reyini sou konvokasyon 3 manm li pou pipiti.

Atik 30- Lè yon nouvo majistra monte, vis prezidan gen responsabilite pou li konvoke premye reyinyon KDK avèk nouvo eli yo. Si vis prezidan te yon eli tou, se sekretè a ki gen responsabilite sa a.

Atik 31- Komite direktè a dwe reyini tout manm KDK pou pipiti kat (4) fwa lan. Sa vle di chak twa (3) Mwa. Si gen rezon pou sa, komite direktè a ka reyini asanble nan yon sesyon ekstraòdinè.

Atik 32- Asanble Jeneral KDK ka pran desizyon lè mwatye manm yo + 1 reyini. Yon dezizyon ap pase si gen 50% + 1 nan manm ki prezan yo ki vote l.

TIT VI : LOT DISPOZISYON

Atik 33- KDK gen dwa mete kanpe yon komisyen kap reflechi sou yon sektè ki priorite nan komin nan.

TIT VII : DENYE DISPOZISYON

Atik 34- Règleman Enteryè sa a ap kòmanse aplike lè tout manm KDK va siyen li. Chak manm KDK ki siyen regleman te li tout atik yo youn apre lòt epi angaje l pou respekte yo.

Atik 35- KDK ka amande Règleman Enteryè a si majorite (50% + 1) manm andedan KDK mande sa.

Annexe 5 : Composition du CDC

- | | |
|--|--|
| 1- Jean Ronald Pierre (Mairie) | 27- Ronald Othello (DD-MICTDN) |
| 2- Herard Petioma (Secrétariat Mairie) | 28- Clerizier Ancy (DDA-NO) |
| 3- Pacouloute Saint-Louis (CASEC 1 ^e Section) | 29- Alande Serge Jolicoeur (PNH) |
| 4- Othello Achimène (CASEC 2 ^{ème} Section) | 30- Yvon Bertrand (DGI) |
| 5- Louicidas Joseph (CASEC 3 ^{ème} Section) | 31- Gaston Estima (Ancien Maire) |
| 6- Miraël Lucien (CASEC 4 ^{ème} Section) | 32- Marie Vita Gustave (CCI) |
| 7- Inaman Eugène (CASEC 5 ^{ème} Section) | 33- Adiny Pascal (Presse) |
| 8- Erléus Céné (CASEC 6 ^{ème} Section) | 34- Berthony Villiers (Presse) |
| 9- Ferdantis Orélhomme (Délégué ville) | 35- Caprice Kedna (CAFDESA) |
| 10- Willy Cyriaque (ASEC 1 ^{ère} Section) | 36- Charlotte Clerveaux (OCB - CRI) |
| 11- Justal Anos (ASEC 2 ^{ème} Section) | 37- Bernadette Alexis (OCB - MODSA) |
| 12- Odné Ambroise (ASEC 3 ^{ème} Section) | 38- Joseph Edner (OCB - GASPNO) |
| 13- Wilson Etienne (ASEC 4 ^{ème} Section) | 39- Elvenette Cadet Joseph (OCB - AMODD) |
| 14- Joseph Mauriget (ASEC 5 ^{ème} Section) | 40- Sisko Jean-Mary (OCB 1 ^{ère} section - MPD) |
| 15- Senèque Brazela (ASEC 6 ^{ème} Section) | 41- Mulla Escarment (CI 2 ^{ème} section) |
| 16- Belfort Michelieu (Ligue des pasteurs) | 42- Djoulia Alcica (OCB 3 ^{ème} section) |
| 17- Alange Emile Chépa (Eglise Catholique) | 43- Castro Severe (OCB 4 ^{ème} section) |
| 18- Odalès Achelus (Vaudouisant) | 44- Vellice Philius (CI 5 ^{ème} section) |
| 19- Eden Lubin (Justice de paix) | 45- Joassaint Tanissaint (CI 6 ^{ème} section) |
| 20- Emmanuel Saintilaire (Etat Civil) | 46- Nanotte Louis (KORAL) |
| 21- Gédéon Jérôme (BDS) | 47- Jean-Baptiste Jean-Claude (NWHCN) |
| 22- Trony Jean Louis (UCS) | 48- Nicolas Derenne (ID) |
| 23- Donacin Nusco (Protection civile) | 49- Antoine Fleurant (Notable) |
| 24- Yves Lauriston (Croix Rouge) | 50- Françoise Mestidor (Notable) |
| 25- Villaire Petit-Beau (ONI) | 51- Marie Livie Bonhomme (Notable) |
| 26- Guitho Sanma (URD - DINEPA) | |

Comité Directeur du CDC :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Président : Jean Ronald Pierre | - Trésorière : Nanotte Louis |
| - Vice-Président : Berthony Villiers | - Trésorière Adjointe : Caprice Kedna |
| - Secrétaire : Yves Lauriston | - Conseiller : Antoine Fleurant |
| - Secrétaire Adjointe : Marie Vita Gustave | |

Annexe 6 : Liste des participants aux ateliers communaux

	Nom	Prénom	Sexe	Secteur	Rôle	Membre CDC	Membre CDSC
1	Estima	Gaston	M	Mairie	Maire Principal	CDC	
2	Odénat	Chanoine	M	Mairie	Maire Adjoint	CDC	
3	Orelhomme	Benoît	M	Mairie	Maire Adjoint	CDC	
4	Pétioma	Hérard	M	Mairie	Secrétaire	CDC	
5	Pacouloute	Saint-Louis	M	CASEC 1ère Section	Coordonateur	CDC	CDSC 1ère
6	Gilbert	Liger	M	CASEC 2ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 2ème
7	Joseph	Louicidas	M	CASEC 3ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 3ème
8	Eugène	Willy	M	CASEC 3ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 3ème
9	Lucien	Miraël	M	CASEC 4ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 4ème
10	Joanès	Alcin	M	CASEC 4ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 4ème
11	Eugène	Inaman	M	CASEC 5ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 5ème
12	Céné	Erléus	M	CASEC 6ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 6ème
13	Elusmé	Mérlant	M	CASEC 6ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 6ème
14	Orelhomme	Ferdantis	M	Délégué Ville	Membre	CDC	
15	Joseph	Mauriget	M	ASEC 2ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 2ème
16	Etienne	Wilson	M	ASEC 3ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 3ème
17	Brazela	Sénèque	M	ASEC 3ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 3ème
18	Eugène	Aniel	M	ASEC 3ème section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 3ème
19	Tanis	Elicaire	M	ASEC 3ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 3ème
20	Ambroise	Odné	M	ASEC 4ème Section	Membre	CDC	CDSC 4ème
21	Prophète	Elifred	M	ASEC 4ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 4ème
22	Fortuné	Beauvert	M	ASEC 4ème Section	Membre - adjoint	CDC	CDSC 4ème
23	Justal	Anos	M	ASEC 5ème Section	Coordonateur	CDC	CDSC 5ème
24	Cyriaque	Willy	M	ASEC 6ème Section	Membre	CDC	CDSC 6ème
25	Belfort	Michelieu	M	Protestant	Pasteur	CDC	
26	Emile	Alange-Chépa	M	Catholique	Curé	CDC	
27	Athélus	Odalès	M	Vaudou	Hougan	CDC	
28	Cérisier	Jhony Adelson	M	Justice	Juge - suppléant CDC	CDC	
29	Saint-Hilaire	Emmanuel	M	Etat civil	Officier	CDC	
30	Jean-Louis	Trony	M	Santé, UCS	Médecin	CDC	
31	Jérôme	Gédéon	M	BDS	Inspecteur	CDC	
32	Donacin	Nusco	M	Protection Civile	Membre	CDC	
33	Pierre-Louis	Willy	M	Protection Civile	Membre - suppléant	CDC	
34	Lauriston	Yves	M	Croix-Rouge	Secrétaire	CDC	
35	Petit-Beau	Vilaire	M	ONI/OEA	Directeur	CDC	
36	Sanma	Guito	M	URD - DINEPA	Responsable Technique	CDC	
37	Othello	Ronald	M	MICTDN	Ingénieur	CDC	
38	Yvon	Bertrand	M	DGI	Responsable	CDC	
39	Gustave	Marie-Vita	F	Chambre de Commerce	Secrétaire	CDC	
40	Télusma	Tergélus	M	Chambre de commerce	Directeur - Suppléant CDC	CDC	
41	Pascal	Adiny	M	Presse	Membre	CDC	
42	Villiers	Berthony	M	Presse	Vice-Président CDC	CDC	
43	Caprice	Kedna	F	CAFDESA	Coordonatrice	CDC	
44	Hyppolite-Jean	Caleb	M	CRI	Membre - suppléant	CDC	
45	Joseph	Edner	M	GASPNO	Membre	CDC	
46	Cadet Joseph	Elvenette	F	AMODD	Secrétaire	CDC	
47	Jean-Mary	Sisko	M	OCB MPD 1ère Section	Membre	CDC	CDSC 1ère
48	Escarment	Mulla	F	OCB 2ème Section	Membre	CDC	CDSC 2ème
49	Djoulia	Alcica	F	OCB 3ème Section	Membre	CDC	CDSC 3ème
50	Sévère	Castro	M	ODRB 4ème Section	Membre	CDC	CDSC 4ème
51	Philius	Vellice	M	OPADS 5ème Section	Vice-Président CDSC	CDC	CDSC 5ème
52	Tanissaint	Joassaint	M	LEROZO 6ème Section	Fondateur	CDC	CDSC 6ème
53	Louis	Nanotte	F	KORAL	Inf. Responsable	CDC	
54	Fleurant	Antoine	M	Notable CDC	Conseiller	CDC	
55	Mestidor	Francoise	F	Directrice d'école	Notable	CDC	

56	Riché Richard	Savil	M	Enseignant	Vice-Président CDSC		CDSC 1ère
57	Guerrier	Jean-Renald	M	GSBP	Vice-Président CDSC		CDSC 2ème
58	Othello	Diana	M	AFTB 2ème Section	Coordonatrice AFTB		CDSC 2ème
59	Saintil	Elima	M	Santé	Vice-Président CDSC		CDSC 3ème
60	Dorismé	Wisly	M	OPG	Vice-Président CDSC		CDSC 4ème
61	Guillaume	Louibert	M	OPC	Vice-Président CDSC		CDSC 6ème
62	Bastien	Hudson	M	ADESAN	Conseiller		
63	Charles	Moise	M	Génie civil	Ingénieur		
64	Charles	Saturné	M	Cadre	Citoyen		
65	Cicéron	Gesner	M	CLPC, GSB	Secrétaire		
66	Dorfilis	Risler Louis	M	ICINOD	Coordonateur		
67	Duroseau	Flaubert	M	Santé	Médecin		
68	Eugène	Stephen	M	Notable	Invité		
69	Forestal	Alberta Bouzi	F	Enseignante	Directrice		
70	Isema	Wisler	M	ICINOD	Membre		
71	Jean-Baptiste	Fortunat	M	Justice	Juge		
72	Jean Ronald	Pierre	M	Education et Presse	Enseignant		
73	Mérisier	Cassandra	M	Cadre	Citoyenne		
74	Noël	Macius	M	Etat-Civil	Clerc		
75	Pétion Elusma	Yoline	F	ATLAS	Conseillère		
76	Prophète	Fredeline	F	ICINOD 4ème	Membre		
77	Saint-Fleur	Mme Kesner	F	GF	Présidente		
78	Silhomme	Luciane	F	FSG	Vice Coordonatrice		
79	Ysema	Wisler	M	ICINOD	Membre		
80	Jovenel	Moise	M	COMPHENER	Directeur		
81	Hampe	Helmut-Ulrick	M	Hilfswerk Austria (ong)	Conseiller Médical		
82	Pascal	Evens	M	Dir. Dép. MPCE	Analyste		
83	Max	Desrameaux	M	Dir. Dép. TPTC	Ingénieur		

Tableau 38 : Liste des personnes ayant participé aux ateliers communaux (c.à.d. aux ateliers de Diagnostic, Vision, Arbres à problèmes, Planification). La majorité de ces personnes ont participé à plusieurs de ces ateliers (cf. Méthodologie, p. 11)

Annexe 7 : Index des Cartes, Tableaux, Figures et Photos

Cartes

Carte 1: Localisation de la commune dans le pays.....	16
Carte 2: Localisation de la commune dans le « Haut Nord-Ouest »	17
Carte 3 : Les habitations de Saint-Louis du Nord	18
Carte 4 : Ville de Saint-Louis du Nord.....	19
Carte 5 : Carte nationale de la densité de population, par commune	21
Carte 6 : Répartition de la population.....	22
Carte 7 : Carte du risque sismique	32
Carte 8 : Cours d'eau de Saint-Louis du Nord	33
Carte 9: Les écoles publiques de Saint-Louis du Nord.....	37
Carte 10 : Carte des centres de santé et dispensaires dans la Commune.....	40
Carte 11 : Carte des chemins et routes de Saint-Louis du Nord	44
Carte 12 : Proportions des gens quittant leur habitation d'origine	55
Carte 13 : Mouvements vers la Commune.....	56
Carte 14: Extrait de la Carte des « Pôles de développement » du PSDH	78
Carte 15 : Extrait du PSDH, 2012 sur les priorités routières	79

Tableaux

Tableau 1 : Taux de participation aux ateliers de diagnostic et de planification	13
Tableau 2: Répartition des 68 habitations dans les sections ; et des 528 localités	19
Tableau 3 : Caractéristiques de la population.....	20
Tableau 4 : Répartition des habitants par section communale et dans la ville	23
Tableau 5 : Recettes annuelles de la Mairie de Saint-Louis du Nord	25
Tableau 6: Tableaux FFOM des services communaux.....	28
Tableau 7: Tableaux FFOM des institutions	30
Tableau 8: Perception de l'environnement par les citoyens.....	35
Tableau 9: Perception du secteur de l'éducation par les citoyens.....	39
Tableau 10: Personnel et structures de santé dans la commune	41
Tableau 11: Perception du secteur de la santé par les citoyens	43
Tableau 12: Chemins et routes nécessitant d'être aménagés, selon leur niveau de priorité	45
Tableau 13: Perception des routes et transports par les citoyens.....	46
Tableau 14: Perception du secteur des énergies et mines par les citoyens	47
Tableau 15: Analyse de l'accès aux points d'eau existants	48
Tableau 16: Interventions à prioriser pour améliorer l'accès à l'eau potable.....	49
Tableau 17: Perception de l'accès à l'eau par les citoyens.....	50
Tableau 18: Perception du secteur des Communications par les citoyens.....	51
Tableau 19: Lieux et établissements de loisirs et sports.....	51
Tableau 20: Perception de la culture, des sports et loisirs par les citoyens.....	52
Tableau 21: Perception des organisations de base par les citoyens.....	54
Tableau 22: Les systèmes de culture à Saint-Louis du Nord	57
Tableau 23: Perception du secteur de l'agriculture par les citoyens	58
Tableau 24: Quantités de volaille et de bétail à Saint-Louis du Nord	59
Tableau 25: Perception du secteur de l'élevage par les citoyens	59
Tableau 26: Types de pêche dans le Nord-Ouest.....	60
Tableau 27: Perception du secteur de la pêche par les citoyens	60
Tableau 28 : Produits les plus vendus sur les marchés du Bourg, et provenance de ces produits.....	61
Tableau 29: Perception du commerce et des entreprises par les citoyens	62
Tableau 30: Commerces et entreprises dans la ville de Saint-Louis du Nord	63
Tableau 31: Perception des services financiers par les diverses Institutions communales	63
Tableau 32 : Potentiel de nombreux sites touristiques dans la commune	64
Tableau 33: Perception du secteur du tourisme par les citoyens	65
Tableau 34: Perception du secteur de l'artisanat par les citoyens.....	66
Tableau 35: FFOM majeures de la Commune	67
Tableau 36 : Liste des Associations et Organisations de base de la Commune	97
Tableau 37 : Programmes du PSDH en rapport avec le PCD de Saint-Louis du Nord	99
Tableau 38 : Liste des personnes ayant participé aux ateliers communaux	108

Figures

Figure 1: Organigramme de la Mairie (juillet 2012)	26
Figure 2: Ecoles de Saint-Louis du Nord.....	36
Figure 3: Effectifs d'élèves dans la commune, 1e à 6e AF.....	36
Figure 4 : Niveau d'étude et formation professionnelle des enseignants	38
Figure 5: Vision de la commune	68
Figure 6: Objectif de la commune dans le cadre de ce PCD (2012 – 2015).....	68
Figure 7: Structure du Plan Stratégique de Développement d'Haïti, en 4 « Grands Chantiers ».	78
Figure 8: Correspondance entre le PCD de Saint-Louis du Nord et le PSDH Haïti.....	98

Photos

Photo 1: Image de navire de flibustiers, de l'époque de la fondation de Saint-Louis du Nord	9
Photo 2 : Vue aérienne de la ville de Saint-Louis du Nord	19
Photo 3 : Vue de la ville de Saint-Louis du Nord, en bord de mer	31
Photo 4 : Bâtiment élevé de Saint-Louis du Nord	32
Photo 5 : Fragile passerelle sur la Petite Rivière, en ville	45
Photo 6: Morne Vent, exemple de zone présentant un grand potentiel éolien.....	47
Photo 7: Sites touristiques de la commune	64
Photo 8 : Vue sur les mornes et la rivière des Barres.....	71

Annexe 8 : Bibliographie

- Décret sur l'organisation et le fonctionnement des communes, Moniteur, 2006
- Décret sur l'organisation et le fonctionnement des sections communales, Moniteur, 2006
- Abel Edmond, *La Tortue – Une île à la croisée des chemins*, Fondation littéraire Fleur de Lys, 156 p., 2008, disponible sur www.manuscritdepot.com
- CIAT - Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, *Haïti Demain - Objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction*, mars 2010, <http://ciat.gouv.ht/>
- CNIGS - Centre National d'Information Géo-Spatiale, vecteurs géographiques
- Initiative Développement, *Diagnostic Eau et Assainissement de la Commune de Saint-Louis du Nord*, 2012
- IHSI - Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, *Inventaire des Ressources et Potentialités d'Haïti*, 2005
- IHSI, *Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimées en 2012*, 2012
- IHSI, *Monographie du Nord-ouest*, vol 2, 274 p., 1982
- DDANO/UNOPS, MARDNR, *Rapport diagnostic de la situation agricole dans le Nord-Ouest*, mai 1998
- MARDNR, *Recensement Général de l'Agriculture 2008-2009 - Résultats provisoires du Nord-Ouest*, fév. 2012
- MPCE, *Carte de Pauvreté d'Haïti – version 2004*
- MPCE, *Guide méthodologique du PCD*, version 2010 (52 p.) et version actualisé 2012 (54 p.)
- Le Nouvelliste, « *Haïti: Saint-Louis du Nord, le chemin de la rédemption* », 5 sept. 2007, No 48141
- PNUE, Ministère de l'Environnement et Université Quisqueya, *GEO Haïti 2010 - Etat et perspectives sur l'environnement*, 200 p., 2010
- WinErgy, Etude de Vent – Wind Study, *Atlas Eolien d'Haïti*, France, 2006
- www.haitiwebs.com, article « *A propos des '400 ans' de la ville de Saint-Louis du Nord* », juillet 2007
- Gouvernement de la République d'Haïti, *Plan Stratégique de Développement d'Haïti – Pays émergent en 2030*, Février 2012, disponible sur www.mpce.gouv.ht
- Plan de Développement de la Commune d'Anse-à-Foleur*, Août 2010
- Plan de Développement de la Commune de Bombardopolis*, Juillet 2011
- Plan de Développement de la Commune de Gros Morne*, Mars 2012
- Plan de Développement de la Commune de Jean Rabel*, 2007
- Plan de Développement de la Commune de Môle Saint-Nicolas*, Décembre 2009

Achévé en Octobre 2012

(Photo de couverture : vue depuis Glacis sur la commune de Saint-Louis du Nord et l'île de La Tortue)

Ce document est le résultat de la collaboration entre la Mairie,
le Conseil de Développement Communal, les Conseils de Développement des Sections Communales,
et la société civile de Saint-Louis du Nord.

Avec l'appui technique de :



Initiative Développement

Avec le soutien de :



Fonds d'Assistance
Economique et Sociale



Union Européenne

Les opinions qui sont exprimées dans ce document ne peuvent en aucun
cas être considérées comme reflétant la position officielle des bailleurs.